



EUROMEDIS GROUPE

Société anonyme au capital de 5.981.942 €
Siège social : ZA de la Tuilerie, 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
RCS Beauvais 407 535 517

DOCUMENT DE REFERENCE



En application des articles 221-1 à 211-42 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 3 septembre 2015 sous le numéro R.15-065. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et, si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Le Document de référence incorpore par référence les comptes consolidés IFRS relatifs aux exercices clos le 31 juillet 2012 et au 31 juillet 2013, ainsi que les rapports y afférent établis par les contrôleurs légaux, présentés dans le Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 octobre 2014 sous le numéro R.14-068.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais auprès d'EUROMEDIS GROUPE (ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont). Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Message du Président du Conseil de Surveillance

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Depuis la crise de 2009 qui, avec des changements de réglementation touchant nos activités auprès des établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPADs), et des fluctuations considérables de certaines matières premières et une forte volatilité sur la parité euro / dollar, toucha très fortement l'ensemble de nos activités, nous avons porté l'effort sur le désendettement du Groupe et la restauration de sa rentabilité.

Les principaux indicateurs financiers du Groupe montrent sur les trois derniers exercices un résultat opérationnel multiplié par 1,7 à comparer à un résultat net part du Groupe multiplié par 2,5 et une structure financière renforcée :

Année 2011-2012	CA 74,4 M€	Résultat opérationnel : 2,27 M€	Résultat Net Groupe : 1,08 M€	Gearing 52% (*)
Année 2012-2013	CA 75,6 M€	Résultat opérationnel : 3,59 M€ (*)	Résultat Net Groupe : 2,2 M€	Gearing 42% (*)
Année 2013-2014	CA 73,1 M€	Résultat opérationnel : 4,09 M€ (*)	Résultat Net Groupe : 2,6 M€	Gearing 36% (*)

(*) inclut le résultat des sociétés mises en équivalence

Ces résultats furent obtenus grâce à la perspicacité de l'ensemble de nos équipes, à l'environnement macro-économique du marché porteur de la Santé et à l'ensemble des intervenants d'administrations régionales que nous remercions encore aujourd'hui.

Nous avons pu reprendre la distribution d'un dividende au titre des deux exercices clos.

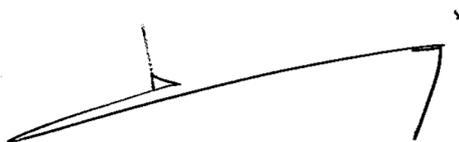
EUROMEDIS Groupe est confiant pour son avenir et anticipe de nouveaux développements.

Pour cela seront poursuivis :

- Le redressement de la branche distribution PARAMAT,
- L'allègement des charges logistiques,
- L'effort de diversifications de notre offre avec des produits à plus forte valeur ajoutée destinés aux blocs opératoires,
- Le potentiel de la centrale d'achat distribution.

Nous sommes confiants dans notre futur malgré un contexte économique difficile.

Madame, Monsieur, Chers actionnaires, je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance et votre fidélité.



Jean-Pierre ROTURIER
Président du Conseil de Surveillance et fondateur

(*) : Endettement net / Capitaux propres cf note 2 du Chapitre 3

(**) Ebitda : Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements d'exploitation

Synthèse de présentation du Groupe

Sur un marché en forte croissance, lié à l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès d'une population de consommateurs de plus en plus nombreux ...

- personnes âgées,
- professionnels de Santé,
- Etablissements de Santé spécialisés tant publics que privés.

... le Groupe EUROMEDIS détient un savoir-faire, unique en France, lui permettant de proposer, à travers plusieurs enseignes et filiales :

- Les dispositifs médicaux à usage unique conçus par la filiale Laboratoires EUROMEDIS,
- La prestation et les ventes de produits pour le maintien à domicile avec PARAMAT et PHARMAREVA,
- Une offre professionnelle spécialisée en perfusion et nutrition pour Hospitalisation à Domicile – HAD avec MEDIS SANTE,
- La vente de matériels et d'équipements pour les blocs opératoires avec sa filiale BIOMAT.

Chaque enseigne est juridiquement structurée afin de permettre un positionnement professionnel de qualité.

L'offre du Groupe s'articule sur deux axes et cinq canaux de distribution :

1^{er} axe : Les dispositifs médicaux à Marque Propre.

Avec plus de 3.600 références de produits présents dans la quasi-totalité des collectivités médicales de notre territoire, les Laboratoires EUROMEDIS offrent des gammes complètes avec :

- les gants médicaux stériles ou non, les pansements et compresses, les sets médicaux, l'abord parentéral, les aiguilles, seringues, perfuseurs, ...
- la gamme chirurgicale avec les produits de drainage des plaies, les sondes, et une nouvelle gamme de drapage pour les blocs opératoires ainsi que des gants de chirurgiens et des housses de protection,
- l'oxygénothérapie,
- l'incontinence et divers produits liés à l'hygiène,
- une nouvelle gamme de diagnostic,
- une nouvelle gamme de produits pour le maintien à domicile – MAD et destinée aux patients en EHPAD.

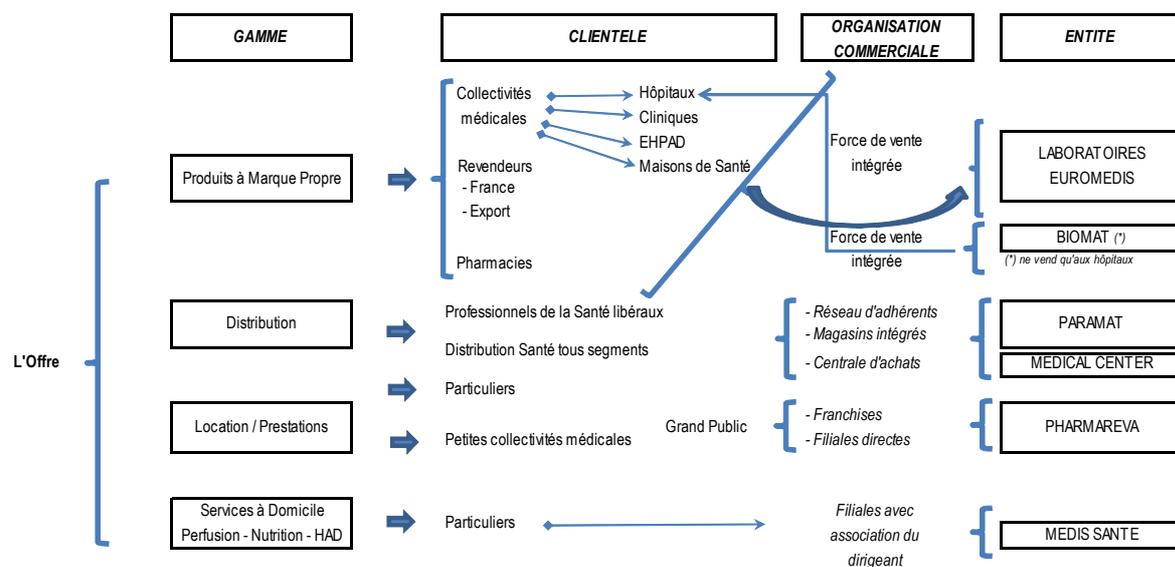
2^{ème} axe : La prestation et les ventes des produits pour le maintien à domicile.

Quatre réseaux complémentaires avec 20.000 références disponibles, s'adressent :

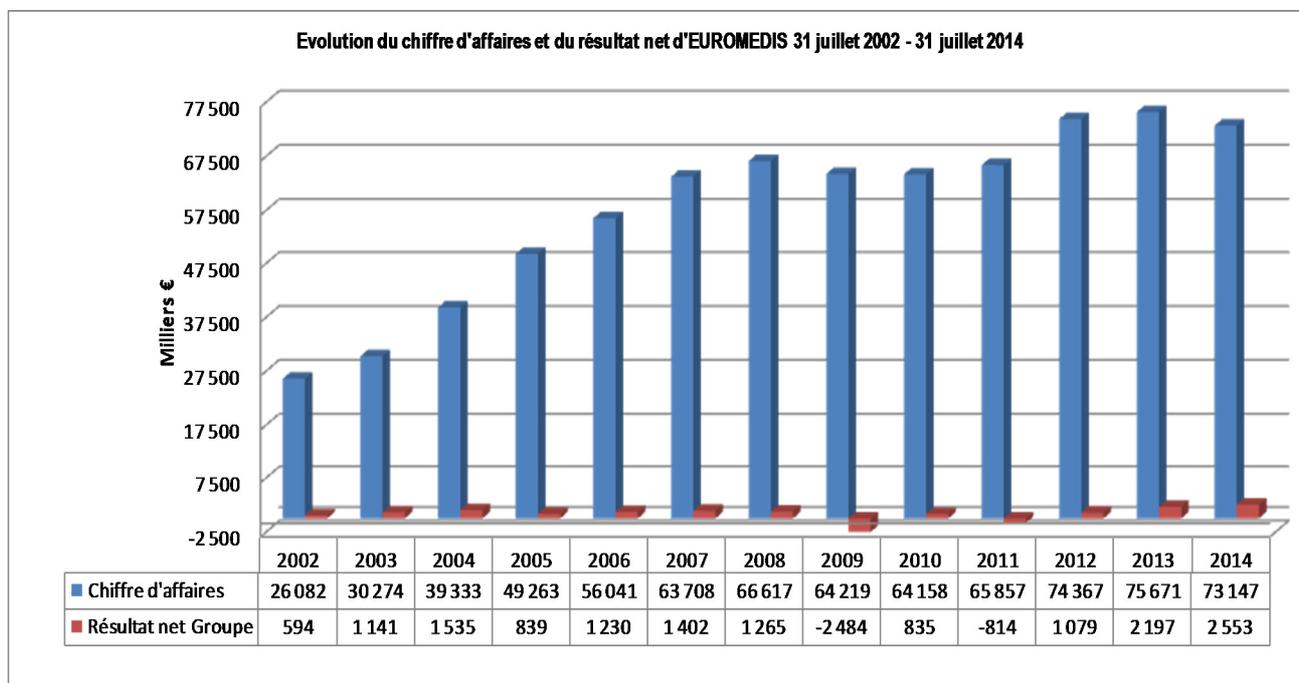
- aux particuliers et aux professionnels avec PARAMAT et ses 92 points de vente sur le terrain,
- au grand public avec PHARMAREVA et son organisation de 15 plates-formes approvisionnant les patients en application d'un partenariat exclusif avec les pharmacies d'officine,
- à la demande en prestations à domicile avec MEDIS SANTE, avec ses 5 plates - formes régionales pour la prestation HAD dispensant la perfusion – nutrition sur les sites de Salon de Provence, Aubagne, Toulouse, Dijon et Bordeaux,
- aux blocs opératoires, auxquels BIOMAT fournit des produits d'équipements exclusifs.

L'offre, les clients et l'organisation commerciale d'EUROMEDIS GROUPE

Une offre adressant tous les segments du marché des dispositifs médicaux :



Une croissance inscrite dans la durée :



Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1.	Dénomination du responsable du Document de référence	7
1.2.	Attestation du responsable du Document de référence	7
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	8
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	8
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	8
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	8
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
4.	FACTEURS DE RISQUE	10
4.1.	Risques liés à l'organisation du Groupe	10
4.2.	Risques liés à l'activité du Groupe.....	10
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	14
4.4.	Risques de marchés	14
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	20
4.6.	Assurance et couverture des risques	20
4.7.	Risque lié aux relations du Groupe avec ses partenaires et co-actionnaires dans les entités qu'il ne contrôle pas globalement.	21
4.8.	Risques considérés dans leur ensemble	21
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	22
5.1.	Histoire et évolution de la Société	22
5.2.	Investissements	29
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	30
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	30
6.2.	Présentation générale du marché de la société	56
7.	ORGANIGRAMME.....	64
7.1.	Description du Groupe	64
7.2.	Principales filiales de l'émetteur	64
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	66
8.1.	Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2014.....	66
8.2.	Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable.....	66
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	71
9.1.	Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2012, 31 juillet 2013, 31 juillet 2014 et 31 janvier 2014 & 2015.....	71
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	75
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur.....	75
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	75
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	76
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	76
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	76
10.6.	Eventuelles sources de financement utilisables non utilisées	77
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	77
11.1.	Recherche et développement.....	77
11.2.	Brevets, licences et marques.....	77
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	77
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} août 2014	77
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	80
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	80
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE ..	81
14.1.	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société	81
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	83
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	84
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.....	84
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages.....	89

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	90
16.1.	Composition du Directoire :	90
16.2.	Composition du Conseil de Surveillance	90
16.3.	Contrats entre les administrateurs et la Société	90
16.4.	Comités d'audit et de rémunération	90
16.5.	Gouvernance d'entreprise	90
16.6.	Contrôle interne	94
16.7.	Composition de l'Equipe de Direction	100
17.	SALARIÉS	101
17.1.	Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société	101
17.2.	Effectifs moyens par société :	101
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	102
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	104
17.5.	Participations des salariés dans le capital de la Société	105
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	106
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2014 :	106
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance	107
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires	107
18.4.	Contrôle de la Société	107
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	107
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE	107
18.7.	Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE	108
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	108
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	109
20.1.	Informations financières historiques consolidées	109
20.1.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 juillet 2014	135
20.1.3.	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire	136
20.1.4.	Etats financiers semestriels consolidés condensés au 31/01/2015	137
20.1.5.	Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2015	157
20.1.6.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2015	158
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma	159
20.3.	Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2014	159
20.3.1.	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 juillet 2014	169
20.3.2.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos au 31 juillet 2014	171
20.4.	Date des dernières informations financières	173
20.5.	Informations financières et autres	173
20.6.	Politique de distribution des dividendes	173
20.7.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	173
20.8.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	173
20.9.	Risques considérés dans leur ensemble	173
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	174
21.1.	Capital social	174
21.2.	Acte constitutif et statuts	189
22.	CONTRATS IMPORTANTS	194
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	194
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	194
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	194

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. *Dénomination du responsable du Document de référence*

Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE (ci-après « EUROMEDIS GROUPE » ou « la Société »). La dénomination « Le Groupe » désigne EUROMEDIS GROUPE et ses filiales.

1.2. *Attestation du responsable du Document de référence*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques annuelles au 31 juillet 2014 présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux repris en page 135 sans réserves ni observations.

Les informations financières historiques consolidées semestrielles au 31 janvier 2015 présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux repris en page 158 sans réserves ni observations.



A Neuilly-sous-Clermont, le 3 septembre 2015
Danielle Roturier – Présidente du Directoire

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT,
représenté par Monsieur François CREQUY
Adresse : 26, boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix
Date de première nomination : 30/01/2015
Renouvellement : 2021
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2020

DFM EXPERTISE & CONSEIL,
représenté par Monsieur Olivier DESBORDES
Adresse : 50 rue Castagnary – 75015 Paris
Date de première nomination : 30/01/2004
Renouvellement : 28/01/2010
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

Membre de la Compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Lille

Membre de la Compagnie régionale
Des commissaires aux comptes de Paris

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

ADEQUACY
Adresse : 22, rue du Château – 59100 ROUBAIX
Date de première nomination : 30/1/2015
Renouvellement : 2021
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2020

SEREG
Adresse : 140, rue du faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
Date de première nomination : 28/01/2010
Renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2015

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six exercices.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Commissaire aux comptes titulaire non renouvelé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 30 janvier 2015 :

NSK FIDUCIAIRE
Représenté par Monsieur Daniel NAVARRO
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : 30/01/2009
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/7/2014

Commissaire aux comptes suppléant non renouvelé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 30 janvier 2015 :

Monsieur Jean-Marc BORDJIA
Adresse : 11, rue de Mogador – 75009 Paris
Date de première nomination : 26/04/1996
Renouvellement : 30/01/2009
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/7/2014

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 31 janvier 2015 comparés au 31 janvier 2014, aux 31 juillet 2014, 31 juillet 2013, 31 juillet 2012.

En milliers d'euros	31/01/2015 (6 mois)	31/01/2014 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2014 (12 mois)	Variation 2014 - 2013	31/07/2013 (12 mois)	Variation 2013-2012	31/07/2012 (12 mois)
Chiffre d'affaires	35 231	37 165	-5,2%	73 146	-3,3%	75 671	1,8%	74 367
<i>Dont Produits à marque propre</i>	21 666	22 662	-4,4%	44 776	-4,7%	46 981	1,5%	46 277
% CA	61,5%	61,0%		61,2%		62,1%		62,2%
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	13 565	14 503	-6,5%	28 370	-1,1%	28 696	2,2%	28 083
% CA	38,5%	39,0%		38,8%		37,9%		37,8%
Chiffre d'affaires Export	4 020	3 232	24,4%	6 298	-15,8%	7 477	-10,7%	8 372
% CA	11,4%	8,7%				9,9%		11,3%
Marge brute (note 1)	14 949	15 357	-2,7%	30 981	5,5%	29 357	8,5%	27 056
% CA	42,43%	41,32%	2,7%	42,36%	9,2%	38,80%	6,6%	36,38%
Marge opérationnelle	1 281	1 950	-34,3%	3 952	13,4%	3 485	53,7%	2 267
% CA	3,64%	5,25%	-30,7%	5,40%	17,3%	4,61%	51,1%	3,05%
<i>Dont produits à marque propre</i>	1 711	2 081	-17,8%	4 736	26,9%	3 731	22,1%	3 055
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>	-430	-175	145,7%	-765	150,8%	-305	-61,9%	-800
Résultat avant impôt	1 191	1 804	-34,0%	3 684	16,8%	3 154	78,9%	1 763
Résultat net part du Groupe	862	1 194	-27,8%	2 553	16,2%	2 197	103,6%	1 079
Marge nette	2,45%	3,21%	-23,8%	3,49%	20,2%	2,90%	100,1%	1,45%
Capitaux propres – part du Groupe (1)	28 368	24 464	16,0%	25 606	9,1%	23 460	10,1%	21 301
<i>Passif financier non courant</i>	2 347	2 028	15,7%	2 058	-15,0%	2 422	0,2%	2 418
+ <i>Passif financier courant</i>	10 268	9 459	8,6%	8 721	-6,3%	9 311	-9,2%	10 257
= Dettes financières (2) (note 2)	12 615	11 487	9,8%	10 779	-8,1%	11 733	-7,4%	12 675
Trésorerie (3)	3 278	1 754	86,9%	1 586	-17,9%	1 932	24,5%	1 552
Endettement net (2)-(3) = (4)	9 337	9 733	-4,1%	9 193	-6,2%	9 801	-11,9%	11 123
Gearing (4) / (1)	32,91%	39,78%	-17,3%	35,90%	-14,1%	41,78%	-20,0%	52,22%

Les chiffres d'affaires Produits à marque propre et Distribution/Location/prestation sont présentés après retraitement des opérations entre secteurs telles que présentées aux notes 6.1 des états financiers consolidés aux 31 juillet 2014 et aux 31 janvier 2015.

(Note 1) (Marge brute = Chiffre d'affaires – Achats de marchandises et matières premières)

(Note 2) Hors effets escomptés non échus.

4. FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir. Le Groupe n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

4.1. Risques liés à l'organisation du Groupe

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

L'équipe de Direction comprend 13 personnes au 31 janvier 2015 : Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier, Camille Roturier, Daniel Schlichter, Nadine Pointeau, Gérard Lanchantin, Michel Gauthier, Nathalie Lamorinière, Hervé Voldoire, Eddie Zerbib, Sylvain Mitard et Pascal Dubourgais.

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

Le Groupe compte 259 personnes en effectifs moyens au 31 juillet 2014, à comparer à 255 personnes au 31 juillet 2013 et 272 au 31 juillet 2012, et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Une Union Economique et Sociale a été constituée au 1er août 2009 avec effet rétroactif au 31 juillet 2007.

4.2. Risques liés à l'activité du Groupe

4.2.1. Risques commerciaux

La Société estime son risque de dépendance par rapport aux principaux clients maîtrisé :

	2011-2012 12 mois	2012-2013 12 mois	2013-2014 12 mois	2013-2014 6 mois	2014-2015 6 mois
1er Client	2,6%	3,0%	1,5%	1,9%	1,6%
5 premiers Clients	8,6%	8,5%	6,0%	6,5%	5,3%
10 premiers Clients	12,6%	12,1%	9,5%	10,1%	8,6%
20 premiers Clients	18,0%	17,0%	14,5%	15,0%	13,6%
50 premiers Clients	27,0%	25,5%	23,1%	24,3%	22,4%

L'on constate sur la période une tendance marquée de baisse de la contribution des 20 et 50 premiers clients au chiffre d'affaires consolidé depuis le 31 juillet 2012, montrant une diminution du risque de dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients.

4.2.2. Risques liés aux fournisseurs

Poids des principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices :

	2011-2012 12 mois	2012-2013 12 mois	2013-2014 12 mois	2013-2014 6 mois	2014-2015 6 mois
1 ^{er} Fournisseur	10,2%	14,9%	11,38%	9,4%	6,77%
5 premiers Fournisseurs	33,5%	31,5%	31,91%	25,0%	27,0%
10 premiers Fournisseurs	43,8%	41,5%	44,57%	32,3%	62,63%
20 premiers Fournisseurs	53,1%	50,6%	59,21%	37,3%	58,67%
50 premiers Fournisseurs	59,1%	57,1%	74,31%	41,4%	74,97%

Le Groupe compte environ 500 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible deux fournisseurs par type de produits. Sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires les anticipations de remises, rabais et ristournes définies à l'avance, sous forme de provisions si les factures n'ont pas encore été émises.

Les fournisseurs de LABORATOIRES EUROMEDIS (Produits à marque propre) sont basés principalement en Asie. Ils sont soumis à un risque de fluctuation de matières premières notamment pour le latex, le coton et les produits pétroliers. La gestion de ce risque est évoquée au § 4.4.5. du présent Document de référence.

Les fournisseurs de PARAMAT (Distribution) sont principalement basés en Europe. Les produits de la centrale d'achat MEDICAL CENTER sont importés majoritairement d'Asie du Sud-Est.

En % des achats :

	31 7 2012 12 mois	31 7 2013 12 mois	31 7 2014 12 mois
Fournisseurs asiatiques	54%	51%	75%
Fournisseurs européens	46%	49%	25%
Total	100%	100%	100%

4.2.3. Risques concurrentiels

Du fait de la diversité de ses activités, le Groupe est confronté à plusieurs types de concurrence :

- au niveau des Produits à marque propre :
 - les groupes nationaux et multinationaux intervenant en direct sur le marché des dispositifs médicaux,
 - les importateurs – revendeurs de matériel médico-chirurgical,
- au niveau de la Distribution / Location / Prestations :
 - les regroupements de revendeurs de matériel médico-chirurgical,
 - les sociétés spécialisées dans le maintien et l'hospitalisation à domicile.

Les avantages concurrentiels du Groupe sont :

- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux, notamment en termes de sourcing,
- une gamme de produits et de prestations très larges,
- un stock de produits finis de trois mois environ,
- une maîtrise de la distribution, avec les réseaux des filiales PARAMAT et PHARMAREVA maillant l'ensemble du territoire national ; la centrale d'achat MEDICAL CENTER, filiale à 100% de PARAMAT, vend sur l'ensemble du territoire,
- une organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique,
- une puissance d'achats renforcée par celle des adhérents et franchisés des filiales PARAMAT et PHARMAREVA,
- la création en 2010 d'un réseau spécialisé - MEDIS SANTE – positionné en Hospitalisation à Domicile dispensant des prestations de perfusion et de nutrition à domicile.

4.2.4. Risques liés à l'environnement économique

En raison de la diversité de son offre de dispositifs médicaux (DM) qui répond à des besoins en progression, le Groupe est peu exposé au risque de ralentissement économique.

Le Groupe, sur la base d'analyses, d'outils et de points d'activités (réunions commerciales mensuelles, remontées d'informations, plans d'actions à mettre en place,..) a démontré sa capacité à dépasser les phénomènes conjoncturels, et notamment certaines périodes de ralentissement de l'activité, en enregistrant une croissance régulière en volumes depuis sa création. La baisse du chiffre d'affaires enregistrée à l'exercice clos au 31 juillet 2014 est due à la répercussion de la baisse des matières premières dans les prix d'achats et de vente.

4.2.5. Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, le Groupe reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

Ces cas de force majeure sont exclus des contrats d'assurances.

4.2.6. Risques liés à la défaillance d'un produit fabriqué par le Groupe

La distribution d'un produit défectueux peut provoquer un problème de santé publique car le Groupe, par sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE.

Le service achat informe l'ensemble des fournisseurs de gants de la nécessité d'envoyer des échantillons de gants pour contrôle avant l'envoi du container selon les normes EN - 455 -123.

Les échantillons sont réceptionnés par le service qualité afin d'effectuer des contrôles avant départ du container.

Si le contrôle satisfait aux exigences spécifiées dans le mode opératoire MO-NC-QL-04., le service qualité prévient le fournisseur pour libérer le container.

À défaut, le service qualité prévient le fournisseur de ne pas libérer le container et le refuse. Lorsqu'il y a eu refus du container, le service qualité ne peut en aucun cas accepter de le libérer.

Pour les autres produits, le Groupe reçoit de la part des fournisseurs un certificat de conformité et un certificat de stérilisation. Aux vus de ces certificats et des garanties apportées par le fournisseur, les produits sont libérés.

Pour faire face au risque de défaillance d'un produit, le Groupe a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'après mise en circulation des produits.

Les assurances contractées par le Groupe couvrent les sinistres, les dommages corporels, matériels, immatériels, les biens confiés, les atteintes à l'environnement, les frais de retrait, de dépose et repose, les biens livrés, la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile du fait des biens livrés, la franchise.

Sont exclus les dommages occasionnés par les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques, causés par des armes ou engins destinés à exploser, par des combustibles nucléaires, par des aéronefs,....

Depuis sa création, le Groupe n'a jamais eu recours à cette assurance.

Le détail des risques couverts est repris en point 4.6 du présent document.

La certification ISO 14001 (Environnement) a été obtenue en décembre 2014. L'ISO 18001 est en cours d'obtention.

4.2.7. Risques juridiques

Il n'existe pas de risque juridique particulier lié à l'activité d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales, à l'exception de ceux décrits aux § 4.2.8, 4.2.10 et 4.4. Le Groupe par sa filiale PARAMAT n'a actuellement pas d'activité de franchise mais signe avec ses nouveaux adhérents un contrat de collaboration (naissance de cotisations) qui ne l'engage pas sur les aspects juridiques.

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables. La Société n'a pas connaissance à ce jour d'informations susceptibles de révéler un manquement à la réglementation dont elle dépend.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de non respects d'engagements contractuels vis à vis de ses contreparties.

Les litiges prud'homaux en cours sont évoqués au § 4.5 du présent Document de référence.

Un litige commercial est évoqué au § 4.5. du présent Document de référence et en 2.8 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2013 et en note complémentaire, de ceux-ci relatif à une ligne de stock pour laquelle existe une clause de retour de marchandises. Ce litige, déjà mentionné en annexe des comptes au 31 juillet 2011, porte sur 450 k€ et a été gagné en première instance par la Société, le défendeur ayant gagné en appel. La société BIOMAT a intenté un pourvoi en cassation, dont le résultat n'est pas encore connu au jour d'enregistrement du présent Document de référence, et sans attendre la décision de la cour de cassation, la société BIOMAT a constaté une dépréciation sur ses stocks, en application des règles groupe, pour un montant de 90 K€ au 31 juillet 2014 et de 45 K€ au 31 janvier 2015.

4.2.8. Risques liés à la réglementation

La réglementation des Dispositifs médicaux est définie par la directive européenne 93/42/CE et par son amendement 2007/47/CE impliquant la conformité des produits aux normes qualité ISO 9001:2008 et NF EN ISO 13485:2003.

L'application de ces normes par la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS est contrôlée et attestée par l'organisme notifié français GMED. Tous les Dispositifs médicaux, y compris ceux à usage unique stérile, des LABORATOIRES EUROMEDIS ont le marquage C.E. permettant leur commercialisation sur le marché français et européen.

Les modifications de la directive européenne 93/42/CE amendée par la directive 2007/47/CE, impactent peu de produits développés par le laboratoire et aujourd'hui, tous les produits en cause répondent aux impératifs de cette directive.

Pour la LPP, les LABORATOIRES EUROMEDIS ne sont pas directement concernés par leur diminution, mais certains de ses clients le sont.

Pour l'activité distribution, les filiales PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé en 2003 la nouvelle convention nationale de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.) leur permettant de commercialiser les produits prescrits et de proposer les prestations prises en charge par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie aux personnes handicapées ou dépendantes.

Les modifications de 2008 et de la LPP ont directement impacté le Groupe et ses établissements car ce sont les agences qui sont remboursées directement des prestations.

	Paramat	Euromedis	Total	%
LPP	6 174	2 404	8 578	12,4%
Non LPP	17 111	43 638	60 749	87,6%
Total	23 285	46 042	69 327	100,0%

Le Groupe estime au 31 juillet 2014 qu'environ 12% du chiffre d'affaires de ses deux plus grandes entités entre dans le cadre de la L.P.P. et est donc peu exposé au risque de baisse du taux de remboursement.

4.2.9. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. Néanmoins, afin de répondre à une demande de plus en plus appuyée de ses clients hospitaliers publics, Laboratoires EUROMEDIS a mené les démarches nécessaires pour l'obtention de la norme ISO 14001 en décembre 2014 et de la norme OHSAS 18001 dans le courant de l'année 2015. Pour cela, un assistant Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) est en charge.

- Actions et engagements pour l'impact écologique :

Actuellement, plusieurs sous-traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et mettre en œuvre des processus de fabrication écologiquement propres.

- Cycle de fabrication et d'acheminement :

La demande du Groupe fait partie intégrante des cahiers des charges avec les sous-traitants de la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et spécifie les points suivants :

- Etude des processus utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale,
- Traitement et recyclage des déchets,
- Mise en place de la conformité aux normes EN ISO 14000 et OHSAS 18001,
- Réalisation d'une étude d'émission de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions,
- Etudes logistiques, avec :
 - ✓ Etude sur les packagings recyclables,
 - ✓ Etude sur les volumes transportés,
 - ✓ Etude sur les moyens de transports (par ex : bateau porte container, avec réduction de consommation grâce à l'utilisation de voiles).

- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :

Laboratoires EUROMEDIS a mis en place et développé un nouveau système informatique ERP afin d'optimiser les relations Clients / Euromedis / Fournisseurs.

En 2016, le Groupe a l'objectif d'être en situation de lire et de suivre l'ensemble des références avec une lecture code barre, selon l'EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et N° de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

L'ERP mis en place réduit le papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients - Fournisseurs).

4.2.10. Ethique du Groupe

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités en faisant leurs meilleurs efforts pour obtenir de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités dans des conditions conformes aux principes généraux et règles de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et de Libertés fondamentales du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance.

Les dirigeants d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales lors de leurs visites régulières ont la possibilité de consulter les rapports d'audit mettant en évidence que les critères au regard de la protection de l'enfance sont respectés. Depuis 2011 a été mise en place une politique qualité aux fins de mise en conformité avec le développement durable qui prévoit le respect des principes et des règles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

4.2.11. Risques liés à la croissance

EUROMEDIS GROUPE prévoit une croissance de son activité pour les prochaines années. Le Groupe entend notamment accroître sa pénétration sur les différents marchés où il est aujourd'hui présent et développer les ventes auprès des particuliers, des professionnels de la santé et des industriels de l'hygiène. L'équipe de Direction a su gérer depuis la création du Groupe en 1985 une progression significative de ses ventes : de 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires au 31 juillet 1986 à 73,1 millions d'euros au 31 juillet 2014, soit une multiplication par 61 au cours des 29 dernières années.

4.2.12. Risques liés aux acquisitions potentielles

Le Groupe a procédé à 32 croissances externes depuis sa création. Depuis l'année 2008, aucune nouvelle croissance externe n'a été réalisée. Le Groupe a concentré ses efforts sur la croissance exclusivement organique :

- Développement du sourcing pour les produits à marque propre de la gamme de LABORATOIRES EUROMEDIS,
- Participation à la création de MEDIS SANTE en septembre 2009,
- Lancement de nouvelles franchises pour la Distribution (PARAMAT et PHARMAREVA) en 2013, et de corners,
- Ouverture de nouveaux sites de distribution par création à partir d'un modèle déjà existant (site de Saint Maximin dans l'Oise),
- Création en 2014 de la centrale d'achat MEDICAL CENTER filiale à 100% de PARAMAT.

Aujourd'hui et depuis 2008, la politique du Groupe en matière de croissance externe est réduite. Les opportunités de croissance se présentent essentiellement par création ou participation à la création d'une société pour laquelle le Groupe réalise une analyse stricte de l'opération (montant à investir, coûts et avantages de l'opération envisagée, analyse des risques inhérents à l'opération).

L'absence de croissances externes depuis plus de sept ans limite le risque lié aux acquisitions potentielles. Toutefois, le Groupe pourrait mener des acquisitions aux fins de compléter son offre Produits à marque propre.

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de brevets, le Groupe délègue à ses sous-traitants industriels la responsabilité et le dépôt des brevets à leurs noms. Toutefois, le Groupe ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT et Division BIOMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

4.4. Risques de marchés

Les informations fournies sur les risques financiers requis par IFRS 7 sont fournies aux § 4.4.1 à 4.4.6 du présent Document de référence et sont couvertes par le rapport d'audit pour les informations présentées au 31 juillet 2014, et par le rapport de revue limitée pour les informations présentées au 31 janvier 2015, et font partie intégrante des états financiers.

4.4.1. Risques de liquidité

Passif financier consolidé au 31 janvier 2015 (en €) :

Au 31 janvier 2015 en euros :

Nature d'emprunt	Montant au passif	A moins d'un an	A plus d'un an	Covenant (O/N)
Euromedis Groupe	650 000	250 000	400 000	O
Laboratoires Euromedis	262 057	101 797	160 260	N
Paramat	-	-	-	N
RDJ	99 336	15 261	84 075	N
Euromedis Italie	116 071	250 00	91 071	N
Pharmareva	-	-	-	N
Total des emprunts (1)	1 127 464	392 058	735 406	
Intérêts courus / emprunts (2)	1 831	1 831	-	
Crédits-baux immobiliers (3)	1 154 655	111 946	1 042 709	N
Locations financières (4)	984 912	416 000	568 912	
Soldes créditeurs de banques (5)	8 464 897	8 464 897	-	N
Intérêts courus sur banques (6)	15 418	15 418	-	
Autres dettes financières	400 000			
Comptes courants	465 430			
Total Autres dettes financières (7)	865 430	865 430	-	
TOTAL (1 à 7)	12 614 607	10 267 580	2 347 027	
Couverture de Trésorerie	-1 978 000			
- Trésorerie	-1 299 146			
= Endettement financier net	9 337 461			

Les soldes créditeurs des banques se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés de 6,5 millions € auprès de huit établissements bancaires et utilisés à hauteur de 5,8 millions € au 31 janvier 2015.
- Une enveloppe de mobilisation de créances auprès de la BPI de 3,9 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS, de 0,7 million € pour BIOMAT et de 0,3 million € pour PARAMAT, à l'émission des factures auprès des hôpitaux. Au 31 janvier 2015 cette enveloppe de mobilisation de créances était utilisée à hauteur de 2,7 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS et de 226 k€ pour BIOMAT, laissant une capacité d'utilisation de 1.974 k€.

LABORATOIRES EUROMEDIS dispose d'une ligne d'escompte utilisée à hauteur de 480 k€ au 31 janvier 2015 et susceptible d'être augmentée en fonction des besoins. Cette ligne tend à être de moins en moins utilisée.

Le Groupe dispose d'une ouverture de crédit import de 14.150 k€ répartie en huit établissements bancaires et utilisée en quasi-totalité.

Le Groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation.

Le tableau en 4.4.1 montre que les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 10.267.580 € à comparer à une trésorerie, une couverture de trésorerie et des comptes courants de 3.343 k€. Les caractéristiques de certains de ces emprunts sont décrites en 4.4.1.1.

Pour maîtriser son risque de liquidité, le Groupe peut renouveler certains de ses passifs financiers :

- un crédit-bail immobilier d'un montant de 1.500.000 € a été obtenu et mis en place en septembre 2011 pour financer un nouvel entrepôt à Neuilly sous Clermont, au terme du remboursement des engagements financiers contractés par le Groupe sur d'autres actifs immobiliers.
- les emprunts du Groupe mentionnés au tableau en 4.4.1 s'élèvent à 1.127.464 € au 31 janvier 2015. Le Groupe rembourse régulièrement ses emprunts, ce qui lui permet de recharger ses passifs financiers si nécessaire.
- Une attention particulière est portée par le Groupe à la baisse du ratio d'endettement (cf 9.1.5).

De plus, au 31 janvier 2015, le Groupe dispose de ressources non utilisées d'un montant total de 2,67 millions € détaillées au § 10.6 du présent Document de référence.

Enfin, les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont la possibilité de réaliser des opérations de cession/avance de trésorerie BPI décrites en partie 4.4.6 « Risque de crédit et d'impayé ». En effet, pour l'activité Produit à marque propre (filiale LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie de la BPI pour gérer son risque de liquidité.

En prenant pour exemple une créance de 100, les filiales encaissent 90 de la BPI. Si le client n'a pas réglé dans un délai maximum de quatre mois suivant l'échéance, les filiales sont débitées de 90 par la BPI. Si le client règle son échéance dans les délais, la BPI crédite les filiales de 10.

Ainsi, dans la limite d'un encours de 3,9 millions € pour la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour la filiale BIOMAT, La BPI paie ainsi directement (en acquérant les créances matérialisées par les factures), à LABORATOIRES EUROMEDIS (sur demande) et à BIOMAT (j+2), 90% du montant des factures que ces deux entités ont émises auprès des hôpitaux.

Ces créances sont comptabilisées au passif du bilan consolidé du Groupe à hauteur des prix de rachat des créances par la BPI.

Ces encours sont définis pour un an, renouvelables en fonction des résultats des appels d'offres auxquels les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont répondu auprès des hôpitaux.

Le recouvrement des créances est réalisé par le Groupe et à la charge de celui-ci.

Compte tenu de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec Oséo reste faible.

En conséquence, le Groupe considère maîtriser son risque de liquidité et être en mesure de faire face à ses échéances à moins d'un an.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.4.1.1. Risque lié au remboursement des emprunts

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts, par conséquent hors PHARMAREVA et LABORATOIRES EUROMEDIS Italie contractés par le Groupe au 31 juillet 2014 et au 31 janvier 2015 :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Échéances	Date	Taux	Nominal (en €)	Capital restant dû en € :		€		Existence ou non d'une couverture	Covenants
					au 31/7/2014	au 31/1/2015	< 1 an	> A an		
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	100 000	50 000	50 000	0	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	août-10	variable	900 000	225 000	112 500	112 500	0	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	sept-10	variable	300 000	75 000	37 500	37 500	0	Couverture	Covenants
Rembt OC juillet 2005	2015	juil-10	variable	400 000	100 000	50 000	50 000	0	Couverture	Covenants
Total 2015				2 000 000	500 000	250 000	250 000	0		
Rembt OC juillet 2005	2017	juil-10	fixe	500 000	311 501	262 057	101 797	160 260	Pas de couverture	
Total 2017				500 000	311 501	262 057	101 797	160 260		
Extension	2020	oct-08	fixe	179 000	106 681	99 336	15 261	84 075	Pas de couverture	
Total 2020				179 000	106 681	99 336	15 261	84 075		
Investissement	2021	oct-14	fixe	400 000	0	400 000	0	400 000	Pas de couverture	
Total 2020				400 000	0	400 000	0	400 000		
TOTAL				2 679 000	918 182	1 011 393	367 058	644 335		

Certains contrats de prêts relatifs aux emprunts ci-dessus contiennent des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 6,5 millions d'euros.

Au 31 janvier 2015, sur un total de 1.011.393 € de capital restant dû au titre des emprunts, 351.797 € (soit la quasi-totalité des échéances à moins d'un an) représente le solde des emprunts que le Groupe a contracté aux fins de rembourser 50% de l'emprunt obligataire de 4,7 M€ émis en 2005.

Les découverts financent les créances clients, dont le profil est évoqué au § 4.4.6. du présent document de référence, ainsi que les stocks nécessaires à une gamme large.

L'on peut voir dans ce tableau un prêt d'un montant de 400 k€ sur 7 ans consenti en octobre 2014 par la BPI aux fins de financer l'ERP de la filiale PARAMAT.

Covenants financiers :

En dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que notamment le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, les contrats de prêts signés par le Groupe début août 2010 auprès d'un pool bancaire sont assortis d'une clause d'engagements financiers déterminée sur une base consolidée à savoir :

R2 : Dettes financières nettes / EBE devant être inférieur à 2 au 31 juillet 2014 (ratio défini le 20/5/2010)

R3 : Cash-flow libre / Service de la dette devant être supérieur à 1 au 31 juillet 2014 (ratio défini le 20/5/2010)

R4 : Dettes financières / Fonds propres devant être inférieur à 0,8 au 31 juillet 2014 (ratio défini le 20/5/2010)

Ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels certifiés de l'emprunteur et doivent être respectés annuellement.

L'ensemble de ces ratios est respecté au 31 juillet 2014. Ces emprunts se terminent au mois de juillet 2015.

Le tableau ci-dessous présente les conditions du crédit-bail immobilier d'EUROMEDIS GROUPE au 31 juillet 2014 et au 31 janvier 2015 :

Caractéristiques des crédits baux	Nature du financement	Date de mise en loyer	Durée en mois	Périodicité	Nominal	Capital restant dû		
						au 31/7/2013	au 31/7/2014	au 31/1/2015
CB immobilier	Entrepôt 3	sept-11	144	trimestrielle	1 500	1 305	1 209	1 155
Total					1 500	1 305	1 209	1 155

4.4.1.2. Risque lié au poids des nantissements et cautions

Le Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, n'a aucun nantissement ni cautions en cours.

4.4.2. Risques de taux

Le risque de taux provient directement des conditions d'un emprunt qu'EUROMEDIS GROUPE a contracté auprès de plusieurs établissements bancaires à taux variable d'un montant de 2.000.000 € pour financer une partie du remboursement des obligations convertibles émises en 2005.

Cet emprunt se termine au mois de juillet 2015. L'impact d'une hausse de 100 points de base sur cet emprunt à taux variable serait de 5 K€ au 31/7/2014 et de 2 k€ au 31/1/2015 :

Société	Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû 31/7/2014	Intérêts jusqu'au 31/7/2015	Impact variation de 1%
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000 €	Euribor 3 mois	500 000 €	17 000 €	5 000 €
Total		2 000 000 €		500 000 €	17 000 €	5 000 €

Société	Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû 31/1/2015	Intérêts jusqu'au 31/7/2015	Impact variation de 1%
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2 000 000 €	Euribor 3 mois	250 000 €	2 000 €	2 000 €
Total		2 000 000 €		250 000 €	2 000 €	2 000 €

4.4.3. Risque de change

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain. Le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe pour répondre à ses marchés (appels d'offres) se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2,5 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2014, le montant total des achats à terme de dollars par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 22.500.000 USD.

En euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	22.500.000 USD		
Position nette après gestion			

Le groupe EUROMEDIS couvre son risque de change en utilisant essentiellement les achats à terme de devises.

Les instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture.

Ils sont classés en couverture de flux de trésorerie.

La partie de la variation de juste valeur de la couverture considérée comme efficace est classée directement dans les autres éléments du compte de résultat global. La partie inefficace est affectée en compte de résultat.

(cf. informations données au § 2.19 des données historiques consolidées au 31 juillet 2014 et au § F-2 des états financiers semestriels consolidés condensés).

Pour déterminer la juste valeur (MTM) au 31 janvier 2015 (comme au 31 juillet 2014) de ces instruments de couverture, la société a obtenu à la date de clôture, le cours d'achats à terme de devise qui serait obtenu à la date de clôture avec des échéances équivalentes. Ainsi, la société peut déterminer l'écart de juste valeur entre le cours d'achat à terme à la souscription et celui à la clôture.

Le montant de l'écart de juste valeur au 31 janvier 2015 est particulièrement élevé dans la mesure où une part importante de la couverture mise en place avait été souscrite bien avant la période d'accélération de la hausse du dollar. »

Afin de sécuriser ses marges et ne pas être pénalisé par les fluctuations importantes du dollar US, le groupe a couvert ses achats en devise compte tenu de la visibilité dont il disposait sur le chiffre d'affaires.

Les achats en dollars US du 2nd semestre de l'exercice 2015 sont estimés à 17 MUSD. Toute appréciation de la valeur du dollar de 10% génère, sur la base du taux de clôture, une hausse des achats de marchandises (et donc un impact négatif sur le résultat opérationnel) de 1,3 M€.

Néanmoins, compte-tenu des couvertures favorables prises par la société, cet impact sera minoré. Le montant des achats à terme de dollars en stock au 31 janvier 2015 est de 18,1 MUSD, dont 12 MUSD servant à couvrir les achats du second semestre de l'exercice 2015. L'effet positif de ces couvertures de change sur la base des taux connu au 31 janvier 2015 devrait permettre de limiter l'impact négatif sur le résultat de la société à environ 180 K€.

Le Groupe surveille quotidiennement sa politique de couverture de change afin de limiter son exposition et consulte à cet effet ses partenaires bancaires et leur salle de marché. La valeur au Mark to Market des couvertures de change au 31 janvier 2015 est de 1.978 k€.

4.4.4. Risque action

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une entreprise d'investissement.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Des données chiffrées sont reprises en 2.14 des informations complémentaires des annexes aux comptes consolidés clos au 31 juillet 2014.

4.4.5. Risque sur matières premières

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Au 31 juillet 2014, sur un total de 24,5 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers soit 16,3 M€ peuvent être exposés à une variation du cours des matières premières.

Le Groupe a structuré ses achats de façon à pouvoir répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients revendeurs et pharmaciens sur 8 M€ environ soit la moitié de ses achats exposés à variation de cours.

Le Groupe peut répercuter dans un délai de quatre mois environ la variation des matières premières auprès de sa clientèle hospitalière sur les 50% des achats restants. En cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10%, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 136 k€.

4.4.6. Risque de crédit et d'impayé

Les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci lui permet de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 518 k€ au 31 juillet 2012 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 513 k€ au 31 juillet 2013 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 410 k€ au 31 juillet 2014 (0,6% du chiffre d'affaires consolidé) et à 408 k€ au 31 janvier 2015.

Après dépréciation de 437 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 81 k€ au 31 juillet 2012.

Après dépréciation de 445 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 67 k€ au 31 juillet 2013.

Après dépréciation de 418 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 19 k€ au 31 juillet 2014.

À l'Export, le Groupe limite ses risques d'impayés en souscrivant une assurance auprès de la COFACE. Pour EUROMEDIS Italie, chaque nouveau revendeur fait l'objet d'une demande de renseignement bancaire auprès de la COFACE afin de vérifier sa solvabilité.

Il a été souscrit une assurance-crédit complémentaire en France pour les clients français (cliniques, revendeurs, pharmacies) auprès d'EULER-HEMES.

Au 31 juillet 2014, le délai moyen de règlement client était de 60 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Au 31 juillet 2013, le délai moyen de règlement client était de 59 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Il était de 73 jours au 31 juillet 2011, et de 61 jours au 31 juillet 2012.

Pour l'activité Produit à marque propre (filiale LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie de la BPI pour gérer son risque de liquidité dont le fonctionnement est décrit au § 4.4.1. du présent Document de référence.

Compte tenu de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec la BPI reste faible.

Le reste du chiffre d'affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,...), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies.

Pour l'activité Distribution, les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale. Ce risque est marginal pour les autres clients (cf § 4.2.2 du présent document).

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe est confronté à quatre litiges prud'homaux et portant sur une demande d'un montant maximum de 75 K€. Le Groupe a provisionné ce montant sur LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT à hauteur de 60 K€.

Un litige commercial concerne une ligne de stock pour laquelle existe une clause de retour de marchandises. Ce litige, évoqué en 2.8 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2013 et en note complémentaire de ceux-ci, porte sur 450 k€, a été gagné en première instance par la Société, et perdu en appel. Ce litige a fait l'objet d'une provision de 90 k€. Le Groupe s'est pourvu en cassation au mois de Décembre 2014, a provisionné 90 k€ sur l'exercice clos le 31 juillet 2014.

A la connaissance de La Société, il n'existe pas à ce jour d'autre fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales.

4.6. Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, la politique générale du Groupe est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Les principaux contrats sont les suivants :

Risques couverts	Assureur	Franchise	Montants couverts
Responsabilité civile professionnelle	ACE EUROPE		
A) Responsabilité civile d'exploitation			8 000 000 €
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont			
- Faute inexcusable (par sinistre et par année)		3 000 €	1 500 000 €
- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs de pollution (par sinistre et par année) :		1 500 €	750 000 €
- Dommages matériels et immatériels autres que de pollution (par sinistre) :		3 770 €	3 000 000 €
B) Responsabilité civile après livraison / après prestations / après travaux			4 000 000 €
dont tous dommages matériels, immatériels confondus par sinistre et par année		6 500 €	3 000 000 €
C) Défense, recours			32 000 €
Responsabilité des dirigeants	CNA	Néant	1 000 000 €
Multirisques			
Dommages aux biens	ACE	Néant	15 474 000 €
Pertes financières	ACE	Néant	10 027 431 €

Les primes d'assurances payées par le Groupe ont évolué ainsi au cours des trois derniers exercices :

En €	31 7 2012	31 7 2013	31 7 2014	2012-2014
Laboratoires Euromedis	77 377	107 028	131 072	69,4%
Paramat	69 954	52 702	46 508	-33,5%
Biomat	3 866	3 416	-	-100,0%
Carmaux	3 912	2 772	195	-95,0%
Euromedis Groupe	173 715	121 804	107 137	-38,3%
Total	328 824	287 722	284 912	-13,4%

Le Groupe dispose également d'une assurance couvrant la responsabilité civile du dirigeant.

Hormis un contrat de prévoyance souscrit au bénéfice de chaque salarié et tel que prévu dans la Convention collective dont dépend la Société, il n'a pas été souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, de démission ou de décès de ses « hommes clefs ».

4.7. Risque lié aux relations du Groupe avec ses partenaires et co-actionnaires dans les entités qu'il ne contrôle pas globalement.

Le Groupe est actionnaire de PHARMAREVA à hauteur de 49,92% aux côtés de MEDIMAT, société détenue par Monsieur Michel GAUTIER qui dirige et anime PHARMAREVA, le Groupe n'ayant aucun rôle opérationnel. Cette société est consolidée par la méthode de mise en équivalence en application des normes IFRS, et ce, depuis le 1^{er} août 2014. Les impacts du changement de méthode de consolidation sont présentés au § 20.1.4. du présent Document de référence.

PHARMAREVA, dont l'activité est décrite au 6.1.1.2 du présent Document de référence, est une société spécialisée, auprès des pharmacies d'officine, dans la vente et la location de matériel médical destiné au maintien à domicile. Le réseau de commercialisation de PHARMAREVA comprend 17 plateformes approvisionnant les pharmaciens et d'un site internet marchand.

Le Groupe est aussi actionnaire de MEDIS SANTE à hauteur de 33,33% aux côtés de Monsieur Gilles GARCIA qui dirige et anime MEDIS SANTE, et de Monsieur Patrick COUTELIN. MM GARCIA et COUTELIN détiennent MEDIS SANTE au moyen d'une société dénommée PERSPECTIVE Sarl. Cette société est consolidée avec la méthode de mise en équivalence.

Les investissements dans ces deux sociétés sont menés de façon concertée entre leurs dirigeants et EUROMEDIS GROUPE. EUROMEDIS GROUPE et ses filiales contrôlées majoritairement n'ont aucun engagement financier vis-à-vis de PHARMAREVA et de MEDIS SANTE.

L'évolution des normes IFRS 10, 11 et 12 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 a conduit la Société à cesser de consolider PHARMAREVA par la méthode de l'intégration proportionnelle et à consolider cette société par la méthode de mise en équivalence depuis le 1^{er} août 2014. Seules sont dorénavant appréhendés dans les comptes les quote-parts de capitaux propres et de résultat net PHARMAREVA.

Hormis le risque d'exploitation inhérent aux activités de ces sociétés qui serait susceptible d'affecter la valeur de la participation que le Groupe détient dans leur capital, il n'existe pas, à la date de rédaction du présent document de référence, de risque lié au partenariat avec ces deux sociétés.

4.8. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est EUROMEDIS GROUPE.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 407 535 517.

5.1.3. Exercice social

L'exercice social d'EUROMEDIS GROUPE débute le 1^{er} août et se termine au 31 juillet.

5.1.4. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 6 juin 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais le 6 juin 1996. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 5 juin 2095.

5.1.5. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont. Son numéro de téléphone est le 03 44 73 83 60.

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.6. Événements importants dans le développement des activités de la Société

A l'origine dédiée au négoce de produits hypodermiques à usage unique, la structure créée par Jean-Pierre Roturier en 1985 s'est progressivement orientée vers la conception / fabrication de matériels médico-chirurgical. Alors que, pour des raisons économiques, la production était délocalisée chez des sous-traitants internationaux, le Groupe a progressivement intégré la distribution / location via l'acquisition d'une trentaine de magasins spécialisés. Aujourd'hui, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales adressent la totalité des acteurs du marché (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, médecins, pharmaciens, revendeurs, particuliers...) et sont présents dans les domaines de l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) et du Maintien à Domicile (M.A.D.).

- **1985** : Après 10 années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment), Jean-Pierre Roturier crée, avec sa femme Danielle, la S.A. EUROMEDIS à Neuilly-sous-Clermont (Oise). EUROMEDIS S.A. mène une activité de revendeur grossiste de produits hypodermiques à usage unique en collaboration avec plusieurs groupes multinationaux (BECTON DICKINSON, MAP, TERUMO...) et dispose de 1.500 m² de bâtiments pour exercer son activité.
- **1988** : Lancement de la marque EUROMEDIS et démarrage de la fabrication de produits (gants médicaux à usage unique, perfuseurs, microperfuseurs...) sous cette marque dans le double but :
 - d'acquérir une dimension industrielle,
 - de diversifier son offre de produits.EUROMEDIS S.A. devient le premier et seul fabricant français de gants médicaux à usage unique en PVC, en concurrence avec les groupes américains BAXTER et BECTON DICKINSON, dont la production est localisée en Belgique.
Acquisition par EUROMEDIS S.A. de MÉDICO VAL DE LOIRE à Tours, magasin spécialisé dans la distribution de matériels médico-chirurgical.

- **1989** : Suite au recrutement de Nadine Pointeau comme Directeur Général Pharmacien Responsable, EUROMEDIS S.A. obtient le statut de Laboratoire Pharmaceutique de Production, alors indispensable pour la vente :
 - de produits stériles dans les hôpitaux,
 - des autres produits inscrits à la PHARMACOPÉE,
 et change de dénomination sociale pour devenir LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.

Création de MÉDICAL INDUSTRIE S.A., dont la vocation est de reprendre la fabrication des gants en PVC à usage unique. Les deux sociétés réalisent à Neuilly-sous-Clermont un investissement mobilier et immobilier d'environ 1,5 millions d'euros afin de développer le site d'exploitation.

- **1990** : Un second agrandissement des locaux de Neuilly-sous-Clermont permet de porter la surface d'exploitation (usine, stockage, bureaux) à 2.200 m².
- **1991** : Création à Neuilly-sous-Clermont de la s.a.r.l. PARAMAT, société de services comprenant un magasin de vente de produits médico-chirurgical (PARAMAT 60). Sa vocation est de fédérer les points de vente indépendants distribuant des produits médico-chirurgical, et notamment ceux fabriqués par LABORATOIRES EUROMEDIS, aux collectivités médicales, aux professionnels de la Santé et aux particuliers. L'objectif est de proposer une centralisation de :
 - leurs achats en produits médico-chirurgical,
 - leur logistique de distribution via la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
 - leurs actions de communication (catalogues, dépliants...).
 PARAMAT édite un catalogue professionnel qui comprend la majorité des références EUROMEDIS. A la fin de l'année, PARAMAT regroupe 27 adhérents.
- **1996** : Création du holding J.P.R. FINANCES (devenu J.P.R. HOLDING en 1999 puis EUROMEDIS GROUPE en 2000) qui détient 100% de ses trois filiales :
 - LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.,
 - MÉDICAL INDUSTRIE S.A.,
 - PARAMAT s.a.r.l.

- **1998** : MÉDICAL INDUSTRIE S.A. délocalise sa production de gants PVC à usage unique en Chine.

Acquisition par PARAMAT de :

- MITARD MÉDICAL à Angers, qui devient PARAMAT 49,
- MITARD MÉDICAL à Bordeaux, qui devient PARAMAT 33.

Nouvel agrandissement du site de Neuilly-sous-Clermont pour atteindre une surface d'exploitation de 4.200 m².

- **1999** : Acquisition par PARAMAT de :
 - HERMES MÉDICAL à Nantes, qui devient PARAMAT 44,
 - MÉDICAL 33 à Bordeaux, qui fusionne avec PARAMAT 33 à compter du 1^{er} août et s'installe à Pessac (33).

Acquisition de 49,92% de PHARMA MAT S.A. (devenue PHARMARÉVA S.A. en 2003), société vendéenne spécialisée dans la fourniture, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques (fauteuils roulants, déambulateurs, cannes...) destinés au M.A.D. Démarrage d'un réseau de franchisés PHARMARÉVA avec l'ouverture dans l'Oise de D.R. MÉDICAL, filiale à 100% de EUROMEDIS GROUPE, qui rejoint le premier franchisé MEDIMAT - PHARMARÉVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMARÉVA S.A.

- **2000** : Le 27 mars, EUROMEDIS GROUPE s'inscrit sur le Marché Libre de Euronext Paris. Conformément aux objectifs affichés lors de l'entrée en Bourse, EUROMEDIS GROUPE procède à plusieurs opérations de croissance externe :
 - o LE COMPTOIR MÉDICAL, à Lesparres et à Blaye (région bordelaise), dont les deux magasins passent sous enseigne PARAMAT 33. Spécialiste du M.A.D., cette société est propriétaire d'environ 180 lits médicalisés pour le domicile qu'elle loue à des patients,
 - o ORTHOPÉDIE GANDON, dont les quatre magasins rejoignent le réseau de magasins intégrés PARAMAT avec les créations de PARAMAT 64 (Pau, Lons, Oloron-Sainte-Marie) et PARAMAT 65 (Lourdes). Spécialiste du M.A.D. et de l'orthopédie, cette société possède environ 250 lits médicalisés pour le domicile,
 - o MÉDICALIS, à Chartres, dont le magasin devient PARAMAT 28. Spécialisée en fourniture de prestations de H.A.D. dans les domaines de l'oxygénothérapie et de la nutrition, cette société dispose d'environ 200 lits médicalisés pour le domicile.

L'acquisition de ces sept magasins permet à EUROMEDIS GROUPE de renforcer ses positions sur les marchés du M.A.D., de l'H.A.D. et de l'orthopédie.

Parallèlement, le réseau PHARMARÉVA s'étoffe avec l'ouverture de deux nouvelles franchises : PHARMARÉVA AQUITAINE à Talence (33) et PHARMARÉVA AUVERGNE à Riotord (43).

- **2001** : Augmentation de la capacité de stockage de la plate-forme logistique de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 4.200 m² à 6.400 m².

Reprise par PARAMAT de S.A. ATTITUDE (Sens) qui devient PARAMAT 89.

- **2002** : Après une année de consolidation, EUROMEDIS GROUPE poursuit sa politique de croissance externe :
 - acquisition de A3 MÉDICAL, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux et en location de matériels pour le M.A.D. à Alençon (61),
 - prise de participation (37,73%) dans LA CABANE MÉDICALE, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux pour le M.A.D. et les collectivités médicales à Périgueux (24), qui rejoignent le réseau PARAMAT.

Acquisition de ALLEGRE MÉDICAL à Saint-Étienne, spécialiste en distribution de produits médico-chirurgical à usage unique et concurrent, avec ses cartes exclusives MAERK'S et TERUMO, de LABORATOIRES EUROMEDIS. Cette société, dont la dénomination sociale devient EP MÉDICAL, se positionne comme grossiste régional dédié aux collectivités médicales de taille moyenne (cliniques, maisons de retraite...).

Le réseau PHARMARÉVA continue à se développer avec l'ouverture de PHARMARÉVA BRETAGNE à Languidic (56) et PHARMARÉVA POITOU-CHARENTES à Chauray (79).

- **2003** : En février, reprise de MELUN MÉDICAL (Melun) qui devient PARAMAT 77.

En septembre, reprise des magasins d'OMNIUM MÉDICAL, distributeur auprès des professionnels de la Santé (médecins généralistes et spécialistes) et des collectivités médicales d'une large gamme de produits médico-chirurgical, notamment en instrumentation chirurgicale. Les trois magasins deviennent PARAMAT 06 (Nice), PARAMAT 13 (Marseille) et PARAMAT 34 (Montpellier).

En octobre, acquisition de :

- quatre magasins de LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES, groupe également spécialisé en distribution de matériels médico-chirurgical, qui deviennent PARAMAT FH 44 (Nantes), PARAMAT FH 68 (Mulhouse), PARAMAT FH 69 (Lyon) et PARAMAT FH 75 (Paris),
- M.I.B.P., société basée à Boissey (14), exerçant la même activité que MÉDICAL INDUSTRIE et ayant réalisé 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 septembre 2003.

PHARMARÉVA ouvre trois nouvelles franchises à Artenay (45 - PHARMARÉVA VAL DE France), Savigny-le-Temple (77 - PHARMARÉVA VAL DE SEINE) et Mercues (46 - PHARMARÉVA MIDI-PYRENNÉES), portant le nombre total de franchisés à 9.

- **2004** : Acquisition de PARAPHARM à Creil (60), magasin spécialisé dans la prestation de services aux pharmaciens et la commercialisation de produits médico-chirurgical auprès des particuliers. L'activité de location est reprise par D.R. MÉDICAL alors que la distribution passe sous enseigne PARAMAT 60.

Reprise de l'activité de M.A.D. du Groupe LVL MÉDICAL. Réalisée par quatre magasins (Fécamp, Le Havre, Mulhouse et Sotteville-lès-Rouen), cette activité génère un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en année pleine et passe sous enseigne EP MÉDICAL NORD.

Reprise de SUD-OUEST MÉDICAL à Albi (81), société spécialisée dans la distribution et la location de matériels de M.A.D. et réalisant un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros en année pleine.

Finalisation d'une nouvelle extension du site d'exploitation de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 6.400 m² de capacité de stockage à 8.700 m². Cette extension est financée par crédit-bail.

Transfert au Second Marché (aujourd'hui Euronext Compartiment C) d'Euronext Paris S.A.

Acquisition du fonds de commerce de distribution de matériel médical NB MEDICAL à Gravigny (27).

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Baillargues (34 - PHARMAREVA LANGUEDOC-ROUSSILLON) et à Marseille (13 - PHARMAREVA PROVENCE-CÔTES-D'AZUR)

- **2005** : Emission d'un emprunt obligataire de 4.697.750 € en 247.250 obligations de 19 € nominal.

Acquisition d'un nouveau fonds de commerce de la société LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES à Mulhouse (68).

Acquisition de la totalité des titres de la société PHYMED à Aurec-sur-Loire (43), société spécialisée dans la fabrication de sets pour l'hémodialyse, de la société CAREDIS à Puteaux (92) et de MEDICAPP à Rochefort (17) spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la société BERTHELOT MEDICAL SERVICE à Lyon (69) spécialiste en prestation de services auprès des pharmacies.

PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Beaune (21 - PHARMAREVA BOURGOGNE-COMTE) et à Poey de Lescar (64 - PHARMAREVA PYRENEES-ATLANTIQUES).

- **2006** : Acquisition des titres de MPH MEDICAL à Toulouse (31), spécialiste de la vente de consommables médicaux en milieu hospitalier, d'INTERMEDICAL située à Montbéliard (25) et d'AUTONOMIE SANTE à Niort (79), toutes deux spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Acquisition du fonds de commerce de la Société LOCAMEDI au Puy-en-Velay (43) spécialisé dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

- **2007** : Acquisition par PARAMAT de la société AQUITAINE SANTE SERVICES spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.

Création, via l'acquisition du fond de commerce de la société PESCHETTO (Turin), des LABORATOIRES EUROMEDIS Italie spécialisés dans les consommables médicaux à marque propre EUROMEDIS destinés aux collectivités médicales publiques et privées ainsi qu'à une clientèle d'industriels.

Augmentation de capital de 5.9 millions d'euros, souscrite par le Groupe Crédit Agricole (IDIA - SOCADIF) à hauteur de 75% et le solde par le public.

Abandon du statut de Laboratoire pharmaceutique pour les LABORATOIRES EUROMEDIS.

- **2008** : Acquisition par Paramat de la totalité des titres des sociétés Carmaux Médical Services, BAB Médical. Sociétés spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
 - Acquisition par Paramat du fonds de commerce de Référence Santé, Société spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
 - Changement de réglementation au 1^{er} août 2008 consistant à ne plus rembourser (par les caisses de sécurité sociale) les prestations médicalisées délivrées à un particulier en EHPAD. En conséquence, baisse de l'activité prestation réalisée par PARAMAT auprès des EHPADS se traduisant par un manque à gagner de 3 millions d'euros de marge brute qui se constatera par un résultat net en perte sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2009** : Création de la SAS BIOMAT (anciennement division hospitalière de PARAMAT) dont l'activité est la fourniture de produits destinés au bloc opératoire située à Canéjan (33).
 - Fusion des activités EP Médical Saint Etienne et Toulouse (distributeurs exclusifs EUROMEDIS) par les Laboratoires EUROMEDIS.
 - Mise en place au deuxième semestre social d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant 60 salariés consécutivement aux pertes d'exploitation constatées sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2010** : Création en septembre 2009 de Médis Santé (société spécialisée dans le H.A.D., la perfusion et la nutrition) à hauteur de 33,33% aux cotés du Dirigeant (33,33%) et d'un adhérent PARAMAT (33,33%)
 - Cession de notre participation de 33,33% de la Cabane Médicale, vente d'un fonds de commerce à Marseille, fermeture de trois sites de distribution situés à Blaye, Migennes et Oloron Sainte Marie.
 - Remboursement de 50% des obligations convertibles émises en juillet 2005. Report des 50% restants à 30 mois soit au plus tard le 31 décembre 2012.
- **2011** : Remboursement du solde des obligations convertibles.
 - Emission le 3 mars 2011 de 598.194 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix fixé à 4,5 € par action, à hauteur d'une action nouvelle pour 4 actions existantes, souscrite à hauteur de la totalité du montant proposé de 2.691.874 € par le Public et par plusieurs investisseurs dont BNP PARIBAS CAPITAL DEVELOPPEMENT.
 - Obtention par Laboratoires EUROMEDIS de marchés hospitaliers nationaux d'un montant de 10 millions € par an et sur trois ans, soit jusqu'en 2014.
 - Déploiement de l'ERP chez Laboratoires EUROMEDIS, rationalisant la gestion du pôle Distribution.
- **2012** : Rationalisation du réseau de distribution PARAMAT : transfert d'activité de l'agence de Nantes à Angers et de l'agence d'Orléans sur Tours, fermeture des agences de Nice, Nantes et Orléans.
 - Lancement de l'activité franchise dans le secteur Distribution.
- **2013** : Poursuite de la restructuration de PARAMAT qui divise sa perte par 2, atteignant ainsi -306 k€.
 - Augmentation de capital de PARAMAT de 11.550 k€ par incorporation de comptes courants d'EUROMEDIS GROUPE.
 - Obtention d'un marché UNI HA, organisme regroupant 58 hôpitaux publics sur le territoire national. Ce marché représente un chiffre d'affaires de 1,5 M€ par an pendant trois ans pour la fourniture de pansements et compresses.
 - Recrutement en octobre 2013 de Monsieur Sylvain MITARD au sein d'EUROMEDIS GROUPE, en tant que Directeur de la Gamme Bloc Opératoire à usage unique.
- **2014** Recrutement d'un directeur commercial pour PARAMAT (animation des ventes et des grands comptes).
 - Entrée au capital de NINA, filiale du fonds de gestion GST - Groupe Georges et Sylvie TRAMIER, déclarant le 7 mai 2014 une participation à hauteur de 28,62% du capital et de 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE.
 - Recrutement en juin de Madame Myriam LANGERMANN en tant que conseillère technique incontinence pour PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS.
 - Recrutement en décembre de Monsieur Alain FERRIERE en tant que Directeur des ventes de la gamme Habillement pour le bloc opératoire.
 - Création en octobre de MEDICAL CENTER, filiale à 100% de PARAMAT, centrale d'achat installée sur une plateforme de 1.800 m² à Breuil Le Sec. de matériels et de dispositifs médicaux pour les agences intégrées, les adhérents au groupement, les revendeurs et les autres acteurs du marché.
- **2015** Recrutement d'une responsable Groupe en charge des ressources humaines, Mme Florence BARUSSEAU.
 - Mise en place chez PARAMAT d'une équipe commerciale Collectivités composée de 11 délégués commerciaux avec couverture nationale du territoire.

5.1.7. Informations boursières : Marché des titres de la Société

Mnémonique	EMG
Code ISIN	FR0000075343
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	Euronext C
Catégorie de cotation	Continu
Capital au 31.07.2014	5.981.942 €
Nominal de l'action	2,00 €
Nombre de titres composant le capital	2.990.971
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Cours d'introduction sur Marché Libre (le 27 mars 2000)	5,30 €
Cours lors du transfert sur Eurolist (le 22 mars 2004)	12,00 €
Cours au 31.07.2014	7,3 €
Cours au 31.1.2015	7,5€
Flottant en % du capital au 31.07.2014	33,99%
Flottant en capitaux au 31.07.2014	7,4 millions €
Flottant en % du capital au 31.01.2015	34,53%
Flottant en capitaux au 31.01.2015	7,7 millions €
Classification sectorielle ICB	4500 – Santé
Secteur	4530 – Equipements et services de santé
Sous-secteur	4535 – Equipement médicaux
Capitalisation boursière à l'introduction	9.026 K€
Capitalisation boursière au 31.07.2014	21,8 millions €
Capitalisation boursière au 31.01.2015	22,6 millions €

Activité boursière du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2015 :

	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Année 2013
Nombre de séances de bourse	22	20	20	21	22	20	23	22	21	23	21	20	255
Cours le plus haut	5,58 €	5,49 €	5,78 €	6,32 €	6,08 €	6,13 €	6,09 €	6,03 €	6,67 €	6,63 €	8,37 €	8,18 €	8,37 €
Cours le plus bas	5,30 €	5,30 €	5,26 €	5,60 €	5,88 €	5,90 €	5,92 €	5,90 €	5,95 €	6,20 €	6,48 €	7,50 €	5,30 €
Dernier cours du mois	5,41 €	5,34 €	5,78 €	5,89 €	5,99 €	6,01 €	5,94 €	5,97 €	6,40 €	6,50 €	7,78 €	8,14 €	8,14 €
Nombre de titres échangés	52 015	64 836	91 957	122 343	50 997	40 671	21 124	21 656	111 855	82 100	171 355	189 712	1 020 621
équivalent % du capital échangé	1,7%	2,2%	3,1%	4,1%	1,7%	1,4%	0,7%	0,7%	3,7%	2,7%	5,7%	6,3%	34,1%
Capitalisation boursière (millions €)	16,2	16,0	17,3	17,6	17,9	18,0	17,8	17,9	19,1	19,4	23,3	24,3	24,3

	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014	Juin 2014	Juillet 2014	Août 2014	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Année 2014	Janvier 2015
Nombre de séances de bourse	22	20	21	20	21	21	23	21	22	23	20	21	255	21
Cours le plus haut	9,24 €	9,68 €	9,48 €	9,45 €	9,25 €	9,25 €	9,04 €	8,07 €	8,10 €	7,80 €	8,45 €	7,70 €	9,68 €	7,75 €
Cours le plus bas	7,76 €	8,60 €	8,56 €	8,62 €	9,01 €	9,01 €	7,22 €	7,10 €	7,60 €	7,13 €	7,50 €	7,42 €	7,10 €	7,43 €
Dernier cours du mois	9,00 €	9,63 €	9,25 €	9,16 €	9,09 €	9,04 €	7,30 €	8,04 €	7,69 €	7,76 €	7,82 €	7,63 €	7,63 €	7,54 €
Nombre de titres échangés	312 486	224 543	157 154	702 086	252 035	66 497	79 903	44 214	48 750	72 684	72 355	82 805	2 115 512	45 421
équivalent % du capital échangé	10,4%	7,5%	5,3%	23,5%	8,4%	2,2%	2,7%	1,5%	1,6%	2,4%	2,4%	2,8%	70,7%	1,5%
Capitalisation boursière (millions €)	26,9	28,8	27,7	27,4	27,2	27,0	21,8	24,0	23,0	23,2	23,4	22,8	22,6	22,6

Cours de bourse du 18 juin 2011 au 27 avril 2015 comparé à l'indice STOXX Europe 600 secteur Santé et à l'indice CAC 40 :



Source: Infinancials

Dividendes :

	31 juillet	2010	2011	2012	2013	2014
Dividende global versé au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	209 368 €	299 097
Nominal de l'action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions	2 385 777	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action	- €	- €	- €	- €	0,07 €	0,1

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Début avril 2014 a commencé la mise en place d'un ERP pour PARAMAT qui devrait être pleinement opérationnel entre octobre 2015 et mi-2016. Pour mémoire, il est rappelé que, au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2010, EUROMEDIS GROUPE a finalisé la mise en place d'un nouvel outil informatique ERP déployé pour l'activité des Laboratoires EUROMEDIS.

Au cours des trois derniers exercices et au 1^{er} semestre clos au 31 janvier 2015 les investissements ont porté sur :

- les constructions, agencements, et autres immobilisations qui concernent essentiellement les points de vente de PARAMAT, principalement : rénovation des intérieurs, pose d'enseignes, installation de nouvelles salles de désinfection.
- les installations techniques, matériel et outillage qui concernent essentiellement les renouvellements de parcs de matériels de location.

En milliers d'euros	31 juillet 2012 12 mois	31 juillet 2013 12 mois	31 juillet 2014 12 mois	31 janvier 2015 6 mois
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Incorporels des sites	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	21	18	24	13
Total Immobilisations incorporelles	21	18	24	13
Terrain	0	0	0	0
Constructions et agencements	228	1 240	137	28
Construction en crédit-bail	0	0	45	0
Installations techniques, matériel et outillage	770	719	756	294
Autres immobilisations	459	163	219	448
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles	1 457	1 006	1 157	770
Titres non consolidés	0	0	0	0
Créances rattachées	6	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	14	10	25
Autres immobilisations financières	7	11	0	105
Total immobilisations financières	13	25	10	130
Total Investissements	1 491	1 049	1 191	913

Pour mémoire, de nouveaux locaux pour LABORATOIRES EUROMEDIS achevés en juillet 2011 ont étendu la surface de stockage (3.600 m² supplémentaire sur un total après extension de 14.000m²) du site de Neuilly-sous-Clermont. Le coût d'acquisition, d'aménagement du terrain et de la construction est de 1.600.000 euros. L'ensemble de cet investissement a été financé par OSEO par crédit-bail et est supporté par Laboratoires EUROMEDIS, le terrain ayant été acquis sur emprunt bancaire par RDJ et le crédit-bail supporté par Laboratoires EUROMEDIS.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Le Groupe n'envisage aucun investissement majeur sur l'exercice en cours. Il prépare le déploiement d'un ERP pour la partie Distribution qui pourrait être opérationnel dans un délai compris entre octobre 2015 et mi 2016. Les investissements en cours concernent :

- le renouvellement de parc de matériels destinés à la location sur un rythme annuel comparable à celui des années précédentes (700 k€) ;
- des travaux d'agencement du Siège de Neuilly sous Clermont (30 k).

5.2.3. Politique future d'investissements

La politique d'investissement est calibrée de façon à obtenir un ratio d'endettement proche de 30% d'ici le 31 juillet 2015 en réduisant les stocks et le financement correspondant et en tenant compte du résultat de l'exercice. Le ratio d'endettement du Groupe était de 32,9% au 31 janvier 2015.

Aucun investissement majeur n'est prévu d'ici cette échéance. Il est toutefois possible que le Groupe réalise une ou plusieurs croissances externes avant la fin de l'année civile 2015.

Le renouvellement d'une partie du matériel informatique de PARAMAT (ERP représentant un investissement d'environ 400 k€) devra être opéré sur l'exercice 2014-2015.

5.2.4. Nouveaux projets

PARAMAT envisage d'augmenter le réseau d'adhérents pour le porter à 100 magasins (62 magasins actuellement) d'ici les cinq années à venir. À partir du modèle du site pilote créé en 2007 dans l'Oise (Saint Maximin), il est à prévoir la création de nouvelles agences intégrées à raison de 2 à 3 ouvertures par an dans le Sud-Est de la France, la priorité étant donnée à l'augmentation de la rentabilité des agences existantes. Un directeur d'exploitation a été recruté à cet effet. L'investissement est de 150 à 200 K€ par site (stocks compris) mais aucune ouverture n'a été réalisée depuis le début de l'exercice. Un entrepôt pourrait être ouvert pour desservir la clientèle de collectivités médicales sur plusieurs départements.

Le développement du réseau PARAMAT se poursuivra donc sur deux axes :

- Création de magasins intégrés sur le modèle du site pilote et autour d'un site logistique secondaire,
- Développement du réseau des adhérents.

Création en octobre de MEDICAL CENTER, filiale à 100% de PARAMAT, centrale d'achat installée sur une plate-forme de 1.800 m² à Breuil Le Sec. de matériels et de dispositifs médicaux pour les agences intégrées, les adhérents au groupement, les revendeurs et les autres acteurs du marché.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. L'offre

EUROMEDIS GROUPE est un des premiers opérateurs français en dispositifs médicaux à usage unique, d'hygiène et de protection à destination notamment des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des particuliers ainsi que de l'industrie agroalimentaire. Son activité repose sur deux savoir-faire complémentaires :

- les Produits à marque propre : La production a été intégralement délocalisée chez des sous-traitants internationaux. EUROMEDIS GROUPE, via sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, conserve son savoir-faire avec notamment la présence de la marque propre sur les produits, la prise en charge du respect des conformités par rapport aux normes et de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final (avec son propre marquage CE)
- la Distribution / Location / Prestation, à travers trois réseaux de distribution distincts, PARAMAT (maintien à domicile), PHARMAREVA (maintien à domicile via les pharmacies d'officine), et MEDIS SANTE (hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition).

Les produits de la gamme sont distribués par (rappel du schéma en préambule du présent Document de référence):

- La force de vente intégrée de Laboratoires EUROMEDIS,
- Le réseau de distribution de 92 magasins PARAMAT,
- Le réseau de franchises PHARMAREVA sur 15 plateformes,
- Les six sites de MEDIS SANTE.

Note : Le Groupe détient (i) 49,92% du capital de PHARMAREVA et appréhende ainsi 49,92% des résultats de cette société en la consolidant par intégration proportionnelle jusqu'au 31 juillet 2014, puis par mise en équivalence à compter du 1^{er} août 2014 et (ii) le tiers du capital de MEDIS SANTE et appréhende le tiers du résultat net de cette société en la consolidant par mise en équivalence.

Le nombre de références commercialisées est de

3.600 pour LABORATOIRES EUROMEDIS

15.000 pour PARAMAT

500 pour BIOMAT

500 pour PHARMAREVA et ses filiales

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activités sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	31/01/2015	31/01/2014	31/07/2014	31/07/2013	31/07/2012
	(6 mois)	(6 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	35 231	37 165	73 146	75 671	74 367
<i>Dont Produits à marque propre</i>	<i>21 666</i>	<i>22 662</i>	<i>44 776</i>	<i>46 981</i>	<i>46 277</i>
% CA	61,5%	61,0%	61,2%	62,1%	62,2%
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	<i>13 565</i>	<i>14 503</i>	<i>28 370</i>	<i>28 696</i>	<i>28 083</i>
% CA	38,5%	39,0%	38,8%	37,9%	37,8%

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par grande famille de produits au 31 juillet 2014 (Marque EUROMEDIS et autres marques):

<i>en milliers d'euros</i>	Laboratoires Euromedis	Paramat	Autres entités	Total	%
Diagnostic	109	886		994	1,4%
Divers	1 449	1 945		3 394	4,6%
Fauteuil Roulant	-	3 912		3 912	5,3%
Gants	28 875	-		28 875	39,5%
Hygiène	991	2 286		3 277	4,5%
Incontinence	1 217	2 611		3 828	5,2%
Instrumentation	17	466		483	0,7%
Matériel & Mobilier	-	2 152		2 152	2,9%
Orthopédie	-	924		924	1,3%
Parentérale	2 040	1 087		3 127	4,3%
Prestation	212	3 963		4 175	5,7%
Prévention Escarres	-	900		900	1,2%
Protection	1 632	-		1 632	2,2%
Toilette & confort	-	1 672		1 672	2,3%
Usage Unique	8 592	-		8 592	11,7%
Autres produits et prestations			5 213	5 213	7,1%
Total	45 133	22 804	5 213	73 150	100%

Part dans le Chiffre d'affaires : 62% 31% 7%

Avec plus d'un milliard de gants d'examen vendus en France et à l'Export lors du dernier exercice, le Groupe considère être le N°1 français du gant médical d'examen à usage unique hors gants de chirurgie avec une part de 50% du marché national.

Le Groupe a commencé en septembre 2014 la commercialisation de gants de chirurgie. Estimé à 80 millions de paires en France, avec un prix moyen de 40 cent la paire, l'objectif du Groupe est de détenir une part de ce marché comprise entre 10% à 15% soit entre 3 millions € et 4 millions € d'un marché total estimé par le Groupe à 32 millions €.

Les ventes de gants d'examen sur l'exercice 2014-2015 seront supérieures à un milliard d'unités.

6.1.1.1. Pôle Fabrication / Laboratoires EUROMEDIS / Produits à marque propre (61,2% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2014 et 61,5% au 31 janvier 2015)

Environnement réglementaire

LABORATOIRES EUROMEDIS conçoit et met au point des dispositifs médicaux à usage unique dont la production est réalisée par des sous-traitants internationaux.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont reconnus depuis 1987 en qualité de fabricant, ce qui nécessite :

- la présence d'un responsable Assurance Qualité,
- le respect des principales réglementations en vigueur qui définissent les contrôles nécessaires à opérer sur les produits avant de les distribuer,
- l'application des normes européennes décrivant les caractéristiques techniques des produits,
- la conformité de ces produits à la directive 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux,
- l'obligation de se placer sous l'autorité de l'Inspection de la Pharmacie et de l'Agence Nouvelle de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé – ANSM,

et permet aux LABORATOIRES EUROMEDIS d'offrir à ses clients professionnels une prise en charge de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final.

La vocation initiale de la structure MEDICAL INDUSTRIE (producteur de gants jusqu'en 1997) aujourd'hui absorbée par LABORATOIRES EUROMEDIS, était de fabriquer des gants PVC à usage unique. En 1998, la production a été délocalisée en Chine, pays dans lequel Laboratoires EUROMEDIS met à profit son expérience de fabrication de dix années en France pour obtenir des produits de qualité à des prix attractifs. Au moment de l'arrêt de la production, l'entreprise fabriquait 250 millions de gants d'examen par an à comparer à 1,3 milliard de gants en 2014 et en 2015. Aujourd'hui, LABORATOIRES EUROMEDIS distribue également en complément de sa clientèle de l'univers de la santé, des produits d'hygiène et de protection à usage unique auprès d'une clientèle de revendeurs grossistes pour l'industrie.

L'ensemble des dispositifs médicaux à usage unique mis au point par les LABORATOIRES EUROMEDIS possède le marquage CE nécessaire à leur distribution sur le marché. Ce marquage C.E. est certifié par le GEMED. Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont certifiés par l'organisme notifié LNE GMED pour les normes ISO 9001 - version 2000 et EN 13485, selon la directive Européenne 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux.

La présentation des produits est réalisée par :

- LABORATOIRES EUROMEDIS : 85% de la gamme sous la marque propre EUROMEDIS et 15% de la gamme sous marque distributeur,
- et sa division INDUSTRIE hors santé : 50% de la gamme sous les marques propres EUROMEDIS, et 50% de la gamme sous marque distributeur en particulier à l'export.

Les produits sont commercialisés sous marque propre quand ils sont destinés à être vendus directement par la société, et sous une marque distributeur quand ils sont expédiés vers une clientèle revendeur souhaitant les commercialiser sous sa propre marque.

Le Groupe estime que 4% du chiffre d'affaires Produits à marque propre entre dans le cadre de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale.

Savoir-faire

LABORATOIRES EUROMEDIS met au point, développe et distribue des dispositifs médicaux à usage unique. La société sélectionne des produits dont la fabrication peut être souvent délocalisée en Asie ou bien en Europe (Allemagne, Italie). Le processus de fabrication d'un produit comprend plusieurs étapes...

- définition du produit susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs finaux,
 - détection ou mise en place déléguée de l'outil de fabrication,
 - conception du produit en interne soit par innovation complète avec création d'un nouveau produit, soit par amélioration d'un produit déjà existant,
- ... en tenant compte des législations européennes en vigueur,
- élaboration du cahier des charges par le Pharmacien, responsable Assurance Qualité et les chefs de produits,
 - envoi du cahier au sous-traitant chargé de fabriquer le produit sous la marque EUROMEDIS ou sous marque distributeur,
 - fabrication du produit : les 70 sous-traitants partenaires du Groupe possèdent tous un système d'assurance qualité ISO 9001 version 2008 et / ou 13485 : 2004,
 - réception, contrôle et mise en stock du produit conditionné sur la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
 - expédition du produit.

Produits :

LABORATOIRES EUROMEDIS proposent des articles à usage unique, stériles ou non, destinés aux soins, à l'examen ou aux actes chirurgicaux. L'offre comprend plus de 3.600 références conçues et mises au point par les sociétés du Groupe à partir d'un cahier des charges élaboré en interne.

On peut distinguer cinq grandes gammes de produits :

1. la gamme abord parentéral (aiguilles, seringues, perfuseurs, transfuseurs...),
2. la gamme chirurgicale (compresses, cathéters, sondes, poches, drainage des plaies, brosses, gants chirurgicaux, bistouris à usage unique, lames, housses de caméras, instrumentation...),
3. la gamme gants (gants de tous types, de toutes matières, à usage unique ou réutilisables),
4. la gamme hygiène / protection (habillement à usage unique comme les blouses, les tabliers, les masques, les surchaussures, les produits papier d'essuyage, produits désinfectants,...),
5. la gamme pharmacie Grand Public avec les produits blancs (cotons, compresses, ouates, sparadrap, pansements...), les produits diagnostic (tensiomètres, thermomètres...), les produits pour le confort du malade et le maintien à domicile (lits, matelas, tables, chaises, accessoires de bain, cannes, déambulateurs...), les produits pour l'orthopédie (colliers cervicaux, attelles...) et les produits pour l'incontinence adulte (alèses, changes complets...).
6. Habillement pour le bloc opératoire : casaques, champs, custom packs (trousses).

À partir d'une bonne expertise et un retour d'expérience en continu, le Groupe a mis en exergue des axes d'amélioration, notamment la logistique et a décidé leur mise en œuvre.

Après avoir effectué un audit interne, la réorganisation des flux physiques et d'information a été programmée et exécutée afin de se mettre en adéquation avec l'intégration de notre nouvel ERP et plus particulièrement la partie WMS.

- Reprise et optimisation de la chaîne d'information, mise en adéquation avec l'ERP.
- Mise en place de points de contrôle sur l'activité et remontée d'information.
- Les moyens humains et matériels ont été redessinés pour obtenir une cohérence entre productivité et moyens engagés, pour rendre l'outil évolutif. Spécialisation de chaque profil, recentrage sur la qualité et la productivité, engagement sur la polyvalence.
- Mise en place d'un encadrement fort pour obtenir la maîtrise des flux avec un responsable de service réception, un gestionnaire de stock et un responsable préparations expéditions.

Le taux de service transport est de 98% de réussite en moyenne.

Le nouveau bâtiment a contribué à l'augmentation de la qualité (réglage en continu) de la productivité, à une amélioration des délais de livraison, une réactivité accrue et à des économies d'échelles (notamment coût transport).

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre "EUROMEDIS" par grande famille de produits :

Marque Propre "EUROMEDIS" par grande famille de Produits										
En milliers €	31 juillet 2012 - 12 mois		31 juillet 2013 - 12 mois		31 juillet 2014 - 12 mois		31 janvier 2014 (6 mois)		31 janvier 2015 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Parentérale	667	1,44%	864	1,84%	1 072	2,39%	519	2,29%	670	3,09%
Chirurgicale	948	2,05%	1 078	2,30%	1 172	2,62%	562	2,48%	619	2,86%
Gants	32 509	70,25%	32 952	70,14%	29 903	66,78%	15 248	67,28%	13 414	61,91%
Divers	1 034	2,23%	1 351	2,88%	1 443	3,22%	726	3,20%	540	2,49%
Hygiène	2 591	5,60%	2 544	5,42%	2 481	5,54%	1 305	5,76%	1 254	5,79%
Gamme Blanche	8 528	18,43%	8 192	17,44%	8 706	19,44%	4 303	18,99%	5 168	23,86%
Totaux	46 277	100%	46 981	100%	44 776	100%	22 662	100%	21 666	100%

Les produits sous marque EUROMEDIS représentent la quasi-totalité du chiffre d'affaires des produits à marque propre.

N°1 français du gant médical d'examen à usage unique, les deux tiers des ventes de produits à marques propres sont réalisés avec cette gamme qui comprend 53 produits en différentes matières (nitrile, latex, pvc, divers synthétiques) et qui est régulièrement enrichie de nouveaux produits (gants pour l'endoscopie, pour l'obstétrique, d'intervention chirurgicale avec 5 modèle différents).

La division INDUSTRIE est plus particulièrement spécialisée dans la fabrication et distribution de produits d'hygiène et de protection (gants PVC à usage unique, produits de protection de l'homme au travail).

Clientèle :

L'activité Produits à marque propre compte environ 6.500 clients. Il s'agit essentiellement de :

- collectivités médicales (hôpitaux, cliniques...), par exemple l'Assistance Publique de Paris, l'Assistance Publique de Marseille, les Hospices Civils de Lyon, les Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux, Brest, Rennes, Lille..., l'Armée Française...
- revendeurs / grossistes, France et / ou Export (matériel médical et hygiène industrie), de :
 - matériel médico-chirurgical destiné aux professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, maisons de retraite, laboratoires d'analyse, infirmeries de lycée, d'entreprise, de collectivités...), par exemple les clients adhérents PARAMAT,
 - produits d'entretien, d'hygiène et de protection pour les filiales de grands groupes industriels ou des entreprises indépendantes,
- pharmacies ou groupements de pharmacies.

Répartition du chiffre d'affaires Produits à marque propre "EUROMEDIS" par grande famille de clients :

Marque Propre "EUROMEDIS" par grande famille de Clients										
En milliers €	31 juillet 2012 - 12 mois		31 juillet 2013 - 12 mois		31 juillet 2014 - 12 mois		31 janvier 2014 (6 mois)		31 janvier 2015 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Autres	131	0,28%	247	0,53%	384	0,86%	144	0,64%	143	0,68%
Collectivités Médicales	30 351	65,59%	31 341	66,71%	30 823	68,84%	14 397	63,53%	12 759	60,28%
Industrie	3 279	7,08%	2 514	5,35%	1 926	4,30%	919	4,06%	906	4,28%
Pharmacie	1 327	2,87%	1 238	2,64%	585	1,31%	521	2,30%	224	1,06%
Revendeurs Export	4 863	10,51%	4 252	9,05%	4 070	9,09%	3 400	15,00%	4 000	18,90%
Revendeurs France	6 326	13,67%	7 388	15,73%	6 989	15,61%	3 281	14,48%	3 134	14,81%
Totaux	46 277	100%	46 981	100%	44 776	100%	22 662	100%	21 166	100%

Le second semestre de l'exercice (février à fin juillet) est supérieur au premier en raison d'une facturation plus faible aux mois d'août (congés) et de décembre (fin des budgets hospitaliers).

6.1.1.2. Pôle Distribution / Ventes de Produits médicaux et de services (38,8% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2014, et 38,5% au 31 janvier 2015)

La vente de produits médicaux et de services associés est réalisée à travers quatre réseaux complémentaires :

- PARAMAT (points de vente pour collectivités, les professionnels et les particuliers) : 30% du CA
- BIOMAT (équipement pour le bloc opératoire) : 6% du CA
- PHARMAREVA et DR SANTE (les plates-formes au service des pharmacies) : 2% du CA
- MEDIS SANTE (Hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition). Créée en novembre 2009, cette activité n'est pas appréhendée en CA consolidé en raison de sa mise en équivalence (détention à hauteur de 33% par le Groupe)

En 2003, PARAMAT et PHARMARÉVA ont signé la nouvelle convention nationale de la L.P.P. (Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale.) leur permettant de commercialiser les produits pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie auprès des personnes handicapées ou dépendantes.

Premier réseau : PARAMAT, points de vente pour les particuliers

Savoir-faire

Créé en 1991, PARAMAT est le premier groupement français de distributeurs indépendants de matériels médico-chirurgical. Au 1^{er} janvier 2015, ce réseau regroupait 91 magasins, dont :

- 27 magasins intégrés (Puteaux, Rochefort, Oloron Sainte Marie, Pau (2), Sotteville les Rouen, Albi, Pessac, Niort, Bayonne, Alençon, Tours, Chartres, Mulhouse, Montbéliard, Melun, Le Puy en Velay, Lesparre, Saint Maximin, Lourdes, Andrezieux, Rodez, Sens, Isle Adam, Le Havre, Fécamp, Angers).
- 45 indépendants disposant de 64 magasins, qui versent une redevance trimestrielle contribuant au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Ce réseau de magasins couvre la quasi-totalité du territoire national et génère un chiffre d'affaires total de l'ordre de 78 millions d'euros au 31/07/2014.

Afin de sceller leur collaboration, PARAMAT et ses adhérents signent un contrat définissant les modalités de fonctionnement. Ce contrat de collaboration permet à chaque adhérent de bénéficier sur sa région de prestations particulières telles que:

- des conditions d'achat négociées par PARAMAT auprès de fournisseurs, l'adhérent donnant mandat à PARAMAT pour le représenter ; les tarifs et conditions générale des offres fournisseurs négociées par PARAMAT sont transmises à l'adhérent.
- Une formation au GUIDE DES ACHATS afin d'optimiser ses achats et ses marges (formation à la politique d'achat groupe afin d'optimiser ses marges et concentrer les achats)
- L'accès à la CENTRALE PARAMAT basée à Neuilly sous Clermont qui propose une gamme de plus de 700 produits achetés sur plateforme et proposés aux adhérents à des tarifs préférentiels.
- Des moyens publi-promotionnels massifs, réservée généralement aux grosses structures : PARAMAT édite chaque année 3 catalogues : un Guide Professionnel tiré à 35 000 exemplaires à destination des collectivités et des professionnels de santé, un catalogue MAD proposé depuis un an pour les associations et les pharmacies, un Catalogue du Bien Etre tiré à 700 000 d'exemplaires pour le particulier, distribués dans les zones de chalandise des agences intégrées et des adhérents.
- Les services d'une agence de communication interne / lancé depuis 2013, qui peut l'accompagner dans sa stratégie commerciale : relookage des magasins, merchandising, actions commerciales ou événementielles, fidélisation, marketing direct. Par exemple 5 adhérents ont fait appel aux services de cette agence pour refaire complètement leur devanture et 6 sont programmés pour 2014.
- Un site internet sécurisé (www.paramat.com).
- Une enseigne bénéficiant d'une notoriété nationale permettant une identification des adhérents plus simple auprès de leurs fournisseurs et clients potentiels.
- Un numéro AZUR national permettant de relier automatiquement tout client à l'agence PARAMAT la plus proche.
- Une présence sur des salons professionnels : Autonomic (Salon du handicap), Hôpital Expo (Salon des produits hospitaliers) à Paris, Rehacare (Salon du matériel médico-chirurgical) à Düsseldorf ;
- Des formations sur les produits, l'organisation et la gestion d'une entreprise, l'évolution des normes de la profession, le merchandising de la surface de vente, l'animation commerciale d'un réseau ;
- Une information générale régulière sur les produits et les marchés.

L'adhérent s'oblige à effectuer prioritairement ses achats chez les fournisseurs référencés de PARAMAT afin d'optimiser les volumes pour une meilleure négociation d'achat par le Groupe.

Les agences

Une agence moyenne réalise 863 k€ de CA annuel pour un effectif de 5 personnes, à comparer à 840K€ à l'exercice précédent et à 815k€ de CA en 2011 pour le même effectif.

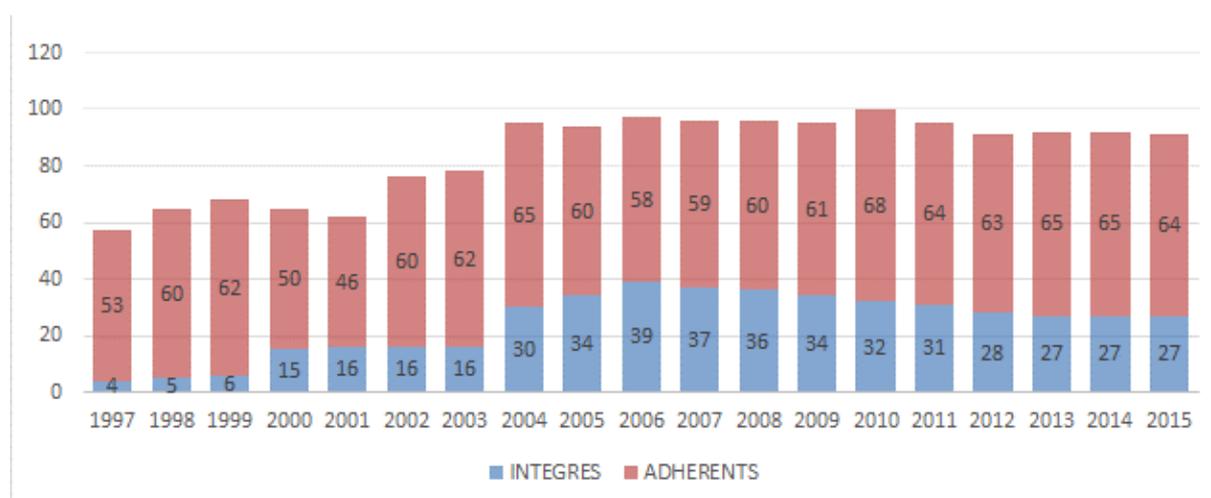
Historiquement, ces entreprises fournissaient du matériel médical pour les professionnels de la santé. Le développement naturel du Maintien à Domicile et le vieillissement de la population d'une part, le regroupement des collectivités de santé d'autre part, ont conduit PARAMAT à orienter sa stratégie sur deux axes :

- Développer son offre pour la clientèle du particulier, qu'il soit à domicile ou en établissement spécialisé. Cette évolution a fait basculer le fonctionnement de l'entreprise qui utilise de plus en plus les méthodes d'une enseigne de Distribution Spécialisée : centralisation des achats, développement de la plateforme MEDICAL CENTER qui devient le principal fournisseur des agences intégrées, standardisation des méthodes et des outils de travail, réorganisation du merchandising et du concept du magasin.
- S'organiser comme un grossiste pour les EHPAD et autres collectivités de santé : développement des gammes de consommables, en particulier des produits EUROMEDIS, réorganisation des réserves et des modes de livraison, prospection importante de cette clientèle avec la gamme et le tarif « fabricant » d'EUROMEDIS.



Evolution des adhérents et intégrés depuis 1997 (Source: société) :

Réseau PARAMAT au 31 janvier 2015 (Source : EUROMEDIS GROUPE) :



Les chiffres du tableau présentent le nombre de membres du réseau au 31 juillet, à l'exception de l'année 2014 et 2015 pour lesquelles sont présentés le premier semestre terminé le 31 janvier.

Le Chiffre d'affaires du réseau des agences PARAMAT intégrées se répartit autour de 3 activités :

- (1) La vente de marchandises pour 18,6 millions € soit 80% du chiffre d'affaires de PARAMAT,
- (2) La location et (3) les prestations de services pour 4,7 millions € soit 20% du chiffre d'affaires.

Ce chiffre d'affaires a évolué de la façon suivante :

Chiffre d'affaires PARAMAT	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014	Variation 2014 - 2013
Ventes	18,4 M€	17,9 M€	18,6 M€	3,9%
Locations / Prestations	4,5 M€	4,6 M€	4,7 M€	2,2%
Total	22,9 M€	22,4 M€	23,3 M€	4,0%

Depuis 2010, alors que l'entreprise fermait des agences dans le cadre de sa restructuration, le chiffre d'affaires de PARAMAT est resté relativement stable avant d'enregistrer une progression en 2014 comme le montre le tableau suivant :

Evolution du chiffre d'affaires de PARAMAT	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014
CA en EUROS	23,4 M€	22,9 M€	22,4 M€	23,3 M€
Evolution % n-1		-1,60%	-2,50%	3,80%
Nbre agences	32	31	28	27

Il résulte de la réorganisation menée une forte augmentation du CA moyen par agence qui est passé de 709 k€ sur l'exercice 2009 - 2010 à 863 k€ en 5 ans.

PARAMAT réalise une partie de son chiffre d'affaires dans la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinées au maintien et à l'hospitalisation à domicile. La société a signé la nouvelle convention L.P.P. lui permettant de proposer aux personnes dépendantes ou handicapées des prestations prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie. Environ 25% du chiffre d'affaires location/prestation entre dans le cadre de la L.P.P (Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale).

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution est composée de :

- collectivités médicales d'hébergement (maisons de retraite) et d'hospitalisation (hôpitaux et cliniques), ainsi que des associations et organismes spécialisés en MAD (SSIAD, ADMR, notamment),
- professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kinés),
- particuliers : Personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap physique temporaire ou permanent.

La clientèle de l'activité Location / Prestations est composée de :

- particuliers pour leur usage personnel,
- collectivités de santé pour leurs résidents.

Répartition du chiffre d'affaires PARAMAT par grande famille de clients (exercice fiscal) en euros :

TOTAL CA	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2013-2014 (6 mois)	2014-2015 (6 mois)
02 - Medecin & Spécialistes	1 268 569 €	1 222 486 €	1 299 051 €	592 850 €	635 609 €
01 - Particulier	12 989 682 €	12 403 010 €	12 219 328 €	6 257 714 €	5 972 650 €
05 - Hôpital & Clinique	1 584 776 €	1 498 981 €	1 712 782 €	843 896 €	976 389 €
03 - Infirmier - Sage femme - Amb	383 063 €	397 370 €	407 843 €	204 990 €	197 754 €
07 - Maison de retraite	3 322 001 €	3 865 728 €	4 555 685 €	2 277 968 €	2 671 138 €
04 - Pharmacie	16 650 €	16 721 €	70 321 €	31 013 €	32 391 €
11 - Revendeur	1 001 538 €	1 039 542 €	1 175 298 €	592 731 €	352 573 €
12 - Autre	555 565 €	1 021 350 €	900 457 €	482 362 €	497 454 €
06 - Centre Spécialisé	661 460 €	547 112 €	500 024 €	256 581 €	282 535 €
09 - Association - MAD - HAD	58 853 €	100 459 €	158 984 €	114 155 €	34 018 €
08 - Collectivité Publique	31 807 €	54 312 €	53 522 €	38 445 €	17 016 €
10 - Entreprise	148 675 €	227 571 €	231 383 €	148 772 €	100 041 €
Total général	22 022 639 €	22 394 643 €	23 284 677 €	11 841 477 €	11 769 568 €

Début 2011, PARAMAT a revu sa stratégie commerciale vis-à-vis des Maisons de Retraite qu'elle prospecte activement pour proposer en particulier :

- l'offre de consommables à usage unique EUROMEDIS,
- l'offre incontinence FINEA, marque propre d'EUROMEDIS,
- les gammes de dispositifs médicaux achetés par sa centrale d'achats MEDICAL CENTER. Ces produits proviennent soit d'importation, soit d'achats en masse pour bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.

Une nouvelle équipe commerciale dédiée à la collectivité de santé a été constituée le 1^{er} janvier 2015 afin de proposer une couverture nationale du territoire et améliorer l'impact commercial de PARAMAT. Cette équipe est assistée d'une assistante téléphonique, une responsable des Appels d'offre et une responsable produit incontinence.

Produits

En matière de location et prestation de services, l'activité des agences PARAMAT se concentre sur trois axes :
La location de dispositifs médicaux pour le particulier à domicile : lit, lève-malade,...

- La location de Dispositifs médicaux et d'aides techniques pour les collectivités de santé : Lits, lève-personnes, fauteuils roulants, matelas à air, ...
- Le SAV des matériels vendus ou loués, tant préventif que curatif : contrat de prévention, désinfection, réparation, interventions diverses...
- La Collecte de déchets (aiguilles) pour les professionnels de santé.

S'ajoutent au niveau du siège, les prestations facturées de services rendus aux membres du réseau PARAMAT, éditions de catalogues et de PLV en particulier.

En matière de ventes, PARAMAT commercialise près de 15 000 références produit dans différents secteurs :

- Du matériel médico-chirurgical pour les professionnels de la santé : médecins généralistes, spécialistes (cardiologue, gynécologue, dermatologue, gastro entérologue etc....) infirmières, kinésithérapeutes etc.... On trouve dans ces gammes du mobilier médical (équipement de cabinets médicaux complets, divan d'examen, table gynéco, négatoscope, guéridons et marchepied, électrocardiogrammes,...), du matériel de diagnostic (tensiomètres, stéthoscopes, pèse personne, otoscopes, instrumentation, ...) et des consommables à usage unique (pansements, gants seringues aiguilles, sets, compresses, draps d'examen, ...)
- De l'équipement et des consommables pour les collectivités : Equipement des chambres (avec du lit, des tables, des fauteuils de repos, fauteuil coquille, lève personne), équipement pour la toilette, des matelas et coussins de prévention d'escarre, produits pour les soins (hygiène du corps, pansements compresses sondes, cathéter,...) produits pour le personnel soignant (gants, masques, blouses, désinfectants,...), des produits d'incontinence.
- De l'équipement pour le grand public soit dans le cas de Maintien A Domicile (Fauteuils roulants, lits médicalisés, prévention d'escarre, aides à la marche, aides techniques,...) soit pour des produits liés à l'incontinence, soit pour le Bien-être des personnes âgées (Fauteuils releveur, scooter, équipement du bain et de la toilette, ...) soit pour l'orthopédie.

Répartition du chiffre d'affaires Paramat par grande famille de produits :

VENTES PAR FAMILLE	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2013-2014 6 mois	2014-2015 (6 mois)
Fauteuil roulant	21,9%	19,7%	19,3%	20,2%	18,6%
Incontinence	15,4%	15,0%	14,1%	13,6%	13,5%
Hygiène, parapharmacie et désinfection	9,2%	10,4%	12,4%	11,2%	12,7%
Toilette et confort	9,1%	9,1%	9,0%	8,9%	8,4%
Mobilier medical	8,1%	7,9%	8,1%	8,5%	9,4%
Divers	5,9%	6,4%	7,0%	7,5%	7,9%
Abord parentéral, soin et usage unique	4,9%	5,6%	6,0%	5,7%	5,9%
Prévention des escarres	5,7%	5,0%	4,5%	4,9%	5,1%
Orthopedie	5,8%	5,4%	5,0%	4,7%	4,3%
Equipement diagnostic	3,3%	3,9%	3,4%	3,4%	3,7%
SAV	2,9%	2,8%	3,0%	3,2%	2,5%
Transfert	1,5%	2,0%	1,7%	1,9%	1,4%
Aide à la marche	1,7%	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%
Consommable diagnostic	1,3%	1,5%	1,3%	1,3%	1,5%
Instrumentation	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%	0,9%
Nutrition	0,8%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%
Déchets	0,8%	1,1%	0,8%	0,8%	0,7%
Urgence	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,6%
Aides techniques	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

On constate l'importance des métiers liés à la dépendance et à l'autonomie du particulier (handicap). Cette évolution est consécutive à un choix stratégique de privilégier un marché à croissance à long terme et à plus forte marge.

Organisation commerciale de PARAMAT :

Le réseau Paramat dispose d'une organisation commerciale composée de :

- a. 33 vendeurs en magasins en charge de l'accueil des visiteurs répartis à hauteur de 70% en particuliers venant soit avec une prescription, soit pour des équipements de confort, et en 30% professionnels de santé (infirmière et médecin) recherchant du matériel de diagnostic et des consommables.
Une partie de l'équipe des vendeurs est spécialisée avec 7 orthopédistes dans le réseau.
- b. 27 technico-commerciaux « de proximité » rattachés aux agences, ciblant des besoins dans le Handicap (Personnes à mobilité réduite), le Maintien à Domicile – MAD et plus généralement la clientèle du particulier et du professionnel,
- c. 11 délégués commerciaux « collectivités » rattachés au Directeur Commercial, spécialisés auprès des collectivités de Santé (Maisons de retraite, hôpitaux et cliniques).

Les points forts de l'activité PARAMAT

- Un positionnement fort sur un marché bénéficiant d'un important potentiel reposant sur des facteurs démographiques, médicaux et sociaux-économiques ;
- Une présence significative sur un marché encore fragmenté avec un chiffre d'affaires d'environ 78 M€ au 31 juillet 2014 ;
- Un réseau d'implantation couvrant 60% du territoire national avec 91 points de vente (27 magasins intégrés et 64 agences adhérentes).
- Un potentiel d'implantation évalué entre 200 à 250 points de vente qu'il est possible d'atteindre par croissance organique, par l'adhésion de nouveaux adhérents et par le développement de franchises ;
- Un modèle unique regroupant à la fois des magasins intégrés, des adhérents et, à partir de 2016, des franchisés ;
- Une marque, PARAMAT, connue et réputée pour sa qualité de services et bénéficiant de près de 20 ans d'expérience dans la vente et la location de dispositifs médicaux;
- Une véritable expertise développée dans le handicap, point d'entrée dans les métiers du maintien et de l'hospitalisation à domicile ;
- Une commercialisation axée sur le service aux patients : conseils de spécialistes, maintenance, formation ...
- Une gamme large avec plus de 15 000 références proposées à la vente et/ou à la location ;
- Une plateforme d'achat commune et performante, MEDICAL CENTER, lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives, qui s'est développé récemment vers un sourcing direct en Asie du Sud Est ;
- La gamme EUROMEDIS que Paramat peut proposer aux Collectivités de Santé à un tarif « producteur », constituant une véritable « clé d'entrée » dans les Maisons de Retraite.

Faits marquants :

Les efforts de restructurations associés au renforcement de la présence de PARAMAT sur de nouveaux marchés permettront à l'enseigne de retrouver peu à peu son équilibre financier, cet objectif devant être atteint pour l'exercice clos au 31 juillet 2015.

Il se dégage ainsi **quatre faits marquants** :

Une nouvelle synergie au niveau du Groupe , entre PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS :

Redéfinition du découpage de la cible de clientèle « Collectivité de santé » redéfini : LABORATOIRES EUROMEDIS en charge des Hôpitaux et des Cliniques ; PARAMAT en charge de la prospection des Maisons de retraite et des EHPAD, avec un rôle de « concessionnaire » EUROMEDIS. Les tarifs proposés par PARAMAT à ces prospects sont ceux que LABORATOIRES EUROMEDIS proposerait en direct en raison d'une nouvelle politique de cession interne qui permet à PARAMAT de bénéficier de prix d'achat beaucoup plus bas d'avant.

Les achats de PARAMAT chez LABORATOIRES EUROMEDIS ont augmenté de 37% en 2013, et de 44,7% à l'exercice clos le 31 juillet 2014.

La création de la centrale d'achat MEDICAL CENTER qui fait suite développement de la CENTRALE PARAMAT depuis 2012. Cette plateforme d'achat commune à tout le groupement lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives s'est fortement orientée depuis trois ans vers un sourcing direct en Asie du Sud Est. Les gammes nouvelles ainsi proposées permettent d'une part d'améliorer les marges pour les produits à destination du particulier et, d'autre part, de proposer des tarifs de vente beaucoup plus attractifs pour les collectivités de santé. Ainsi, en 2014, de nouveaux clients importants sont venus accroître l'activité de cette plate-forme qui devrait atteindre un chiffre d'affaires de 2,7 M€ sur l'exercice 2014/2015 soit 1 M€ supplémentaire par rapport à l'exercice précédent. D'autres développements concernant la clientèle et les produits permettent un chiffre d'affaires de 3,3 M€ pour cette entité pour l'exercice 2015/2016.

La constitution d'une équipe Collectivités en 2014 qui fait suite à la mise en place d'une Cellule Appel d'offre en juillet 2013 et l'arrivée d'un Directeur Commercial Grands Comptes en mars 2014 pour développer l'activité sur les collectivités de santé structurées : centrales d'achat, groupement d'EHPAD, CCAS, etc.

La redéfinition du CONCEPT de magasin et sa démultiplication dans les agences intégrées depuis 2012 : Déménagement de 7 agences dans de nouveaux locaux neufs et mieux adaptés à l'activité (LESPARRE, SENS, LOURDES, MULHOUSE, TOURS, ANDREZIEUX, ALBI), rénovation de 3 enseignes extérieures (LE HAVRE, PESSAC, PUY EN VELAY) et 8 en projet (notamment MONTBELIARD, RODEZ, FECAMP, ROCHEFORT, OLORON, MELUN, ISLE ADAM), Réimplantation et modernisation des surfaces de vente des 27 agences intégrées. Depuis 2013, la démultiplication du concept touche les agences Adhérents avec 6 enseignes rénovées et 5 en projet.

Deuxième réseau : PHARMAREVA, les plateformes au service des pharmacies

Depuis le mois de mai 1999, le groupe Euromedis détenait 49,92% de la plate-forme de distribution au service des Pharmacies Pharmareva. Le groupe est entré dans un processus de cession dans le courant du 2nd semestre de l'exercice qui a abouti à la cession de cette participation en date du 26 juin 2015 pour un montant de 1,1 million €. La plus-value dégagée dans les comptes consolidés du groupe s'est ainsi élevé à 1 million €.

Cette participation, historiquement intégrée dans les comptes consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle, était mise en équivalence depuis la clôture au 31 janvier 2015 à la suite de l'analyse du contrôle sur cette entité.

PHARMAREVA, qui vend aux pharmacies d'officine, est une enseigne à vocation nationale développée à travers un réseau d'entreprises indépendantes intégrées ou franchisées, autour de 3 grands principes fondateurs :

1. La prestation de service et la fourniture de produits médicaux pour le domicile,
2. La notoriété par le canal d'un client unique, le pharmacien, soit une cible potentielle d'environ 23 000 pharmacies,
3. Des plates-formes régionales logistiques représentant le réseau, chaque plate-forme couvrant les besoins de 1.000 à 1.500 pharmacies.

PHARMAREVA, spécialisée dans la vente et la location de matériel médical, intègre les contraintes liées au développement du marché des services à la personne à travers le réseau pharmaceutique : une maîtrise du métier, des produits de qualité, une équipe performante, une excellente couverture géographique, un modèle économique et commercial solide. À la fois grossiste permettant à l'officinal de se positionner par rapport à la concurrence et prestataire de services jusqu'au domicile du malade, PHARMAREVA compte parmi les acteurs performants dans un secteur d'activité en pleine évolution.

Depuis le mois de mai 1999, la société est détenue à 49,92% par EUROMEDIS GROUPE.

Un Savoir-faire orienté pharmacies d'officine

Le réseau PHARMAREVA est issu de la création en avril 1994 de la société PHARMA MAT S.A., devenue PHARMAREVA S.A. en 2003. Cette société vendéenne était spécialisée dans la vente et la location, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au Maintien à Domicile - M.A.D. Après l'acquisition de 49,92% de PHARMAREVA S.A. par EUROMEDIS GROUPE en mai 1999, les directions des deux sociétés ont décidé de développer un réseau de franchisés dont PHARMAREVA S.A. serait le franchiseur. Les activités de vente et de location de PHARMAREVA S.A. ont alors été apportées (apport partiel d'actifs) à une société nouvelle, MEDIMAT - PHARMAREVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMAREVA S.A., la société initiale ne conservant que les activités de franchiseur. En juillet 1999, EUROMEDIS GROUPE a ouvert une franchise intégrée à 100%, D.R. MÉDICAL, à Neuilly sous Clermont, dans l'Oise.

Le réseau de commercialisation de PHARMAREVA comprend :

- 17 plateformes approvisionnant les pharmaciens dont
 - o 9 plateformes intégrées appartenant à 5 filiales y compris DR MÉDICAL,
 - o 8 plateformes franchisées. En 2011, 5 franchisés ont quitté le réseau.

Les plateformes, d'une surface de 250 à 300 m² en moyenne, sont dédiées au stockage des produits non encore affectés, et, sur environ 15m² au stockage des produits de retours de location et nécessitant une désinfection opérée dans un local à cet effet d'une surface également de 15m².

- Un site internet marchand ouvert en janvier 2013 qui s'adresse :
 - o Aux pharmaciens d'officine,
 - o Aux pharmaciens « Relais Conseil PHARMAREVA » ayant signé un contrat de partenariat pour recevoir des colis de clients particuliers ayant commandé sur internet et commander des produits pour leur compte à tarif préférentiel,
 - o Aux particuliers souhaitant s'équiper en matériel médical et venant le retirer dans un « Relais Conseil PHARMAREVA ».

La centrale de référencement d'environ 60 fournisseurs actifs des produits distribués est basée à Treize-Septiers (85).

Un parc locatif de matériel, amorti sur 5 ans et financé en crédit bancaire, comprend 600 à 1.000 lits en moyenne par site.

Le réseau couvre la quasi-totalité des départements du Sud-Ouest, du Centre, du Nord de la Région Parisienne et du Sud Est.

Carte des implantations PHARMAREVA au 31 janvier 2015 :



Les franchises PHARMAREVA contribuent au chiffre d'affaires consolidé du Groupe par le versement d'un droit d'entrée et de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires.

Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution PHARMAREVA est composée exclusivement de pharmacies d'officine.

La clientèle de l'activité Location / Prestations de PHARMAREVA est composée de :

- pharmacies d'officine
- franchisés PHARMAREVA.

Offre de services

Les prestations apportées par PHARMAREVA sont de trois ordres :

- a. locations de dispositifs médicaux et d'aides techniques,
- b. prestations de services aux franchisés,
- c. animation d'un réseau de pharmaciens.

L'offre de PHARMAREVA est axée sur la vente de produits de pharmacie, de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinés au maintien et à l'hospitalisation à domicile dans les domaines de la chambre, du déplacement, de l'orthopédie, du bain, de la toilette...

a. La location de dispositifs médicaux et d'aides techniques, un même métier pour PHARMAREVA et PARAMAT pour une même clientèle : le grand public à travers un partenariat avec les pharmacies d'officine pour PHARMAREVA et les particuliers en direct pour PARAMAT.

L'offre de PHARMAREVA est proposée aux pharmacies d'officine qui fournissent dans un second temps les prestations aux particuliers, celle de PARAMAT s'adressant directement aux particuliers. Dans les deux cas, la prestation comprend la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques qui permettent aux particuliers de suivre des traitements médicalisés ou non à domicile.

Afin de garder la continuité des soins pour le patient à la sortie de l'hôpital, le médecin généraliste prescrit la location de matériels permettant le maintien à domicile. Après avoir effectué installation, le pharmacien ou PARAMAT forme à la manipulation des matériels soit le patient lui-même, soit la personne qui assistera ce patient (son référent). La continuité des soins concerne :

- le Maintien à Domicile (M.A.D.) dans les domaines de :
 - . la chambre (lits médicalisés, barrières, potences, arceaux de lit, lèves-buste...),
 - . le déplacement (fauteuils roulants, cannes, déambulateurs...),
 - . la prévention des escarres (matelas pneumatiques, compresseurs...),
 - . le bain et la toilette (sièges, tabourets, planches, chaises...),
 - . l'orthopédie (orthèses, colliers cervicaux, ceintures sur mesure, prothèses mammaires...),
- l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) dans les domaines du traitement :
 - . des insuffisances respiratoires par oxygénothérapie (concentrateurs d'oxygène, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...) ou par aérosolthérapie (aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation...),
 - . de la perfusion et de la nutrition (pompes à nutrition, sets médicaux...),
 - . de l'apnée du sommeil (appareils à pression positive continue...).

L'objectif de EUROMEDIS GROUPE, avec ses filiales PHARMAREVA et PARAMAT, est de :

- se positionner comme le N°3 français en M.A.D., après des opérateurs comme BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et HARMONIE MEDICALE.
- d'assurer une présence stratégique en H.A.D. sur quelques sites.

b. Les prestations de services aux franchisés PHARMAREVA

Les sociétés ayant signé un contrat de franchise avec PHARMAREVA bénéficient :

- d'une assistance lors du démarrage de l'activité, avec la garantie :
 - . d'une exclusivité sur sa zone géographique, qui comprend le plus souvent 400 à 800 pharmaciens,
 - . d'une formation initiale du responsable de la franchise et de son personnel dans le but de transmettre le savoir-faire de PHARMAREVA,
- de la mise à disposition, dans le cadre de l'exploitation de la franchise :
 - . d'une enseigne de notoriété nationale,
 - . d'un fichier clientèle défini en fonction de son implantation géographique,
 - . d'un matériel sélectionné et référencé,
 - . de procédures de désinfection permettant d'assurer une prestation en conformité avec la législation en vigueur,
 - . d'une logistique adaptée à un service de proximité,
 - . de moyens de marketing et de communication d'un grand groupe : PHARMAREVA édite chaque année un catalogue en Français à destination des franchisés.
- de l'organisation :
 - . d'une formation continue (deux stages annuels), pour chaque nouveau collaborateur, sur les produits et la réglementation,
 - . d'un séminaire annuel pour transmission des nouveautés produit et savoir-faire PHARMAREVA.

En contrepartie de la fourniture de ces prestations, le franchisé s'engage à :

- verser à PHARMAREVA un droit d'entrée et des redevances proportionnelles au développement du chiffre d'affaires,
- investir dans l'installation et l'agencement de sa franchise,
- à s'approvisionner exclusivement auprès de PHARMAREVA et des fournisseurs référencés pour :
 - . l'acquisition d'un parc de location de matériel,
 - . l'achat de supports de communication.

Le contrat de franchise est d'une durée de 7 ans reconductible par tacite reconduction par périodes de 5 ans.

L'investissement initial est estimé à 200 k€.

Les redevances annuelles sont dégressives en fonction du chiffre d'affaires réalisé (échelonnées de 1% à 3,5% des ventes).

Un budget de 1,5% des ventes est demandé à chaque franchisé pour la publicité.

L'objectif est de réaliser un chiffre d'affaires moyen de 250 k€ après 2 ans d'exercice, et de 500 k€ la 4^{ème} année.

c. L'animation d'un réseau de pharmaciens Relais Conseils

Le pharmacien Relais Conseil :

- Est investi d'une mission de dépositaire conseil auprès du client particulier qui choisira son officine pour retirer sous 48h00 le matériel médical commandé sur le site internet marchand de PHARMAREVA.
- Retire plusieurs avantages, notamment une tablette tactile facilitant l'accès des produits et la traçabilité des commandes, des tarifs préférentiels, un intéressement au chiffre d'affaires, un référencement sur le site internet PHARMAREVA, un kit signalétique.

Le chiffre d'affaires de PHARMAREVA se répartit à hauteur de 70% en prestations de services et à hauteur de 30% en vente de matériel.

Troisième structure de commercialisation : BIOMAT, équipements pour les blocs opératoires

BIOMAT est spécialisée dans la fourniture d'équipements médicaux destinés aux blocs opératoires. Cette division était depuis 2005 rattachée à la structure PARAMAT. Cette dernière a racheté début 2005 l'activité Blocs opératoires des Laboratoires Fournitures Hospitalières (Mulhouse) / BAG (Bordeaux) qui a été transférée en 2006 à Canejan (33).

Devenue en 2009 une structure juridique à part entière, BIOMAT a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 juillet 2011, de 3,1 millions € au 31 juillet 2012, de 4,4 millions € au 31 juillet 2013, et de 3,2 millions € au 31 juillet 2014.

Savoir-faire

BIOMAT a conclu plusieurs partenariats notamment :

- Un contrat de distribution exclusif avec KLS MARTIN GmbH (siège à Turlingen) en Eclairages opératoires, Bistouris électriques, Lasers chirurgicaux et Instrumentations. Un partenariat avec KLS MARTIN existe depuis 37 ans.
- Un contrat de distribution exclusif avec EDAN INSTRUMENTS (siège à Shenzhen en Chine). Cette société est le 2^{ème} fabricant mondial en appareils de monitoring, coté à Shanghai et Shenzhen, et avec laquelle existe un partenariat depuis 2007.
- Des accords de distribution avec notamment :
 - o ARKRAY Inc (Japon), fabricant de produits destinés aux diabétiques depuis 1960, inventeur du 1^{er} lecteur de glycémie portatif en 1970 avec un bureau en France depuis 2009,
 - o TAKASAGO MEDICAL (Japon), fabricant d'instruments chirurgicaux depuis 1935,
 - o SCHURR (Allemagne), fabricant de chaussures de travail, de sécurité, et de sabots de blocs depuis 1973.
- une politique de sourcing importante (Gamme Gynéco-Obstétrique et Endoscopie).

Sa notoriété est grandissante avec des référencements nationaux à l'UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et aux Hospices Civils de Lyon ainsi qu'auprès de nombreux établissements de santé privés. Le Groupe a souhaité s'engager dans une politique clairement affichée afin d'offrir à l'ensemble des acteurs du marché de la santé des alternatives aux grands groupes multinationaux qui tentent de dominer ce secteur.

Cliantèle

La clientèle de la Société BIOMAT est composée :

- à 80% d'hôpitaux et d'établissements publics, avec notamment l'Union des Groupements d'Achats Publics – UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – AP-HP, les Hospices Civils de Lyon, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille – AP-HM, Les Groupements régionaux des CHU (Centres Hospitaliers Universitaires).
- et à 20% d'établissements privés, et de cabinets privés de spécialistes de Santé avec notamment :
 - o des référencements auprès des principales centrales d'achat telles que CAHPP, HELPEVIA, CACIC, Générale de Santé,
 - o une clientèle directe privée.

Produits

La gamme de produits proposée est constituée essentiellement de :

- Eclairage opératoire
- Bistouris électronique
- Monitoring
- Lasers chirurgicaux
- Instrumentation

Quatrième réseau : *MEDIS SANTE, perfusion, nutrition, hospitalisation à domicile*

MEDIS SANTE a été créée en 2009 par Gilles Garcia, après une expérience de treize ans dans le métier. Cette société, dont EUROMEDIS GROUPE détient le tiers du capital, est spécialisée en services d'hospitalisation à domicile en ville. Elle a ouvert cinq sites : Aubagne et Salon de Provence (Région Paca), Toulouse, Dijon et Bordeaux.

Une filiale supplémentaire a été ouverte à Montpellier en juillet 2014, dont MEDI SANTE détient 80%, le solde étant détenu par l'animateur. Ce modèle de détention, 80/20, est commun aux autres filiales de MEDI SANTE : MEDIS SANTE PROVENCE, MEDIS SANTE TOULOUSE, MEDIS SANTE DIJON, MEDIS SANTE BORDEAUX.

Au total, MEDIS SANTE compte six sites.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales lui ouvrent un accès à des tarifs attractifs pour le matériel et espère tirer parti de la hausse des besoins en services médicaux à domicile.

MEDIS SANTE pense ouvrir deux nouveaux sites par an.

6.1.2. Clientèle et organisation commerciale

6.1.2.1. Clientèle

La base de clients d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales est large et récurrente (les premiers clients que le Groupe a conquis le sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, toujours actuellement). Elle est constituée des collectivités médicales, des professionnels de la Santé, des pharmacies d'officine, des revendeurs France et Export, des industriels, des particuliers, des Adhérents PARAMAT et des franchisés PHARMAREVA.

Type de clientèle adressé par société :

	Collectivités médicales	Professionnels de Santé	Revendeurs France et Export	Pharmacies	Particuliers
LABORATOIRES EUROMEDIS	x	x	x	x	
PARAMAT	x	x			x
MEDICAL CENTER			x	x	
PHARMAREVA				x	
BIOMAT	x	x			

Compte tenu de la largeur de la gamme, les produits EUROMEDIS sont présents dans toutes les grandes collectivités hospitalières publiques et privées en France.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par type de client sur les 3 derniers exercices annuels et les deux derniers semestres :

Marque Propre "EUROMEDIS" par grande famille de Clients

En milliers €	31 juillet 2012 - 12 mois		31 juillet 2013 - 12 mois		31 juillet 2014 - 12 mois		31 janvier 2014 (6 mois)		31 janvier 2015 (6 mois)	
	Montant	%	Montant	%			Montant	%		
Autres	131	0,28%	247	0,53%	384	0,86%	144	0,64%	143	0,68%
Collectivités Médicales	30 351	65,59%	31 341	66,71%	30 823	68,84%	14 397	63,53%	12 759	60,28%
Industrie	3 279	7,08%	2 514	5,35%	1 926	4,30%	919	4,06%	906	4,28%
Pharmacie	1 327	2,87%	1 238	2,64%	585	1,31%	521	2,30%	224	1,06%
Revendeurs Export	4 863	10,51%	4 252	9,05%	4 070	9,09%	3 400	15,00%	4 000	18,90%
Revendeurs France	6 326	13,67%	7 388	15,73%	6 989	15,61%	3 281	14,48%	3 134	14,81%
Totaux	46 277	100%	46 981	100%	44 776	100%	22 662	100%	21 166	100%

La répartition du chiffre d'affaires par type de clients montre :

- une progression du poids des collectivités médicales dans le chiffre d'affaires d'ensemble : 65,59% sur 12 mois 2012-2013 à comparer à 68,8% sur 12 mois 2013-2014.
- Une diminution du poids de l'industrie : 7,08% en 2013-2013 à comparer à 4,3% en 2013-2014.

Le poids des principaux clients est présenté au 4.2.1. du présent Document de référence.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique sur les trois derniers exercices annuels et les deux derniers semestre :

La répartition du chiffre d'affaires par région géographique montre une relative stabilité de répartition du chiffre d'affaires, à l'exception d'une érosion à l'export et d'une progression en Région Sud, dont les ventes représentaient 31,69% du CA 2011-2012 à comparer à 36,32% en 2013-2014.

	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2013-2014		2014-2015	
	31-juil	%	31-juil	%	31-juil	%	31-janv	%	31-janv	%
Idf	12 704	17,08%	13 053	17,25%	12 602	17,23%	6 109	16,44%	6 323	17,95%
Centre	3 683	4,95%	3 611	4,77%	3 050	4,17%	1 548	4,17%	1 438	4,08%
Nord	9 060	12,18%	9 116	12,05%	8 687	11,88%	4 493	12,09%	3 735	10,60%
Sud	23 568	31,69%	24 656	32,58%	26 564	36,32%	13 656	36,74%	11 894	33,76%
Est	5 564	7,48%	5 909	7,81%	5 149	7,04%	2 545	6,85%	2 431	6,90%
Ouest	11 416	15,35%	11 848	15,66%	10 707	14,64%	5 583	15,02%	5 389	15,30%
Export	8 372	11,26%	7 477	9,88%	6 387	8,73%	3 232	8,70%	4 020	11,41%
Total	74 367	100,00%	75 671	100,00%	73 146	100,00%	37 165	100,00%	35 231	100,00%

Export :

La part de chiffre d'affaires export sur le chiffre d'affaires consolidé passe de 8,4 millions € (11,3%) au 31 juillet 2012 à 6,4 millions € (8,7%) au 31 juillet 2014, et atteint 4 millions € (11,4%) au 1^{er} semestre 2014-2015 :

CA	31.7.2012	31.07.2013	31.07.2014	31.1.2014	31.1.2015
en milliers €	12 mois	12 mois	12 mois	6 mois	6 mois
France	65 952	68 099	66 763	33 933	31 205
Export	8 372	7 477	6 387	3 232	4 020
Export / CA Total	11,3%	9,9%	8,7%	8,7%	11,4%
CA Total (K€)	74 324	75 576	73 150	37 165	35 225

Répartition des ventes consolidées en Europe :

	2013-2014		2014-2015	
	Europe		Europe	
	31-juil		31-janv	
Allemagne	4	0,09%	0	0,00%
Angleterre	274	6,33%	475	18,37%
Belgique	879	20,29%	461	17,83%
Bulgarie	207	4,79%	227	8,80%
Espagne	6	0,14%	12	0,45%
Estonie	5	0,12%	0	0,00%
Finlande	30	0,70%	41	1,58%
Grèce	0	0,00%	2	0,07%
Hollande	0	0,00%	1	0,03%
Hongrie	41	0,94%	31	1,22%
Irlande	239	5,51%	15	0,60%
Italie	1 976	45,60%	890	34,46%
Lettonie	87	2,01%	56	2,18%
Luxembourg	25	0,57%	4	0,14%
Pologne	131	3,01%	76	2,95%
Portugal	127	2,92%	61	2,37%
Rép Tchèque	164	3,79%	174	6,74%
Roumanie	46	1,05%	0	0,00%
Slovaquie	50	1,15%	43	1,65%
Suède	13	0,30%	3	0,13%
Suisse	30	0,70%	11	0,42%
	4 333	100,00%	2 583	100,00%

On constate que l'Italie, pays dans lequel le Groupe détient une filiale, représente plus du tiers des ventes.

L'Europe représente le plus fort potentiel pour le Groupe, plus particulièrement en Italie, en Grande-Bretagne, en Europe de l'Est et en Belgique.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exportent leurs produits en Belgique, dans les DOM-TOM, en Italie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Bénin, en Algérie, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Tunisie, en Suisse, en République Tchèque, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Finlande, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Lituanie, en Lettonie, en Bulgarie et Pologne.

Répartition du chiffre d'affaires par continent en montants et en %:

CA Export	31.7.2012	31.7.2013	31.7.2014	31.1.1.2014	31.1.2015
en montant	12 mois	12 mois	12 mois	6 mois	6 mois
Afrique	347	276	248	108	120
Asie	2	2	0	0	0
DOM-TOM	2 241	2 075	1 806	899	1 316
Europe	5 782	5 124	4 333	2 225	2 583
Total (k€)	8 372	7 477	6 387	3 232	4 020

CA Export	31.7.2012	31.7.2013	31.7.2014	31.1.1.2014	31.1.2015
répartition en %	12 mois	12 mois	12 mois	6 mois	6 mois
Afrique	4,15%	3,70%	3,88%	3,34%	3,00%
Asie	0,02%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%
DOM-TOM	26,77%	27,75%	28,28%	27,80%	32,74%
Europe	69,06%	68,52%	67,84%	68,86%	64,26%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Saisonnalité :

L'activité d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'est pas saisonnière, à l'exception :

- du mois d'août où LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT réalisent 75% du chiffre d'affaires mensuel,
- du mois de janvier habituellement plus fort en raison des réponses aux appels d'offres,
- du mois de décembre qui enregistre des effets de fin de budgets dans le pôle Distribution.

6.1.2.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale du Groupe est structurée en fonction du domaine d'activité.

L'organisation pour la commercialisation des produits à marques propres de LABORATOIRES EUROMEDIS :

La conception et la fabrication des produits à marque propre sont réalisées par LABORATOIRES EUROMEDIS. Les effectifs commerciaux de ces trois sociétés, soit 40 personnes au total, se répartissent de la manière suivante :

- Le service commercial France qui intègre :
 - . Un Directeur Commercial (France – Export), Monsieur Mathieu Roturier.
 - . Une force de vente hospitalière, composée d'un Directeur des ventes Hospitalières avec :
 - 4 Directeurs de Business Unit,
 - 7 responsables régionaux,
 - 2 responsables du réseau Distribution,
 - 1 responsable des ventes en Pharmacies.

Leur mission consiste à :

- répondre aux appels d'offre des 1.000 hôpitaux qui paraissent au Bulletin Officiel des Marchés Publics et à ceux des 3.000 cliniques, dont la majorité fait partie d'un groupement. Chaque appel d'offre regroupe généralement plusieurs produits. La Direction des ventes y répond en proposant une trentaine de produits, ce qui permet à l'institution de limiter le nombre de ses fournisseurs,
- renforcer la présence du Groupe dans les blocs opératoires en leur proposant des produits spécifiques à plus forte valeur ajoutée,
- animer le réseau des 1.700 revendeurs de matériel médical.
- . Deux responsables des ventes (France Nord et France Sud) en pharmacie et d'une secrétaire commerciale.
- . Un responsable des ventes France en charge d'animer :
 - Les revendeurs de matériel médical,
 - Les revendeurs de produits et d'hygiène.
- Un service commercial Export comprend un Responsable Export assisté d'une secrétaire commerciale trilingue en charge des ventes dans les pays de l'Union Européenne, autour du bassin méditerranéen et en Afrique. Pour renforcer la présence à l'international, EUROMEDIS Italie a été ouverte le 1^{er} février 2007. Des réflexions sont poursuivies quant à l'implantation d'une filiale en Grande-Bretagne.

Au niveau de la présence sur les salons nationaux et internationaux :

- LABORATOIRES EUROMEDIS est présent à PHARMAGORA (salon de la Pharmacie qui a lieu en France une fois par an), HOPITAL EXPO (salon du matériel médical, en France une fois par an) et MEDICA (plus grand salon médical au monde, à Düsseldorf une fois par an en novembre),
- La division INDUSTRIE participe tous les deux ans à EXPO PROTECTION qui se déroule en France.

Concernant les supports de vente et de communication, LABORATOIRES EUROMEDIS édite chaque année deux catalogues à destination ...

- . des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des revendeurs de matériel médical, tiré à 10.000 exemplaires (en Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Hollandais),
- . des pharmaciens, tiré à 12.000 exemplaires,

... ainsi qu'une gamme complète de fiches techniques et de supports d'aide à la vente reliés dans un classeur destiné au Grands Comptes.

L'organisation commerciale Distribution / Location de PARAMAT :

- Au niveau de PARAMAT, la structure commerciale repose en premier lieu sur :
 - Un directeur commercial France Responsable Grands Comptes, qui anime 10 commerciaux en direct,
 - Quatre Directeurs Régionaux en charge en moyenne par personne d'environ 7 magasins. Ils s'appuient sur une structure commerciale par site se répartissant de la façon suivante:

Agences	Commerciaux	Resp Agence / Commercial	Agences	Commerciaux	Resp Agence / Commercial
Albi	3		Niort	1	1
Alençon	2		Oloron / Pau ASS	1	
Andrézieux	2		Pau (Les Lilas)	3	
Angers	1		Pessac / Lesparre	2	1
Bayonne		1	Puteaux	2	
Chartres	1		Puy en Velay		1
L'Isle Adam			Rochefort	1	1
Le Havre / Fécamp	2		Rodez	1	
Lourdes	1		St Maximin	1	
Melun		1	Sens	1	
Montbéliard	2		Sotheville	2	
Mulhouse	1	1	Tours	1	1
			Totaux	31	8

La force commerciale pour la Distribution est donc composée de 39 personnes dont 8 font également office de responsable d'agence, et consacrent en moyenne 60% de leurs temps à la fonction commerciale.

L'organisation commerciale de PHARMAREVA auprès des franchisés en charge des pharmacies d'officines :

Au niveau de PHARMAREVA, la structure commerciale comprend 15 technico-commerciaux dont certains sont dirigeants de sites intégrés ou franchisés.

L'organisation commerciale de BIOMAT (blocs opératoires) :

Elle est constituée de :

- Un Directeur commercial qui anime deux pôles autour de deux gammes de produits sous contrat d'exclusivité avec deux partenaires :
 - KLS MARTIN pour les lasers, bistouris électriques, éclairage des blocs opératoires,
 - EDAN pour les matériels de gynécologie, obstétrique, produits pour le monitoring.
- Un directeur commercial régional,
- Deux responsables technico-commerciaux régionaux,.
- Deux chefs de produits.

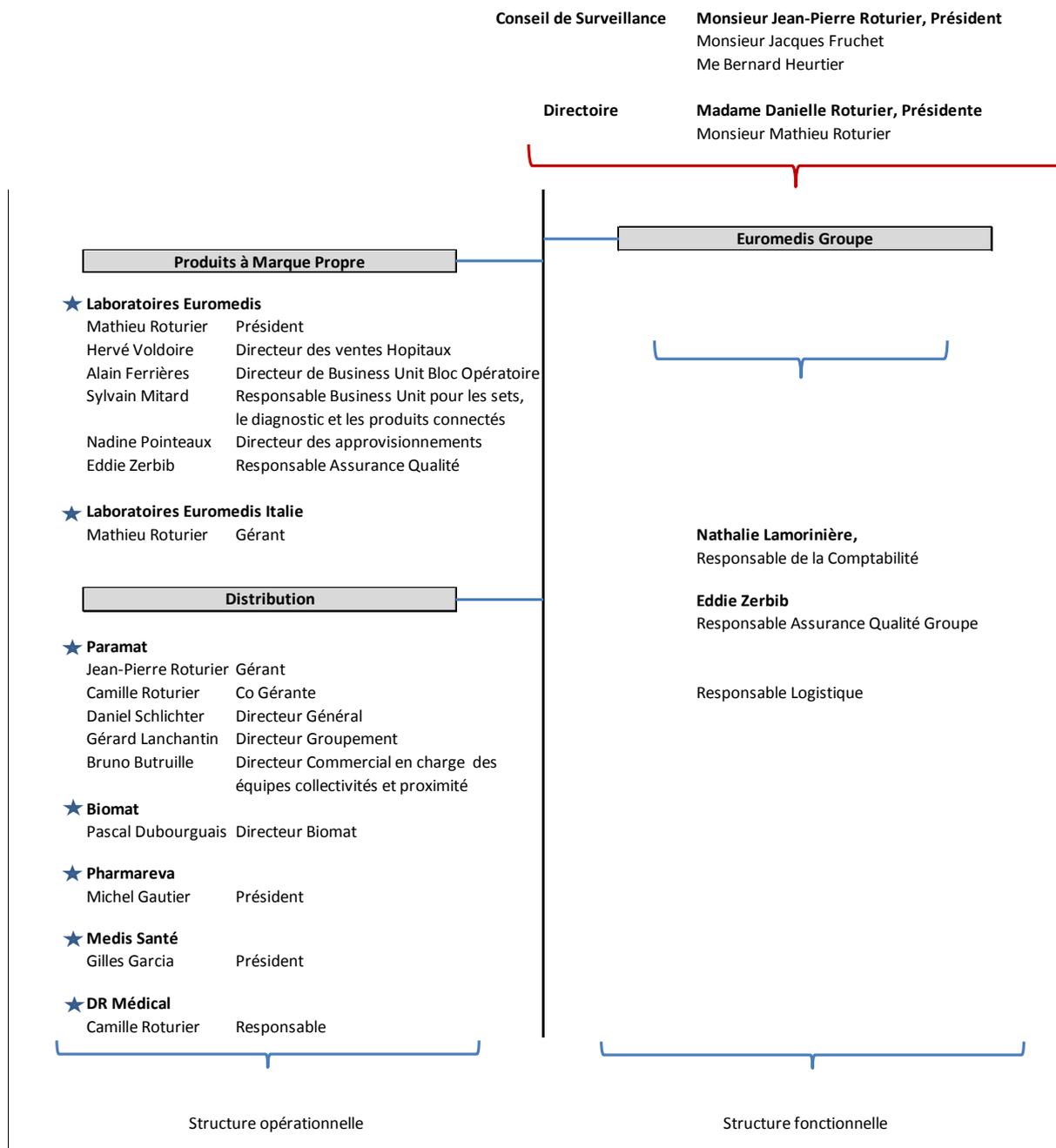
Des gammes complémentaires viendront renforcer le chiffre d'affaires de BIOMAT dans le courant de l'exercice 2014-2015.

L'organisation commerciale de MEDIS SANTE (Hospitalisation à Domicile – HAD, nutrition, perfusion) :

Elle comprend 1 professionnel de Santé (médecin, infirmière diplômée ou pharmacien) par site, ainsi qu'un responsable clientèle et de contrôle d'installation pour chacun des sites ouverts (Salon de Provence, Aubagne, Toulouse, Dijon, Bordeaux, Montpellier).

6.1.3. L'organisation interne

6.1.3.1. Organigramme opérationnel au 31 janvier 2015 :



6.1.3.2. Equipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier, 65 ans, Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.

Fondateur. Dix années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment).

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- Surveillance de la politique générale du Groupe, notamment en termes de stratégie produits et d'axes commerciaux,
- Surveillance des aspects d'approvisionnement, de validation finale du choix des fournisseurs, et de négociations tarifaires des achats,
- détection, sélection et pilotage des opérations de croissance externe et organique,
- communication financière et relations avec les investisseurs.

Danielle Roturier, 63 ans, Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.

Co-fondatrice. Dix ans d'expérience en qualité de secrétaire commerciale de la CIG, société spécialisée dans la fabrication de vêtements de travail. Cinq années de gestion de son propre commerce de prêt-à-porter.

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- supervision comptabilité clients et fournisseurs Groupe,
- gestion de trésorerie et des couvertures de change,
- relations avec les établissements bancaires,
- gestion des ressources humaines Groupe,
- supervision du secrétariat commercial LABORATOIRES EUROMEDIS.

Mathieu Roturier, 38 ans, Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Diplômé de WELLER, école de commerce axée sur l'international. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2000.

Missions :

- responsable export Groupe : recherche de clients distributeurs en Europe, sur le pourtour méditerranéen et en Afrique, et négociations tarifaires,
- responsable des ventes INDUSTRIE : prospection et négociations,
- responsable achats transport : sélection des transporteurs, lancement des appels d'offre, négociations tarifaires et gestion des litiges.

Daniel Schlichter, 52 ans, Directeur Général PARAMAT

Diplôme EDHEC, 20 ans d'expérience comme cadre dirigeant dans la Distribution Spécialisée.

12 ans chez KIABI comme Directeur de magasin puis Directeur Régional (17 magasins, 900 personnes). 4 ans d'expérience comme Directeur d'Exploitation des réseaux français de magasins HABITAT, puis VIRGIN (35 magasins, 300ME, 1000 collaborateurs). 4 ans chez CULTURA comme Directeur de la centrale d'achat et du Marketing. Compétences dans l'animation d'un réseau de magasins et l'organisation d'une chaîne de distributeurs, dans la stratégie commerciale, la politique produit et la stratégie de communication.

A rejoint PARAMAT le 1^{er} septembre 2008.

Nadine Pointeau, 55 ans, Pharmacien Responsable des approvisionnements des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Docteur en Pharmacie. Deux ans d'expérience à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris. Une année en qualité de Pharmacien assistant aux LABORATOIRES IMPEX. Rejoint EUROMEDIS en 1988.

Missions :

- achats des produits LABORATOIRES EUROMEDIS,
- responsable Assurance Qualité des produits : définition et respect des normes,
- responsable du marquage CE en relation avec l'Agence de Sécurité Nationale du Médicament et des Produits de Santé (anciennement dénommée A.F.S.S.A.P.S. - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé),
- réponse aux appels d'offre hospitaliers,
- management de la Qualité Groupe.

Eddie Zerbib, 60 ans, Responsable Assurance Qualité EUROMEDIS. Pharmacien.

Docteur en Pharmacie, IAE, Expert AFSSAPS. Directeur Commercial Stérigénics France (5 ans), Directeur Général des Laboratoires Caric (10 ans), Directeur R et D de Dyonisos (5 ans).

Rejoint le Groupe en 2005.

Nathalie Lamorinière, 53 ans, Responsable Comptabilité et Contrôle de Gestion DECF, Master Comptabilité et Audit. Trente années d'expérience en comptabilité générale, analytique / contrôle de gestion, de mise en place d'organisation comptable, au sein de deux entreprises avant de rejoindre EUROMEDIS GROUPE. Rejoint le Groupe en 2011.

Gérard Lanchantin, 66 ans, Directeur Groupement PARAMAT.

Diplôme d'orthopédiste et d'infirmier de bloc opératoire. Quatre ans d'expérience en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Dix années de direction d'un magasin indépendant de distribution de matériel médical.

Rejoint Euromedis en 1988 après l'acquisition par VITALAIRE de son magasin de distribution.

Missions : Direction de l'ensemble des magasins intégrés Paramat et animation national des magasins indépendants Paramat :

- Gestion des nouvelles implantations avec mise en place des agencements magasin, de l'organisation informatique, formation des personnels,
- Mise en place des actions de communication, création des catalogues, organisation et animation des assemblées générales de Paramat (deux fois par an),
- Gestion du personnel,
- Direction de la centrale d'achats et de référencement pour l'ensemble du réseau Paramat :
- Négociation des référencements et des tarifs des produits avec les fournisseurs,
- Fixation de la politique tarifaire des magasins,
- Participation à la validation des opérations de croissance externe.

Administrateur de l'U.N.P.D.M. (Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux), plus important syndicat dans le domaine des dispositifs médicaux.

Michel Gauthier, 67 ans, Président de PHARMAREVA.

Formation d'orthopédiste / appareilleur. Quatorze ans d'expérience de préparateur en pharmacie et d'enseignant aux cours de préparateurs en pharmacie. Dix année en qualité de Président de la S.A. ALOUETTE MÉDICAL SERVICE, société spécialisée dans la distribution de matériels d'orthopédie auprès des particuliers et des collectivités médicales. Président de PHARMARÉVA depuis 1994. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 1999 après l'acquisition de 49,92% de PHARMARÉVA S.A. par le Groupe.

Mission : animation du réseau PHARMAREVA : gestion commerciale, des contraintes techniques, des projets économiques et financiers, et de la logistique.

Pascal Dubourguais, 51 ans, Directeur BIOMAT.

A 20 ans d'expérience dans le domaine du matériel médical à travers des postes pour des groupes multinationaux spécialisés dans le matériel chirurgical.

Dans le groupe depuis 13 ans. Pour Paramat Sud Ouest (1^{ère} région constituée du réseau) de 1998 à 2004 puis BIOMAT SAS.

Missions : Management commercial, stratégie commerciale, sourcing nouveaux produits

Hervé Voldoire, 51 ans, Directeur des ventes des LABORATOIRES EUROMEDIS.

D.U.T. de gestion. Quinze ans d'expérience chez ALLEGRE BIOMÉDICAL, société spécialisée dans la distribution de matériel médical, tout d'abord en tant de responsable commercial pendant trois ans, puis en qualité d'Attaché de Direction pendant douze ans. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2003.

Mission : direction des ventes Euromedis : prospection commerciale, gestion des approvisionnements et négociations avec les fournisseurs, organisation interne et gestion des effectifs.

Sylvain Mitard, 52 ans, Directeur Développement EUROMEDIS GROUPE.

Formation scientifique. Quatorze ans dans la société familiale CODEM MITARD MEDICAL à Angers. Spécialisé dans la distribution de matériel médico-chirurgical en qualité de technico-commercial, puis Directeur (concessionnaire BECTON-DICKINSON). Onze ans à la Direction des ventes France et du suivi des Grands Comptes pour la société américaine WELCH ALLYN, acteur majeur dans le monitoring des signes vitaux. Trois ans associé dans la société IMEDEX spécialisée en anesthésie. Rejoint le Groupe en octobre 2013.

Missions :

- Responsable du Développement des nouvelles gammes de produits pour le Groupe, incluant les études de marchés, la commercialisation, la création des outils de communication, la veille commerciale et l'ensemble du plan marketing.
- Développement d'une gamme de dispositifs médicaux complétant l'offre pour le bloc opératoire.
- Création d'une gamme diagnostic à Marque Propre par les Laboratoire EUROMEDIS.

Camille Roturier, 33 ans, Responsable de DR Medical et Co Gérante de la Sarl PARAMAT

De formation école de commerce et marketing, a intégré le Groupe en octobre 2006. A contribué à la création (conception et organisation) du site pilote de PARAMAT à Saint Maximin dans l'Oise, qu'elle gère ainsi que, dès le 1^{er} septembre 2012, le site de DR Medical, franchisé PHARMAREVA pour le département de l'Oise (60).

6.1.4. Fournisseurs

6.1.4.1. Répartition des fournisseurs

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales comptent environ 500 fournisseurs. En reprenant les chiffres présentés au § 4.2.2. du présent document de référence, on constate la diminution des fournisseurs européens dans les achats consolidé du Groupe :

	31 7 2012 12 mois	31 7 2013 12 mois	31 7 2014 12 mois
Fournisseurs asiatiques	54%	51%	75%
Fournisseurs européens	46%	49%	25%
Total	100%	100%	100%

6.1.4.2. Détection des fournisseurs

La recherche et la sélection des fournisseurs sont réalisées par le Service Achats qui comprend Jean-Pierre Roturier, Mathieu Roturier, Nadine Pointeau, Responsable approvisionnements Europe, et Monsieur Eddie Zerbib, Pharmacien responsable de l'Assurance qualité. Avant de commencer la prospection, le Service Achats définit les spécificités du produit qu'il recherche puis établit un cahier des charges qui sera transmis au(x) fournisseur(s) retenu(s).

La détection des fournisseurs comporte plusieurs étapes :

- recherche du ou des pays produisant, dans les meilleures conditions qualitatives, quantitatives et économiques, la matière première (pvc, latex, vinyle, coton...) nécessaire à la fabrication du produit,
- détection des fournisseurs locaux capables de fabriquer le produit selon un cahier des charges précis,
- visite d'usine chez les fabricants retenus,
- sélection du ou des fournisseur(s) en fonction de sa (leur) fiabilité technique et industrielle, et notamment :
 - . capacité de production,
 - . productivité,
 - . aspects réglementaires (certification, respect du droit international du travail),
 - . qualité des productions,
 - . échantillonnage, réalisation de prototype et personnalisation du produit,
 - . délai d'approvisionnement,
 - . conditions tarifaires.

La validation finale est effectuée par Monsieur Jean-Pierre Roturier, Madame Nadine Pointeau, et Monsieur Eddie Zerbib.

6.1.4.3. Stratégie fournisseurs

Au niveau contractuel, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales ne signent pas d'engagement de volume. Les conditions tarifaires sont renégociées tous les quatre mois, sauf en cas de variation importante des devises ou des matières premières.

Les fournisseurs de produits fabriqués sous la marque EUROMEDIS (avec le label CE) sont audités une fois par an par les responsables produits des LABORATOIRES EUROMEDIS.

Le délai moyen consolidé de règlement fournisseurs est de 64 jours.

6.2. Présentation générale du marché de la société

6.2.1. Les marchés

EUROMEDIS GROUPE, spécialiste des dispositifs médicaux de l'hôpital au domicile opère sur deux grands marchés :

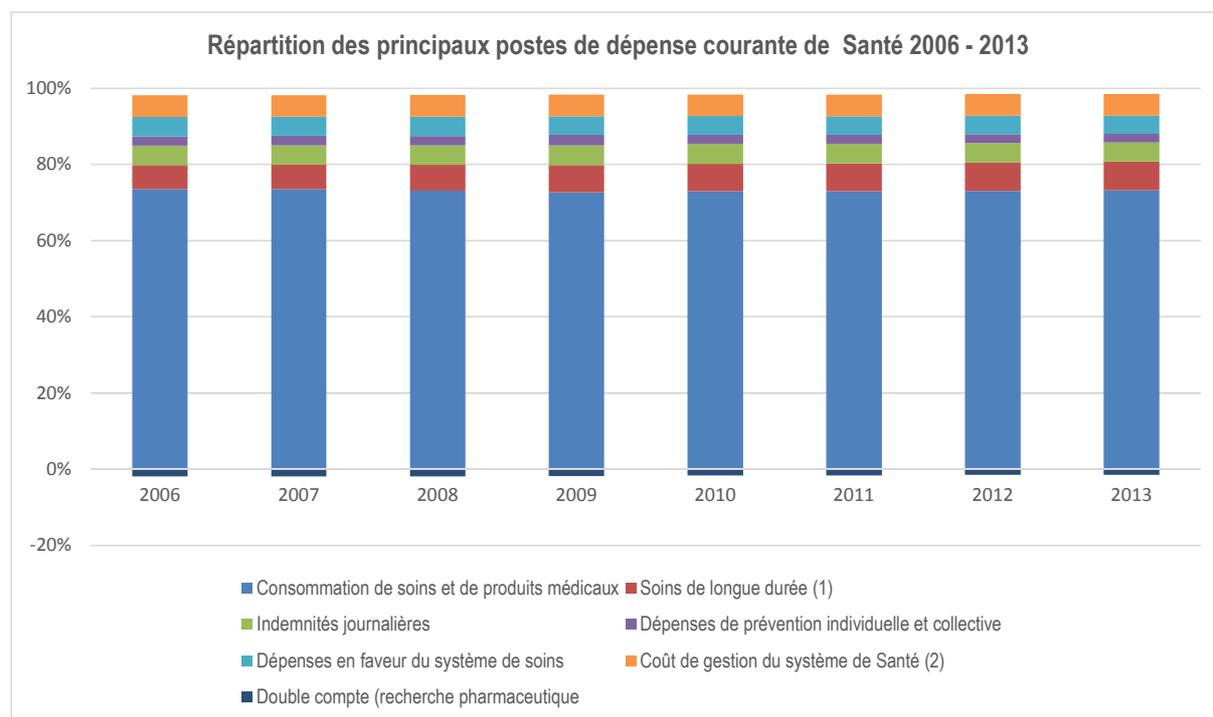
1. la distribution des dispositifs médicaux à usage unique à marque propre destinée aux collectivités médicales, aux professionnels de la santé et aux particuliers via les Laboratoires Euromedis,
2. la distribution de matériel médical et services associés pour l'hospitalisation à domicile (H.A.D.) et le maintien à domicile (M.A.D.) via quatre enseignes spécialisées PARAMAT, PHARMAREVA, BIOMAT et MEDIS SANTE.

6.2.2. Les postes de dépenses courantes de Santé (milliards €) se répartissent ainsi

Postes de dépenses courantes de Santé (Source Insee) :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Consommation de soins et de produits médicaux	153,7	159,9	165,1	170,2	174,1	178,9	182,7	186,7
Soins de longue durée (1)	12,9	13,9	15,2	16,6	17,2	17,8	18,5	19,2
Indemnités journalières	10,7	11	11,6	12,1	12,6	12,8	12,8	12,8
Dépenses de prévention individuelle et collective	5,2	5,4	5,6	6,4	5,7	5,7	5,8	5,8
Dépenses en faveur du système de soins	10,6	10,9	11,5	11,5	11,7	12	12,1	12,2
Coût de gestion du système de Santé (2)	11,9	12,2	12,8	13,2	13,6	14,1	14,3	14,7
Double compte (recherche pharmaceutique)	-3,9	-4,1	-4,1	-4,1	-3,9	-4	-3,8	-3,8
Total des dépenses courantes de Santé	201,1	209,2	217,7	225,9	231	237,3	242,4	247,6

La Dépense courante de santé (DCS) mesure l'effort consacré par l'ensemble des financeurs du système de santé. Elle regroupe l'ensemble des paiements intervenus au cours d'une année au titre de la santé. Son champ est plus étendu que celui de la Consommation médicale totale puisque, outre les dépenses réglées au titre des soins médicaux, des biens médicaux, des services de médecine préventive individuelle et des transports, elle intègre également les soins de longue durée, les indemnités journalières, les dépenses de prévention collective, les subventions reçues par le système de santé, le fonctionnement de la recherche, de la formation et de l'administration sanitaire."

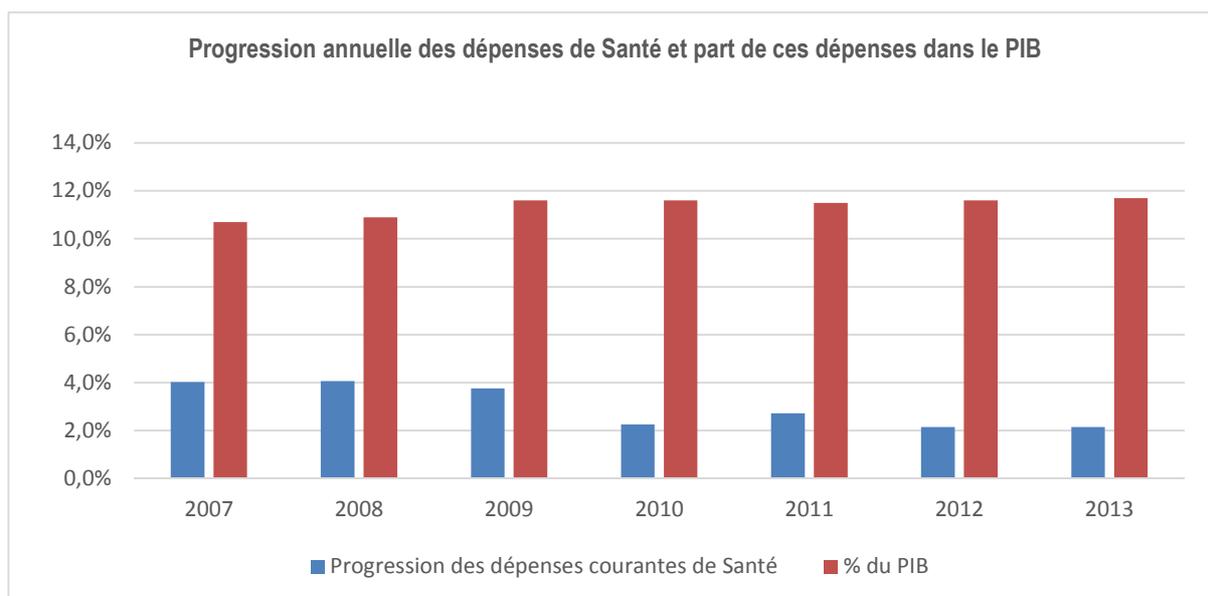
La répartition des dépenses courantes de Santé est relativement stable :



(1) Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile

(2) Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution au Fonds de financement de la CMU – Couverture CMU - Couverture de Maladie Universelle. Le fonds CMU est un établissement public créé par la loi du 27 juillet 1999 dont la mission est de financer la Couverture Maladie Universelle.

L'offre d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales adresse presque tous les postes de dépenses présentés dans le tableau.



L'offre du Groupe se positionne dans un contexte de rigueur budgétaire qui oblige les opérateurs à innover et gagner en compétitivité même si les besoins sont en progression tendancielle sur quatre axes :

1^{er} axe :

Le vieillissement de la population, avec une espérance de vie à la naissance en augmentation sur longue période : dans les conditions de mortalité de 2013, une femme vivrait en moyenne 85 ans et un homme 78,7 ans.

Au 1^{er} janvier 2014, la France compte 18 % d'habitants âgés d'au moins 65 ans, proportion qui a progressé de 3,4 points en vingt ans. Cette progression est plus forte depuis 2011, année au cours de laquelle la première génération nombreuse du baby-boom (1946) a fêté ses 65 ans. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2014, la France compte 9,1 % d'habitants d'au moins 75 ans, soit 3 points de plus que vingt ans auparavant. Le vieillissement de la population européenne se poursuit aussi : en vingt ans, la part des 65 ans ou plus dans la population de l'UE est passée de 14,1% à 17,8% au 1^{er} janvier 2012.

L'Insee prévoit une accélération du vieillissement de la population française (Insee première n°1482 – janvier 2014). Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 10,4 millions entre 2007 et 2060, représentant 23,6 millions de personnes âgées de 60 ans en 2060. L'augmentation serait encore plus forte dans la tranche de population la plus âgée : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 et celui des personnes âgées de plus de 85 ans passerait de 1,3 à 5,4 millions avec un nombre de centenaires (Insee première n°1318 – octobre 2010) atteignant 200.000 personnes (15.000 centenaires recensés en France au 1^{er} janvier 2010, 13 fois plus qu'en 1970).

2^{ème} axe :

Une augmentation corrélative des besoins de médicalisation et plus particulièrement en fin de vie, la réponse à ces besoins étant apportée par les 2.700 établissements de Santé répertoriés en 2011 et les près de 10.500 Ehpad :

(source Drees – Panorama des établissements de santé 2011 et Drees – statistiques annuelles des établissements Métropole et DOM, hors Mayotte, y compris SSA)

Catégorie d'établissements	En 2008	En 2009	En 2011	Lits 2008	Lits 2009	Lits 2011
Public	972	966	947	283.648	271.057	258.156
Privé	1.800	1.785	1.747	153.890	156.175	156.239
Ensemble	2.772	2.751	2.694	437.538	427.232	414.385

Le nombre de lits médicalisés en Métropole + DOM TOM pour les maisons de retraite est passé de 313.00 à fin 2004 à 544.850 en 2013 (Source : INSEE).

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées ont augmenté leur capacité d'accueil de 5% depuis 2007. Au 31 décembre 2011, on en compte 10 481 pour 719 810 places. L'hébergement permanent constitue le principal mode d'accueil. Toutefois, les établissements consacrent plus de 8 000 places à l'accueil de jour (en hausse de 38 % depuis 2007) et plus de 10 000 places à l'hébergement temporaire. La part des personnes âgées en situation de dépendance (relevant des groupes iso-ressources 1 à 4 définie par la grille AGGIR) au sein des personnes accueillies continue d'augmenter (84 % à la fin 2007, 89 % à la fin 2011). Le taux d'encadrement (nombre d'emplois en équivalent temps plein pour 100 places) passe de 50 % en 2007 à 54 % en 2011.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), créés par la réforme de la tarification, ne cesse de croître. À la fin 2011, les 7 752 EHPAD totalisent 82 % des places (75 % en 2007). Le tarif hébergement journalier moyen en EHPAD s'élève à 51 euros pour une place habilitée à l'aide sociale départementale et à 71 euros pour une place non habilitée. Source Drees février 2014.

La grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressources - GIR) mesure le degré d'autonomie d'une personne en 6 groupes.

Les GIR 1 à 4 correspondent aux personnes ayant perdu significativement leur autonomie, ce qui leur ouvre droit à l'APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Les GIR 5 et 6 correspondent aux personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage, ou n'ayant pas perdu d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante. Les personnes classées en GIR 5 et 6 ne peuvent être bénéficiaires de l'APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie.

3^{ème} axe : Un nombre de médecins en progression sur 5 ans en France et dans les DOM (source : Drees):

Au 1 ^{er} janvier	2012	2013	2014
Total	216.762	218.296	219.834
dont Généralistes	101.896	101.803	102.140
dont Spécialistes :	114.866	116.493	117.694
Spécialités médicales	65.197	66.288	67.039
Spécialités chirurgicales	24.991	25.433	25.802
Biologie médicale	2.836	2.825	2.662
Psychiatrie	14.401	14.619	14.831
Médecine du travail	5.796	5.666	5.694
Santé publique	1.645	1.662	1.666

4^{ème} axe : Un effectif considérable des autres professionnels de Santé aux 1^{er} janvier 2012 et 2013 (Drees – Etude Daniel Sicart) en France et dans les DOM :

Au 1 ^{er} janvier	2012	2013
Infirmiers	567.564	595.594
Masseurs	75.164	77.778
Pharmaciens	72.811	73.670
Chirurgiens-Dentistes	40.599	40.833
Manipulateurs	30.201	31.242
Orthophonistes	21.220	21.915
Sages-femmes	19.535	20.235
Autres	67.050	72.316
Total	894.144	933.583

6.2.2.1. Les dispositifs médicaux

Définition du Dispositif Médical :

Le GHTF (Global Harmonization Task Force), groupe représentant les autorités réglementaires des dispositifs médicaux et associations en Europe, aux Etats-Unis, Canada, Japon, Australie) définit le dispositif médical ainsi :

« Instrument, appareil, équipement, matière, produit ou autre article :

- destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, dans les buts suivants :
 - o de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie,
 - o de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
 - o d'étude, de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
 - o de support à la vie,
 - o de maîtrise de la conception,
 - o de désinfection des dispositifs médicaux, de fournir des informations dans un but de diagnostic ou de thérapie par des moyens d'études in vitro d'échantillons humains,
- et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques, ni par métabolisme, mais dont la fraction peut être assistée par de tels moyens ».

Au sens de l'article L.5211-1 du code de santé publique, est un « dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou tout autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Les dispositifs médicaux qui sont conçus pour être implantés en totalité ou en partie dans le corps humain ou placés dans un orifice naturel, et qui dépendent pour leur bon fonctionnement d'une source d'énergie électrique ou de toute autre source d'énergie autre que celle qui est générée par le corps humain ou la pesanteur, sont dénommés dispositifs médicaux implantables actifs. ».

Classification des dispositifs médicaux selon la *Global Medical Device Nomenclature* :

Macro-classes de dispositifs médicaux	Classes de dispositifs médicaux	Exemples
Dispositifs médicaux d'équipements	Appareils médicaux électromécaniques	IRM, scanners, lasers, ECG, EEG
	Appareils de radiation à visée thérapeutique ou de diagnostic	Unités radio thérapeutiques
	Dispositifs anesthésiques respiratoires	Masques à oxygène, dispositifs d'anesthésie par inhalation
	Informatique médicale	PACS
Dispositifs médicaux à usage individuel	Matériel d'hôpital	Lits médicaux
	Aides techniques	Fauteuils roulants, déambulateurs, prothèses auditives
	Implants non actifs	Stents cardiaques, prothèse du genou ou de la hanche, anneaux gastriques
	Implants actifs	Pacemakers, neurostimulateurs, pompes à insuline
	Matériel dentaire	Instruments dentaires, alliages, brosses
	Matériel ophtalmologique et optique	Verres correcteurs, lentilles de contact, ophtalmoscopes
	Matériel réutilisable	Instruments chirurgicaux
	Matériel à usage unique	Seringues, aiguilles, gants, ballons cathéter, sutures et ligatures
Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	Textiles techniques	Utilisation (différentes classes) de textiles techniques en milieu médical
	Dispositifs de diagnostic in vitro	Tests de grossesse, glucomètres, tests génétiques
Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Suivi de paramètres physiologiques à domicile en temps réel

Source : Eurocomed, Analyse Développement & Conseil 2011

Marché du Dispositif Médical et principaux opérateurs

Selon une étude du Centre d'Analyse Stratégique d'octobre 2012, le marché mondial du Dispositif médical est de 200 milliards d'euros par an, soit un peu moins de la moitié du marché du médicament, avec une croissance annuelle de 6%.

Le marché européen représente 30% du marché mondial avec une progression de 5% par an.

Le marché français du Dispositif Médical (DM) est estimé à 19 milliards (source PIPAME – 2011) dont 8,3 milliards d'euros correspondent à des dispositifs remboursés par l'Assurance Maladie. La France se place ainsi au quatrième rang mondial en termes de ventes derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, selon cette étude.

Le tissu industriel français se compose d'environ 1.000 PME

La R&D en France

Selon l'étude PIPAME 2011, le nombre de dépôts de brevets se situe autour de 700 brevets par an, soit sept fois moins qu'en Allemagne et 30 fois moins qu'aux Etats-Unis. La part des brevets déposés en France par les grandes entreprises dans le secteur des Dispositifs Médicaux est de 26% à comparer à 64% tous domaines confondus. Dans le domaine du Dispositif Médical, 18% des dépôts sont le fait d'organismes de recherche (CNRS, CEA et INSERM notamment) alors que tous secteurs confondus, la part des organismes de recherche dans les dépôts de brevets s'élève à 6%.

6.2.2.2. L'H.A.D. et le M.A.D.

A. Positionnement des prestations

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une alternative à l'hospitalisation en milieu hospitalier. Elle permet d'assurer des soins importants au domicile du patient, pour une période renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé. Depuis 2007, elle est autorisée dans les EHPA.

Le maintien à domicile (MAD) concerne les personnes âgées souhaitant rester chez elles plutôt que de rejoindre un établissement d'accueil spécialisé.

Afin de bénéficier de l'hospitalisation à domicile, le patient doit :

- résider dans une zone géographique couverte par une structure d'hospitalisation à domicile ;
- avoir des conditions de logement permettant la MAD/HAD (enquête de l'assistance sociale) ;
- suite à la demande de son médecin (médecin traitant ou médecin hospitalier), avoir l'avis favorable du médecin coordonnant les soins.

Le Livre blanc, cité par l'IGAS dans son rapport de novembre 2010, des deux syndicats (SYNALAM et SNADOM) auxquels adhère une part significative des prestataires de santé à domicile

a. groupe les prestations en trois blocs :

- prestations destinées à la prise en charge des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire chronique, apnée du sommeil),
- prestations de mise en place de traitements ambulatoires spécifiques (chimiothérapie, antibiothérapies, traitements contre la douleur, nutrition par voie veineuse (parentérale ou gastrique-entrave, ...),
- prestations visant à permettre le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance (lits médicaux, aides à la mobilité, dispositifs pour la prise en charge de l'incontinence, ...).

b. estime que les prestataires à domicile interviennent auprès de 800.000 personnes au moins, dont 400.000 insuffisants respiratoires ou apnéiques, 25.000 diabétiques relevant d'un traitement par pompe à insuline, 18.000 malades nécessitant une perfusion entérale et parentérale, 250.000 personnes âgées ou dépendantes et 100.000 personnes handicapées.

B. Produits concernés

- Les équipements de maintien à domicile sont adaptés à toutes les pièces de la maison et aux besoins quotidiens de la personne dépendante :
 - ✓ Equipements pour la chambre : lits médicalisés (Alzheimer, surpoids...), barrières, potences, arceaux de lits, lèves bustes, soulèvements malades, fauteuils de repos, fauteuils releveurs...
 - ✓ Equipements pour le déplacement : fauteuils roulants (manuels ou électriques), cannes, déambulateurs...
 - ✓ Equipements pour la prévention des escarres : matelas pneumatiques, compresseurs, coussins anti-escarres...
 - ✓ Equipements pour le bain et la toilette : sièges, tabourets, planches, chaises...
 - ✓ Equipements pour l'orthopédie : orthèses (chevilles, poignets...), colliers cervicaux, ceintures sur mesure, genouillères, coudières...
- Les équipements pour l'hospitalisation à domicile correspondent au matériel de haute technologie permettant de bénéficier du même traitement qu'en milieu médical.
 - ✓ Traitement des insuffisances respiratoires liées aux pathologies telles que l'asthme, la mucoviscidose, les bronchiolites, les bronchites et broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO) :
 - ✓ Par oxygénothérapie : concentrateurs d'oxygène, économiseurs d'oxygène, systèmes à oxygène liquide, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...
 - ✓ Par aérosolthérapie : aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation, compresseurs ...
 - ✓ Perfusion et nutrition : pompes à nutrition, sets médicaux ...
 - ✓ Apnée du sommeil : appareils à pression positive continue

C. Les acteurs du marché de la MAD/HAD

Le médecin prescrit à son patient la location du matériel ainsi que l'ensemble des soins dont il aura besoin.

Si le particulier reste le client final, le matériel peut être loué directement auprès d'une entreprise fournissant des prestations de location de matériel de MAD/HAD ou par une pharmacie d'officine, elle-même cliente dans une certaine mesure de cette entreprise.

• Les particuliers

En accord avec la convention nationale de la L.P.P (Liste des Produits et des Prestations remboursables par l'assurance maladie), le patient peut bénéficier d'une large couverture de ses frais de location dans le cadre de MAD/HAD au même titre qu'une hospitalisation classique (à l'exception du forfait hospitalier).

- ✓ 80% des dépenses sont prises en charge par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
- ✓ Il existe des situations où la prise en charge atteint 100% : affection de longue durée exonérante ; hospitalisation en raison d'un accident du travail ; titulaire d'une rente d'accident du travail ; titulaire d'une pension d'invalidité, de veuf ou veuve, d'invalidité ou de militaire ; bénéficiaire de la CMU...

Le malade bénéficie d'une dispense d'avance de frais sur les honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux (infirmier, kinésithérapeute... si une convention a été passée), le matériel médical, les médicaments, le mobilier spécifique ou encore les transports.

Les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par la franchise médicale (plafonnée à 50€ par an) mise en place au 1er janvier 2008 à la différence des boîtes de médicaments, des actes paramédicaux et des transports.

Reste alors à la charge du patient, le ticket modérateur et les dépassements d'honoraires médicaux.

Les dispositifs médicaux et les aides techniques, remboursables, peuvent être loués auprès d'une officine ou auprès de groupes spécialisés dans l'HAD/MAD (CARE, Orkyn, Vitalaire, LVL Medical, Locapharm...)

Concernant le suivi médical, le patient est pris en charge pour les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) dont le coût est intégralement pris en charge par la CNAM.

• Les pharmacies d'officines

Les patients peuvent louer leur matériel auprès de leur officine habituelle.

Celle-ci fournira alors les dispositifs médicaux, les aides techniques et les prestations de conseil et d'installation comme toute société de location de matériel médical.

2 solutions s'offrent aux officines :

- Soit elles commandent leurs matériels en direct auprès de revendeurs ou de fabricants nationaux et internationaux, afin de se constituer un parc et de louer ensuite aux particuliers.
- Soit elles adhèrent à des groupements en franchise et bénéficient d'un parc locatif déjà établi et de moyens logistiques leur permettant de faire preuve de flexibilité face à la demande des particuliers.

Le nombre de pharmacies d'officines était de 22.610 en 2005 à comparer à 21.974 en 2012, enregistrant une baisse régulière d'année en année. Le ralentissement économique ainsi que celui de la consommation de médicament incitent les pharmacies à développer une activité dans le HAD/MAD.

Un rapport de l'IGAS en 2011 rapport mentionne que les pharmaciens d'officine réalisent en 2009 un montant de 2 milliards €, soit 5,9% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des dispositifs médicaux pour le HAD/MAD.

- Les détaillants

Connaissant bien la location et la vente de matériel médical, les détaillants investissent les prestations médico-techniques qui consistent à installer au domicile des patients des appareils comme les pompes à insuline ou à nutrition, les appareils respiratoires, Ceci apporte une récurrence de chiffre d'affaires, et d'autant plus si d'autres services comme la coordination de personnel médical sont apportées. Il serait ainsi possible à ces nouveaux opérateurs de bénéficier de forfaits de prises en charge des patients, payés par les pouvoirs publics. Une nouvelle concurrence apparaît pour les purs opérateurs d'hospitalisation à domicile.

D. Tendances et perspectives

Les marchés de la distribution de dispositifs médico-chirurgicaux et de la location de matériel d'hospitalisation et de maintien à domicile (HAD/MAD) sont influencés par des facteurs économiques et démographiques de fond, liés au vieillissement de la population.

Les dépenses de l'Assurance-Maladie liées à la prise en charge des dispositifs médicaux ont augmenté de 4% en 2012 (source : Xerfi). En même temps, le chiffre d'affaires des distributeurs d'articles médicaux a augmenté de 5,5%. Cette tendance est soutenue par :

- la volonté croissante d'être soigné à domicile,
- la revalorisation tarifaire,
- l'augmentation du nombre de points de vente des enseignes,
- l'entrée des pharmacies sur le marché.

Enfin, d'un point de vue technique, la miniaturisation des dispositifs médicaux permet de favoriser le développement de l'HAD/MAD.

6.2.3. Les principaux acteurs du marché

Le Groupe EUROMEDIS a un modèle économique que l'on peut qualifier d'unique en ce qu'il consiste à approvisionner en dispositifs médicaux (gamme de 15 000 références sur Paramat et ses filiales et 3500 références sur Laboratoires Euromedis) une clientèle diversifiée de l'hôpital au domicile à travers ses différentes enseignes.

Sur ses segments spécifiques, le Groupe Euromedis est confronté à plusieurs types de concurrents :

A - Produits à marque propres des Laboratoires EUROMEDIS :

Ces concurrents en France peuvent être segmentés en :

Grands opérateurs multinationaux (Paul HARTMANN, ANSELL, CARDINAL HEALTH, B.BRAUN, 3M SANTE, J&J, MOLNLYCKE HEALTHCARE, UNOMEDICAL).

Grands opérateurs nationaux (TETRA MEDICAL, VYGON, COOPER).

Les opérateurs de plus petite taille comme DIDACTIC POLYSEM ou LCH MEDICAL PRODUCT.

B- Distribution de matériel médical et services associés de PARAMAT :

Ces concurrents sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception d'ORKYN filiale d'AIR LIQUIDE). Ils augmentent régulièrement leur maillage territorial afin de se rapprocher de leur clientèle demandeuse de proximité. Se détachent ainsi des 1700 structures en France les groupes suivants : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, GROUPE GAILLARD, LA VITRINE MEDICALE, HARMONIE MEDICALE, REATHEAM principalement. Deux groupes (BASTIDE et DISTRICLUB) opèrent sous forme de franchise.

C – Prestations de services via les pharmacies (PHARMAREVA) :

Différents opérateurs exercent au moyen de réseaux structurés comme :

LOCAPHARM (plus de 50 agences et 30 ans d'existence),

PHARMAT et OXYPHARM, filiales respectivement du CERP Rhin-Rhône Méditerranée et du CERP Rouen,

D'MEDICA, créé en 1990.

D- Equipements pour blocs opératoires (BIOMAT) :

Les opérateurs sont presque tous multinationaux ayant des implantations en France : COVIDIEN (ex TYCO HEALTHCARE MANUFACTURING) – Etats-Unis, TRUMPF – Allemagne, OLYMPUS MEDICAL – Allemagne, PHILIPS MEDICAL - Pays-Bas, MAQUET – Allemagne.

TECH MED, entité française, conçoit, développe et réalise des équipements destinés à la rééducation fonctionnelle et la réadaptation cardiaque.

E – Hospitalisation à Domicile, Perfusion et Nutrition (MEDIS SANTE) :

Les opérateurs sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception de VITALAIRE et de LVL MEDICAL filiales d'AIR LIQUIDE) :

Les activités françaises de LVL MEDICAL (assistance médicale à domicile, n°1 en assistance respiratoire avec 70% du marché, perfusion, nutrition, insulinothérapie, maintien à domicile), ont été acquises par AIR LIQUIDE en octobre 2012.

HOME PERF, 39 agences en France en 2011, nutrition, assistance respiratoire.

IPS, spécialisé en maintien à domicile, nutrition, perfusion, assistance respiratoire.

*

EUROMEDIS GROUPE se distingue de ses concurrents par :

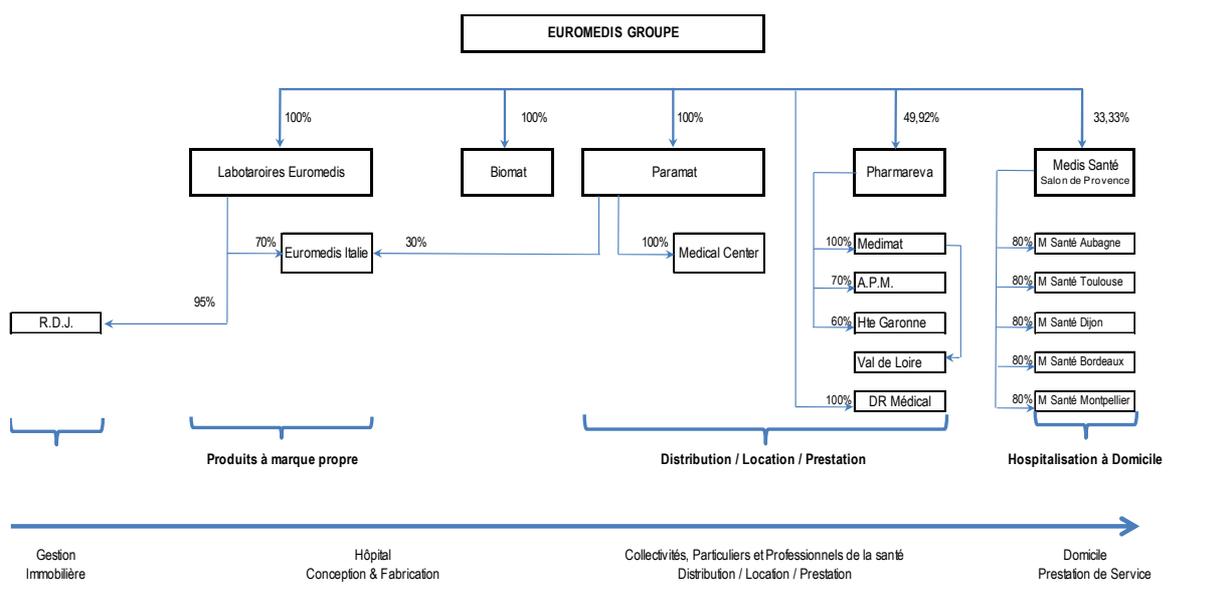
- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux, notamment en sourcing (détection de fournisseurs et négociations).
- sa gamme de produits et de prestations très large qui permet :
 - . au Groupe, d'avoir accès à l'intégralité des intervenants du secteur de la Santé (collectivités d'hospitalisation ou d'hébergement, professionnels de la Santé, pharmaciens...) ainsi qu'aux patients finaux (particuliers) en direct,
 - . au client professionnel du Groupe, de n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur pour la fourniture de l'ensemble des dispositifs médicaux et aides techniques dont il a besoin.
- son stock de produits finis de près de trois mois favorisant la réactivité et la flexibilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, avec 12.000 palettes de produits finis prêts à la vente).
- sa maîtrise de la distribution, avec les réseaux PARAMAT, PHARMAREVA, MEDIS SANTE ainsi que BIOMAT.
- son organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique :
 1. Pour les grandes collectivités médicales : LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT
 2. Pour les professionnels de la Santé et les particuliers : PARAMAT
 3. Pour les pharmacies d'officine et les particuliers : PHARMAREVA et MEDIS SANTE.

Le Groupe est à même de répondre à toute taille de commande.

- sa puissance d'achats renforcée par celle des 91 magasins indépendants PARAMAT et les franchises PHARMARÉVA indépendantes, ce qui permet à EUROMEDIS GROUPE de bénéficier de tarifs compétitifs auprès de ses fournisseurs et de les répercuter sur ses clients.
- un réseau de 91 magasins, dont 27 intégrés, maillant l'ensemble du territoire national et renforçant ainsi la proximité du Groupe avec ses clients professionnels et particuliers ainsi qu'avec les collectivités EHPAD.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Principales filiales de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE : Société mère, SA créée en 1996, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 5.981.942 €, cotée sur NYSE – Euronext segment C

LABORATOIRES EUROMEDIS : SA, créée en 1985, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 500.000 €

PARAMAT : Sarl, créée en 1991, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 300.000 €

MEDICAL CENTER : Sarl, créée en septembre 2014, située à Neuilly sous Clermont (60) au capital de 10.000 €.

BIOMAT : SAS, créée en 2010, située à Canejan (33) au capital de 20.000 €

PHARMAREVA : SA créée en 1994, située à Treize-Septier (85), au capital de 40.000 €. Le solde du capital est détenu par Michel Gauthier (50%), fondateur de la Société et par la famille Roturier (0,08%).

Depuis le mois de mai 1999, le groupe Euromedis détenait 49,92% de la plate-forme de distribution au service des Pharmacies Pharmareva. Le groupe est entré dans un processus de cession dans le courant du 2nd semestre de l'exercice qui a abouti à la cession de cette participation en date du 26 juin 2015 pour un montant de 1,1 million €. La plus-value dégagée dans les comptes consolidés du groupe s'est ainsi élevé à 1 million €.

Cette participation, historiquement intégrée dans les comptes consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle, était mise en équivalence depuis la clôture au 31 janvier 2015 à la suite de l'analyse du contrôle sur cette entité.

RDJ : Société civile immobilière, créée en 1988, située à Neuilly-sous-Clermont, (60) au capital de 1.525 €

EUROMEDIS ITALIE : Sarl, créée en 2007, située à Turin, au capital de 10.000 €

DR MEDICAL : Sarl, créée en 1999, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 7.622 €

MEDIMAT : Sarl, créée en 1999, située à Treize-Septier (85) au capital de 285.000 €

APM : Sarl, créée en 2000, située à Talence (33) au capital de 8.000 €. Le solde du capital (30%) est détenu par le gérant de la Société.

MEDIS SANTE, Sarl créée en 2009 dont EUROMEDIS GROUPE détient 1/3 du capital aux côtés de la société PRESTIGE qui en détient le solde, elle-même détenue à parité par MM Gilles GARCIA et Patrick COUTELIN.

HAUTE GARONNE : Sas, créée en 2007, située à Noe (31), au capital de 10.000 €

VAL DE LOIRE : Sarl, créée en 2008, située à Monts (37) au capital de 20.000 €

MEDIS SANTE : Sarl, créée en 2009, située à Salon de Provence (13) au capital de 15.000 €. Le solde du capital est détenu par le fondateur et animateur de la Société (1/3) et par un actionnaire (1/3)

MEDIS SANTE Aubagne : Sarl créée en janvier 2012 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Toulouse : Sarl créée en mai 2012 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Dijon : Sarl créée en octobre 2013 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Bordeaux : Sarl créée en 2014 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Montpellier : Sarl créée en 2014 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

CARMAUX MEDICAL SERVICES : Sarl, située à Carmaux (81) au capital de 64.000 € a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation suite à la transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société PARAMAT, en date du 30 juin 2014.

La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

La société EUROMEDIS GROUPE fournit des prestations de services et de coopération commerciale à ses filiales, et émet des cautions en garantie d'emprunts contractés par ses filiales.

Une convention de Trésorerie Groupe, assortie d'une rémunération de celle-ci de 3%, existe entre EUROMEDIS GROUPE et ses filiales :

- LABORATOIRES EUROMEDIS et les filiales de cette entité que sont LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, la SCI RDJ, CARMAUX MEDICAL
- PARAMAT, DR MEDICAL et BIOMAT.

Des conventions de locations et sous-locations existent entre les SCI RSE, MAI et MCP, appartenant à la famille Roturier, et EUROMEDIS GROUPE, PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont spécialisés dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux à usage unique à marque propre.

PARAMAT occupe la fonction dans le Groupe de centrale de distribution des produits EUROMEDIS et de produits dédiés à l'Hospitalisation A Domicile et au Maintien A Domicile.

MEDICAL CENTER a repris depuis le 1^{er} octobre 2014 l'activité de centrale d'achat pour les adhérents et points de vente auparavant tenue par PARAMAT.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2014

	Surface en m ²	Propriétaire	Montant du loyer annuel (HT et hors charges)	Prix au m ²
LABORATOIRES EUROMEDIS	10 653	INTERNE	344 260 €	32,32 €
MEDICAL CENTER	1 780	EXTERNE	48 000 €	26,97 €
LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	700	EXTERNE	10 200 €	14,57 €
BIOMAT	590	EXTERNE	34 200 €	57,97 €
MAGASINS PARAMAT INTEGRES	13 408	EXTERNE	1 015 761 €	75,76 €
MAGASIN PARAMAT ANGERS	700	SCI MAI	49 183 €	70,26 €
ENTREPOT OLORON	805	RSE	26 496 €	32,91 €
ENTREPOT ST ETIENNE	573	RSE	36 000 €	62,83 €
TOTAL	29 209		1 564 100 €	53,55 €

LABORATOIRES EUROMEDIS est propriétaire, par bail à construction d'une période de 15 ans, de l'immobilier de Neuilly sous Clermont totalisant 10.653 m²

Les magasins intégrés PARAMAT :

- Albi, Alençon, Andrezieux, Bayonne, Chartres, Fécamp, L'Isle-Adam, Le Havre, Lesparre, Lourdes, Melun, Montbéliard, Mulhouse, Nantes, Niort, Oloron-Sainte-Marie, Pau[2], Pessac, Puteaux, Puy-en-Velay, Rochefort-sur-mer, Rodez, Rouen, Saint Maximin, Sens, Tours représentant 14.691 m², sont loués à des propriétaires extérieurs au Groupe pour un montant global annuel de 1.015.761 €,
- celui d'Angers, représentant 700 m², est loué à la S.C.I. Mai 431, qui appartient à Monsieur Jean-Pierre Roturier, pour un montant annuel de 49.183 €, parking compris. Cette transaction a été soumise à l'assemblée générale dans le cadre de l'approbation par celle-ci des conventions réglementées.

8.2. Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités avec leurs meilleurs efforts pour obtenir des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Ces points sont traités en point 4.2.9 et 4.2.10 du présent Document de référence.

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe constitué de la société EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales (le Groupe).

1) Responsabilité Sociale

1.1 Politique générale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent les sociétés du Groupe, à l'exclusion de la société MEDIS SANTE et des filiales de cette dernière.

1.2 Emploi

L'effectif total est de 259 personnes, dont :

un effectif moyen femme de 120 personnes,
un effectif moyen homme de 139 personnes.

La répartition des salariés par âge est la suivante :

âge moyen femme : 41.43 ans,
âge moyen homme : 41.75 ans.

1.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social en rencontrant les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

Bilan des accords collectifs

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé au cours des 12 derniers mois.

1.4 Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans le Groupe, celui-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail.

Le Groupe poursuit sa réflexion sur la mise en place d'une politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Sans objet

1.5 Formation

Politiques mises en oeuvre en matière de formation

Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur afin d'obtenir des financements complémentaires. L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

Nombre total d'heures de formation

Le nombre total d'heures de formation s'élève à 651 heures.

1.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein du Groupe, trouve son entière application.

Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein du Groupe. Un plan d'action entreprise spécifique à ce sujet sera présenté avant la fin de l'année aux représentants du personnel.

L'effectif féminin de la société représente 47 %.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur certains des établissements du Groupe. Pour ces sites, nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons recours à des contrats avec des entreprises adaptées ou à des services d'aide par le travail.

Politique de lutte contre les discriminations

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les meurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion. Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble des établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les conventions fondamentales promues et respectées dans le Groupe sont les suivantes :

- ⇒ respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- ⇒ élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- ⇒ élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- ⇒ abolition effective du travail des enfants ;

Le Groupe n'est pas soumis à ces risques.

2) Responsabilité environnementale

2.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société et prise en compte des questions environnementales – démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe exerce une activité de fabrication et de distribution de dispositifs médicaux. Cependant, elle n'exerce pas d'activité industrielle. En effet, le Groupe s'approvisionne et se fournit auprès de tiers fournisseurs.

Les infrastructures du Groupe sont donc composées de locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou d'agences ouvertes au public.

Toutefois, soucieux de son impact sur l'environnement, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires à la certification ISO 14001, qu'il a obtenue en septembre 2014 pour la société LABORATOIRES EUROMEDIS.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Les salariés ont été formés à la norme ISO 14001 et aux aspects environnementaux significatifs relevés lors de l'analyse environnementale du site. Ainsi, les collaborateurs ont reçu une formation pour les thèmes suivants :

- Gestion des énergies,
- Gestion des déchets,
- Gestion du risque incendie (utilisation des extincteurs, cours théoriques sur l'incendie).

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux sont les suivants :

- La formation : dispensée en interne ou par des organismes externes.
- La communication : les campagnes d'affichages permettent de communiquer sur les risques environnementaux.
- Les audits : réalisés par les auditeurs internes formés aux techniques d'audit.
- Les indicateurs : permettent le suivi des performances environnementales. Ces derniers sont affichés dans les points d'informations et préviennent de toutes dérives potentielles.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

2.2 Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation sont définies dans le plan d'actions environnemental. Ce dernier est disponible sur demande.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe assume la gestion de ses déchets. Les déchets principaux, liés à l'activité sont :

- les emballages carton,
- les films plastiques.

Ces déchets sont recyclables. Pour cela, sur les sites le nécessitant, le Groupe a conclu des contrats avec des prestataires agréés. Ces derniers mettent à disposition des containers et collectent régulièrement les déchets.

Le Groupe peut être amené à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique sont collectés et recyclés conformément à la réglementation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) c'est-à-dire par des sociétés spécialisées.

Les locaux sont équipés de matériel et de consignes de tri-sélectif. Le papier, le plastique, les toners et les piles sont recyclés. La gestion des déchets est décrite dans une procédure.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité.

2.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

S'agissant d'une ressource naturelle importante, la consommation d'eau du Groupe fait l'objet d'un suivi rigoureux. Un objectif annuel de réduction est en place. Des indicateurs permettent de le suivre à intervalles réguliers.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Sans objet.

L'utilisation des sols

Sans objet

2.4 Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent :

- le carburant consommé par la flotte de véhicules (émissions directes),
- ainsi que la consommation d'électricité (émissions indirectes).

La table utilisée est issue de l'ADEME.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif.

Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 795 tonnes.

2.5 Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Sans objet

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1 Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, le Groupe a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

Sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

3.2 Relation avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont :

- ⇒ Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le Groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe est soucieux du choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Concernant les achats internes, une charte d'achats durables a été rédigée et est respectée au sein du Groupe.

Les sous-traitants sont systématiquement évalués. Un questionnaire de développement durable leur est envoyé afin d'évaluer leurs impacts environnementaux. Cette évaluation est vérifiée lors des audits fournisseurs, effectués sur le terrain. Le choix de ces derniers dépend des résultats.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

3.4 Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels le Groupe souhaite voir se conformer ses membres.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE). Le Groupe met en place des procédures afin de veiller à ce que les produits délivrés et les prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire.

3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe veille au respect de ces principes.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

9.1. Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2012, 31 juillet 2013, 31 juillet 2014 et 31 janvier 2014 & 2015.

Les chiffres d'affaires Produits à marque propre et Distribution/Location/prestation sont présentés après retraitement des opérations entre secteurs telles que présentées aux notes 6.1 des états financiers consolidés aux 31 juillet 2014 et aux 31 janvier 2015.

En milliers d'euros	31/01/2015 (6 mois)	31/01/2014 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2014 (12 mois)	Variation 2014 - 2013	31/07/2013 (12 mois)	Variation 2013-2012	31/07/2012 (12 mois)
Chiffre d'affaires	35 231	37 165	-5,2%	73 146	-3,3%	75 671	1,8%	74 367
<i>Dont Produits à marque propre</i>	21 666	22 662	-4,4%	44 776	-4,7%	46 981	1,5%	46 277
% CA	61,5%	61,0%		61,2%		62,1%		62,2%
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	13 565	14 503	-6,5%	28 370	-1,1%	28 696	2,2%	28 083
% CA	38,5%	39,0%		38,8%		37,9%		37,8%
Chiffre d'affaires Export	4 020	3 232	24,4%	6 298	-15,8%	7 477	-10,7%	8 372
% CA	11,4%	8,7%				9,9%		11,3%
Marge brute (note 1)	14 949	15 357	-2,7%	30 981	5,5%	29 357	8,5%	27 056
% CA	42,43%	41,32%	2,7%	42,36%	9,2%	38,80%	6,6%	36,38%
Marge opérationnelle	1 281	1 950	-34,3%	3 952	13,4%	3 485	53,7%	2 267
% CA	3,64%	5,25%	-30,7%	5,40%	17,3%	4,61%	51,1%	3,05%
<i>Dont produits à marque propre</i>	1 711	2 081	-17,8%	4 736	26,9%	3 731	22,1%	3 055
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>	-430	-175	145,7%	-765	150,8%	-305	-61,9%	-800
Résultat avant impôt	1 191	1 804	-34,0%	3 684	16,8%	3 154	78,9%	1 763
Résultat net part du Groupe	862	1 194	-27,8%	2 553	16,2%	2 197	103,6%	1 079
Marge nette	2,45%	3,21%	-23,8%	3,49%	20,2%	2,90%	100,1%	1,45%
Capitaux propres – part du Groupe (1)	28 368	24 464	16,0%	25 606	9,1%	23 460	10,1%	21 301
<i>Passif financier non courant</i>	2 347	2 028	15,7%	2 058	-15,0%	2 422	0,2%	2 418
+ <i>Passif financier courant</i>	10 268	9 459	8,6%	8 721	-6,3%	9 311	-9,2%	10 257
= Dettes financières (2) (note 2)	12 615	11 487	9,8%	10 779	-8,1%	11 733	-7,4%	12 675
Trésorerie (3)	3 278	1 754	86,9%	1 586	-17,9%	1 932	24,5%	1 552
Endettement net (2)-(3) = (4)	9 337	9 733	-4,1%	9 193	-6,2%	9 801	-11,9%	11 123
Gearing (4) / (1)	32,91%	39,78%	-17,3%	35,90%	-14,1%	41,78%	-20,0%	52,22%

(Note 1) (Marge brute = Chiffre d'affaires – Achats de marchandises et matières premières)

(Note 2) Hors effets escomptés non échus.

9.1.1. Chiffre d'affaires et marge brute

Le Groupe a réalisé au 31 juillet 2014 un chiffre d'affaire de 73,1 M€ en baisse de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité Export diminue de 15,8% et représente 8,6% des ventes globales.

L'Europe représente le plus fort potentiel pour le Groupe, plus particulièrement en Italie, en Grande-Bretagne, en Europe de l'Est et en Belgique.

L'activité à Marque Propre ressort en baisse de 4,7% sur l'exercice à comparer à une progression de 1,5% à l'exercice précédent.

L'activité Distribution/Location/prestation diminue de 1,1% à comparer à une progression de 2,2 % à l'exercice précédent.

La marge brute globale ressort à 42,36% à comparer à 38,8% lors de l'exercice précédent, en poursuivant une stratégie consistant à offrir un mix produit privilégiant une plus forte valeur ajoutée dans les produits à marque propre, et une bonne maîtrise des conditions d'achats.

Comme précisé au § 4.2.4. du présent Document de référence, cette baisse de chiffre d'affaires est due à la répercussion de la baisse des matières premières dans les prix à l'achat et à la vente.

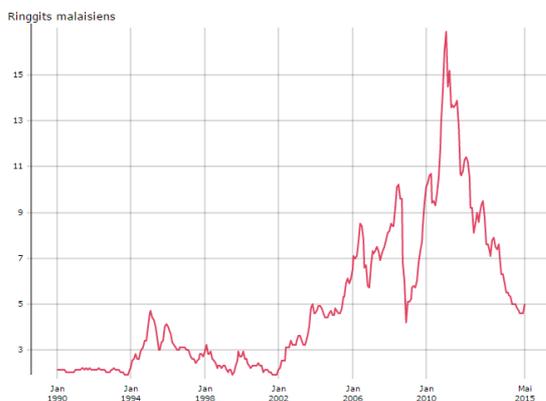
Le chiffre d'affaires du premier semestre (1^{er} août 2014 – 31 janvier 2015) diminue de 5,2%% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

L'Export progresse de 24% et représente 11,4% du chiffre d'affaires du semestre.

La marge brute du 1^{er} semestre s'élève à 42,43% à comparer à 41,32% au semestre précédent.

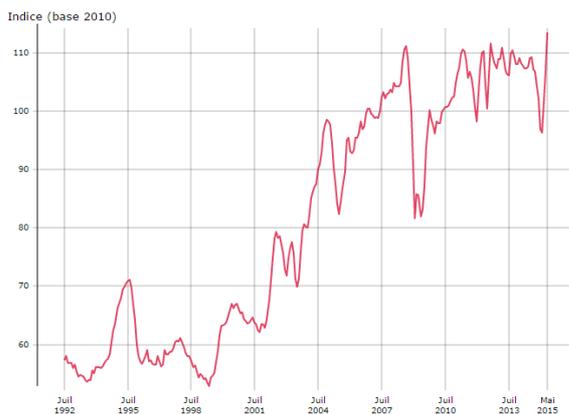
Le prix du caoutchouc naturel (latex) progresse en tendance sur 25 ans et baisse considérablement depuis 2011 – Source Insee :

Date de début : 1990 Date de fin : 2015 Ok



Le prix du PVC progresse en tendance depuis 23 ans, est soumis à de fortes fluctuations et connaît une forte hausse depuis le début de l'année 2015 – Source Insee :

Date de début : 1992 Date de fin : 2015 Ok



Le cours du coton fluctue dans un couloir de 40 à 100 cents depuis 25 ans excepté sur la période 2011-2013 pendant laquelle le cours a plus que doublé – Source : Insee :



A titre d'illustration, une variation de 1% du prix des matières premières principales influe ainsi sur les achats du Groupe :

En k€	Achats 2014 de produits avec mat 1ère	Part de matière 1ère dans les produits	% mat 1ère sur produit fini	Variation de 1% sur mat 1ère
	a	b	b / a	b x 1%
Latex	3 460	1 600	46,2%	16
Coton	3 531	581	16,5%	6
Vinyl	6 898	4 139	60,0%	41

9.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 juillet-2014, EUROMEDIS GROUPE a dégagé un résultat opérationnel consolidé de 3,9 millions d'euros alors qu'il s'est élevé à 3,5 millions d'euros à l'exercice précédent, à 2,6 au 31 juillet 2012 et à une perte de 0,6 million d'euros au 31 juillet 2011.

La marge opérationnelle est de 5,5% au 31 juillet 2014 à comparer à 4,61% au 31 juillet 2013 et à 3,05% au 31 juillet 2012. Cette marge atteint 3,64% du chiffre d'affaires au 31 janvier 2015 à comparer à 5,25% au 31 janvier 2014.

Contribuent à la formation de la marge :

- La poursuite du redressement de PARAMAT (fermeture de sites, effets de l'ERP, maîtrise des charges),
- Une meilleure utilisation de synergies de clientèles et de gammes entre PARAMAT et EUROMEDIS, avec la contribution de la centrale d'achat MEDICAL CENTER filiale de PARAMAT créée en 2014.

La marge opérationnelle de 3.952 k€ au 31 juillet 2014 se répartit à hauteur de :

- 4.736 k€ M€ pour les produits à Marque propre (6,5% du chiffre d'affaires consolidé),
- Une contribution négative de 765 k€ pour l'activité Distribution/Location/Prestation (-1,05% du chiffre d'affaires consolidé).

Le résultat opérationnel du premier semestre (1^{er} août 2014– 31 janvier 2015) s'élève à 1.281 k€ à comparer à 1.950 k€ au premier semestre de l'exercice précédent.

9.1.3. Résultat financier

Le montant des charges financières au 31 juillet 2014 est ramené à 408 k€ à comparer à 431 k€ au 31 juillet 2013, à 587 k€ à l'exercice précédent et à 689 k€ au 31 juillet 2011. Cette baisse des charges financières est essentiellement due à la diminution régulière de l'endettement.

Le coût de l'endettement est de 187 k€ au 31 janvier 2015, à comparer à 185 k€ au 31 janvier 2014.

9.1.4. Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 juillet 2014 progresse de 16,2% et atteint 2.553 k€ à comparer à 2.197 k€ à la période précédente.

Cette progression est essentiellement expliquée par la poursuite de l'effort d'amélioration du mix produits.

Le résultat net du premier semestre (1^{er} août 2014 – 31 janvier 2015) est positif de 862 k€ en baisse de 27,8% par rapport au montant de 1.194 k€ atteint au 31 janvier 2014 et à comparer aussi à un profit de 912 k€ au 31 janvier 2013.

Ce résultat n'est pas impacté à la hausse ou à la baisse par des facteurs exceptionnels, et revient pour sa quasi-totalité au Groupe.

9.1.5. Structure financière

Le ratio d'endettement du Groupe s'établit à 39,8% au 31 juillet 2014 en regard de 41,8% au 31 juillet 2013 à comparer à 52,2% au 31 juillet 2012 et 71,1% au 31 juillet 2011.

Cette ratio d'endettement est maintenu au 31 janvier 2015 à 39,9%.

Gearing	6 mois		6 mois		
	31/01/2015	31/07/2014	31/01/2014	31/07/2013	31/07/2012
Capitaux propres (part de groupe)	28 368	25 606	24 464	23 460	21 301
Dettes financières	12 615	10 779	11 487	11 732	12 675
Trésorerie	3 278	1 586	1 754	1 932	1 552
Dettes financières nettes	9 337	9 193	9 733	9 800	11 123
Gearing publié	32,91%	35,9%	39,78%	41,78%	52,2%

Les dettes financières s'entendent hors effets escomptés non échus.

Les informations relatives à la structure financières sont portées également aux § 4.4.1 et 4.4.2 du présent Document de référence.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/01/2015	31/01/2014 publié	31/07/2014	31/07/2013
Capitaux propres consolidés part du Groupe	28 368	24 464	25 606	23 460
Emprunts et dettes financières	12 615	11 487	10 779	11 733
Trésorerie	1 299	1 754	1 586	1 932
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 360	896	3 447	2 405
Flux de trésorerie d'investissement	-684	-638	-1 099	-1 045
Flux de trésorerie de financement	-155	-677	-1 717	-1 848
Flux nets globaux de trésorerie	-2 199	-419	632	-488

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 janvier 2015, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 28.341 milliers d'euros à comparer à 24.433 milliers d'euros au 31 janvier 2014 et à comparer à 22.139 milliers d'euros au 31 janvier 2013.

Au 31 juillet 2014, les capitaux propres consolidés totaux publiés s'élevaient à 25 582 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2013, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 23 418 milliers d'euros.

Au 31 juillet 2012, les capitaux propres consolidés totaux s'élevaient à 21 252 milliers d'euros.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation :

En milliers d'euros	31/01/2015	31/01/2014 publié	31/07/2014	31/07/2013
Capacité d'autofinancement	1 849	1 819	4 194	3 394
Variation nette des actifs et passifs courants	-3 209	-923	-746	-989
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 360	896	3 447	2 405

La capacité d'autofinancement progresse et permet de rembourser la dette financière restante.

Flux de trésorerie d'investissement :

En milliers d'euros	31/01/2015	31.01/2014	31/07/2013	31/07/2013
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	48	49	54
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-781	-613	-1 182	-1 025
Diminution, augmentation des immobilisations financières	-202	-73	34	-74
Variation du périmètre	254			
Flux de trésorerie d'investissement	-684	-638	-1 099	-1 045

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de référence. Il s'agit essentiellement de renouvellement de parc de location de matériel médical et de travaux d'agencements de magasins PARAMAT

Flux de trésorerie de financement :

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de référence.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières inscrites au bilan intègrent :

- les emprunts moyen-terme contractés dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées sur les exercices antérieurs, ainsi que l'emprunt contracté fin juillet 2010 relatif au remboursement à hauteur de 50% de l'emprunt obligataire,
- les découverts bancaires liés à l'activité et la mobilisation de créances de la BPI.

En milliers d'euros	31/01/2015	31/01/2014 publié	31/07/2014	31/07/2013
Encaissements, remboursements d'emprunts	-194	-487	-1 478	-1 811
Dividendes	-299	-209	-209	-38
Augmentation des autres dettes financières	248		13	
Encaissements sur actions propres	56	27	-42	4
Autres	34	-8		-3
Flux de trésorerie de financement	-155	677	-1 717	-1 848

En milliers d'euros	31/01/2015	31/1/2014	31/07/2014	31/07/2013
Endettement net (dettes financières-trésorerie à l'actif)	9 337	9 733	9 193	9 801
Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés part du Groupe)	33%	40%	36%	42%

Les remboursements d'emprunts à venir année par année sur les 5 prochaines années à compter du 1^{er} février 2015 sont les suivants :

Echéanciers du Capital restant dû au 31/01/2015	Montant au Passif	Du 01/02/15 au 31/01/16	Du 01/02/16 au 31/01/17	Du 01/02/17 au 31/01/18	Du 01/02/18 au 31/01/19	Après le 01/02/18
Euromedis Groupe	650 000	250 000	0	80 000	80 000	240 000
Laboratoires Euromedis	262 057	101 797	105 805	54 455	0	0
Paramat	0	0	0	0	0	0
RDJ	99 336	15 261	16 056	16 892	17 772	33 355
Euromedis Italie	116 071	25 000	91 071			
TOTAL DES EMPRUNTS	1 127 464	392 058	212 932	151 347	97 772	273 355

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par le Groupe.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, le Groupe estime être en mesure de financer la croissance de son chiffre d'affaires. Rappelons que les découverts financent des postes clients sur lesquels le risque d'impayé évoqué au § 4.4.6. est maîtrisé, ainsi que des stocks inhérents à la nécessité de proposer une gamme large. L'amélioration de son ratio d'endettement net permet aussi au groupe de recharger sa capacité d'endettement à moyen et long terme pour ses futurs investissements, y compris ses investissements d'exploitation. Rappelons que le solde des emprunts à moyen et long terme à plus d'un an au 31 janvier 2015 s'élève à 1 M€ dont 0,6 M€ à plus d'un an.

10.6. *Eventuelles sources de financement utilisables non utilisées*

Hormis la capacité d'emprunt à moyen terme reconstituée au fur et à mesure de l'amélioration du ratio d'endettement mentionnée au 9.1.5 du présent document de référence, le Groupe dispose des ressources non utilisées suivantes au 31 janvier 2015:

- a. Découvert autorisé de 6,5 millions € réparti en huit établissements bancaires, utilisé à hauteur de 5,8 millions € au 31 janvier 2015.
- b. Ligne d'ouverture de crédit import de 14,1 millions € répartie en huit établissements bancaires et utilisée en quasi-totalité au 31 janvier 2015.
- c. Ligne d'escompte utilisée à hauteur de 480 k€ pour LABORATOIRES EUROMEDIS et susceptible d'être augmentée en fonction des besoins ; le Groupe tend à utiliser de moins en moins cette ligne d'escompte.
- d. Enveloppe de mobilisation de créances auprès de la BPI de 3,9 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS, de 0,7 million € pour BIOMAT et de 0,3 millions € pour PARAMAT, dès émission de factures auprès des hôpitaux (cf 4.4.6. du présent document de référence). Au 31 janvier 2015, cette enveloppe de mobilisation de créances était utilisée à hauteur de 2,7 millions € par LABORATOIRES EUROMEDIS et à hauteur de 226 k€ par BIOMAT, laissant une capacité d'utilisation de l'ordre de 1.974 k€ au Groupe.

Ainsi, au 31 janvier 2015, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 2,67 millions € (à comparer à 2,2 millions € au 31 janvier 2014) hors lignes d'escompte et de crédit import révisables au cas par cas.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. *Recherche et développement*

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales n'exercent aucune activité de recherche et développement.

11.2. *Brevets, licences et marques*

La politique de EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales est de ne pas déposer de brevet afin de pouvoir bénéficier de plus de flexibilité dans l'activité, en ayant la possibilité de proposer sans cesse de nouveaux produits pour compléter la gamme.

Le Groupe ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque PHARMAREVA a été déposée à l'I.N.P.I. pour la France et appartient à la société PHARMAREVA.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

La marque MEDICAL CENTER a été déposée à l'INPI pour le France et appartient à LABORATOIRES EUROMEDIS.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. *Principales tendances constatées depuis le 1^{er} août 2014*

Activité du 1^{er} semestre 2014 / 2015 - Communiqué du 26 mars 2015 :

Au cours du 1^{er} semestre 2014/15, EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 M€ contre 36,3 M€ sur le S1 2013/14 (retraitement fait des normes IFRS 10, 11 et 12), en recul de 2,9%. Pour autant, le groupe confirme son objectif de chiffre d'affaires stable sur l'ensemble de l'exercice.

Le résultat opérationnel ressort à 1,38 M€ contre 1,97 M€. La baisse affichée est directement liée à une action volontaire de sur-stockage en début d'exercice, le groupe anticipant une hausse de prix de plusieurs produits, liée à l'évolution de €/\$. Cet effet sera absorbé pour partie sur le second semestre.

Activité Marque Propre (61,5% des ventes) :

Le chiffre d'affaires s'établit à 21,7 M€ en retrait de 4,4%, tenant compte comme annoncé, de la répercussion sur les prix de vente de la baisse des prix des matières premières durant l'année 2014. Pour autant, la marge brute ressort à 34,9% contre 34,5%, proche de ses plus hauts historiques. En revanche, le résultat d'exploitation s'inscrit à 1,04 M€, contre 2,3 M€ sur le S1 13/14, auquel il a lieu de rajouter un gain de 560 K€ sur les opérations de couverture de change.

Outre l'effet de change, le résultat a été impacté par un sur-stockage de produits finis pour pallier à des hausses de prix anticipées, une hausse des coûts logistiques et une légère hausse des charges de personnel. Ces éléments détériorent ponctuellement le compte de résultat sur la période.

Activité Vente/Location (38,5% des ventes) :

. Paramat, Medical Center affichent une hausse d'activité de 3% avec un chiffre d'affaire de 12,12 M€ (vs 11,77 M€ au S1 13/14). Le résultat d'exploitation reste négatif à -284 K€ impacté par la délocalisation de la centrale d'achat et la constitution de stocks attribuable à son développement à venir.

. Biomat affiche un recul de 23 % à 1,4 M€ dans l'attente de la commercialisation de ses nouvelles cartes exclusives. Son résultat d'exploitation s'inscrit à -93 K€ contre -104 K€ au S1 13/14.

. Pharmareva est sortie du périmètre pour une consolidation par mise en équivalence, au même titre que Médis Santé.

Ratios financiers et structure financière :

En dépit de l'évolution de l'euro/\$, EUROMEDIS GROUPE maintient un très bon niveau de marge brute à 42,4% contre 40,5 % sur le S1 13/14 (+1,9 point).

Le résultat opérationnel, sous l'effet de la hausse des stocks, de frais logistiques plus importants et d'une hausse des frais de personnel, liée à la structuration de la force commerciale, s'établit à 1,38 M€ contre 1,97 M€ sur le S1 13/14.

Le résultat net s'établit à 0,9 M€ représentant 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 janvier 2015 les fonds propres s'élèvent à 28,3 M€ pour un endettement financier net de 9,3 M€ (vs 9,7 M€ au 31.01.14), soit un gearing de 32,9 % contre 39,0% au 31 janvier 2014.

Le groupe confirme son objectif d'un taux d'endettement net de l'ordre de 30% au 31 juillet 2015.

Perspectives favorables :

Le groupe anticipe sur l'exercice 2014/15 une quasi-stabilité de ses ventes en organique – notamment en raison de la répercussion des baisses intervenues en 2014 sur les matières premières le Latex et le Coton – et devrait progressivement répercuter sur 2015 les effets de la hausse du \$ sur ses prix de vente.

L'exercice 2015/16 devrait pleinement bénéficier de la nouvelle dynamique de croissance qui vise à accélérer le développement en France et en Europe, en particulier auprès des grands marchés publics :

- Stratégie plus offensive au niveau de l'Export,
- Renforcement des équipes commerciales au niveau de la distribution avec un recentrage de l'activité sur de meilleurs fondamentaux économiques et la création de plusieurs sites nouveaux dans le sud de la France,
- Concrétisation d'opérations de croissance externe ciblées sur ses deux métiers.

Marques propres

La division s'appuie désormais sur sa nouvelle organisation commerciale autour de 4 directeurs business units :

- Gamme abord parental (perfusion, catheters),
- Chirurgicale (gants de chirurgiens),
- Habillement (pour le bloc opératoire),
- Diagnostique (produits connectés),

et bénéficiera pleinement de cette nouvelle structure.

Distribution

La division Paramat enregistrera un plus fort développement sur le 2ème semestre avec :

- le fort développement de la centrale d'achat Médical Center,
- le renforcement des forces commerciales Ephad animé par son directeur commercial,
- l'augmentation des cartes exclusives chez Biomat.

CA T3 2014/2015 : +3,60%

Malgré la prise en compte des baisses des prix des matières premières, répercutées totalement à sa clientèle hospitalière (-1500K€ sur la période), le Groupe affiche sur neuf mois un chiffre d'affaires quasi stable. Hors effets prix, le groupe aurait enregistré une hausse de 2% de ses ventes.

En milliers d'euros	Troisième trimestre		9 mois	
	30.04.2015	30.04.2014	30.04.2015	30.04.2014
CA conception / fabrication	10.623	10.652	32.282	33.315
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	60,7%	61,5%	61,2%	61,1%
CA distribution / location	6.884	6.240	20.450	19.869
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	39,3 %	38,5 %	38,8 %	38,9 %
Chiffre d'affaires consolidé	17.507	16.892	52.732	53.184
<i>Variation</i>		+3,6%		-0,9%
CA consolidé export	1.969 K€	1.326 K€	5.989 K€	4.716 K€

Evolution du chiffre d'affaires par activité

Variation 13/14 vs 12/13	T1	T2	T3	9 mois
CA Marque Propre	-7,4%	-1,5%	-0,3%	-3,1%
CA Distribution/Location	-0,1%	-0,3%	+10,3%	+2,9%
CA Export	+6,1%	+34,0%	+48,5%	+27,0%

Activité Produits à Marque Propre (61,2% des ventes)

Sur le T3, l'activité à Marque Propre enregistre un chiffre d'affaires quasi stable à 10,62 M€ vs 10,65 M€ au T3 13/14. Sur les 9 premiers mois 2014/2015, les ventes ressortent à 32,3 M€ contre 33,3 M€ en retrait de 3,10%, mais en hausse de 1,5% retraitées des variations des prix matières (coton, latex et dérivés des produits pétroliers)

L'Export, pour sa part, affiche une belle performance avec une hausse de 27% sur les 9 premiers mois dont +48% sur le seul T3.

Compte tenu de l'évolution de la parité euro/dollar, la marge brute ressort en baisse sur le T3 mais reste globalement compensée par une bonne stratégie de couverture de change.

Activité Vente/Location (38,8% des ventes)

Sur le T3, l'activité Vente/Location (hors Pharmareva ne rentrant plus dans le périmètre de consolidation) passe de 6,24 M€ à 6,88 M€ affichant une hausse de 10,3%. Sur 9 mois, l'activité Distribution ressort en hausse de 3% à 20,45 M€ contre 19,87 M€ sur le T3 13/14.

Cette performance résulte de la nouvelle stratégie commerciale développée par Paramat auprès des Ephad mais également due au très fort développement des ventes de sa filiale Medical Center, la centrale d'achat.

Biomat reste, en revanche, pénalisée par la mauvaise conjoncture avec, en dépit d'une stabilité de ses ventes sur le T3, un recul de 17% sur les 9 premiers mois 14/15.

Perspectives

L'exercice 2014/2015 devrait tenir son objectif de stabilité des ventes. La parité euro/dollar défavorable depuis décembre 2014 ne devrait pas avoir d'impact sur le résultat net, qui devrait se maintenir à un niveau satisfaisant. Le Groupe confirme son objectif d'un gearing de l'ordre de 30% à fin juillet 2015.

Pour l'exercice 2015/2016, le Groupe continue d'entrevoir des perspectives de développement ambitieuses tant en terme de croissance interne sur ces deux métiers, qu'en terme de croissance externe ciblée.

12.2. *Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société*

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient susceptibles d'influer de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe n'entend pas réaliser d'estimations ou de prévisions de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société

14.1.1. Informations générales relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sur les cinq dernières années

Le Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE comprend trois membres :

Membre du Conseil de Surveillance	Jean-Pierre Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil de Surveillance	Président
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Président du Conseil de Surveillance
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRE EUROMEDIS Administrateur de PHARMAREVA Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de PARAMAT Gérant de DR MEDICAL Président de BIOMAT Gérant de SCI RDJ
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de SCI RMC Gérant de JPR CONSULT Gérant de SCI MAI Gérant de LS Immobilier Gérant de RSE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epoux de Danielle Roturier Père de Mathieu Roturier
Membre du Conseil de Surveillance	Jacques Fruchet
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Président de Mettler Toledo jusqu'en mai 2012
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Membre du Conseil de Surveillance	Bernard Heurtier
Adresse professionnelle	
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Le Directoire d'EUROMEDIS GROUPE est composé de deux membres :

Membre du Directoire	Danielle Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Présidente
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Présidente du Directoire
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRES EUROMEDIS Président de CARMAUX MEDICAL SERVICES
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epouse de Jean-Pierre Roturier Mère de Mathieu Roturier

Membre	Mathieu Roturier
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Directeur Export
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de Laboratoire EUROMEDIS Italie
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Fils de Jean-Pierre et Danielle Roturier

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Suite à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 de deux administrateurs indépendants (Messieurs Jacques Fruchet et Bernard Heurtier dont les biographies sont reprises en point 14.1.3 de ce présent document), le conseil d'administration dans sa séance du 23 novembre 2010 a décidé la mise en place d'un comité d'audit et d'un comité de rémunération.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

MM Jacques Fruchet et Bernard Heurtier, membres du Conseil de Surveillance, répondent aux critères d'indépendance énoncés en R 8 du Référentiel MIDDLENEXT intégralement présenté au 15.5 du présent Document de référence.

14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de référence.

14.1.3. Biographie des dirigeants et des administrateurs

Les biographies de Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier sont détaillées au paragraphe 6.1.3. du présent Document de référence.

Jacques Fruchet :

Maîtrise de chimie, 3^{ème} cycle de Management à l'école de management de Lyon

Entrée en 1985 en qualité de cadre dirigeant chez Testud Terraillon

Depuis 1999, Président Directeur Général de Mettler Toledo France jusqu'au 31 mars 2012

Bernard Heurtier :

Professeur de droit des affaires à l'université Paris 2 Panthéon Assas

Avocat

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Madame Danielle Roturier, Administrateur et Directeur Général Délégué d'EUROMEDIS GROUPE, est l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Roturier, Président Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE.

Monsieur Mathieu Roturier, Administrateur d'EUROMEDIS GROUPE et Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS, est le fils de Monsieur Jean-Pierre Roturier.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de EUROMEDIS GROUPE, des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Tableaux des rémunérations issus de la Position-recommandation n°2009-16 de l'AMF revue en décembre 2013 :
Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>2013/20124</u>
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du conseil de Surveillance			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Aucune	64.500 €	102.000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Total	Aucune	64.500 €	102.000 €

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	134.116 €	58.430 €	72.338 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Total	134.116 €	58.430 €	72.338 €

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	83.840 €	107.917 €	117.809 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Total	83.840 €	107.917 €	117.809 €

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>		<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>		<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du conseil de Surveillance						
Rémunération fixe	Aucun	Aucun	52.500 €	52.500 €	90.000 €	90.000 €
Rémunération variable annuelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération variable pluriannuelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	12.000 €	12.000 €	12.000 €	12.000 €
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
Total	Aucun	Aucun	64.500 €	64.500 €	102.000 €	102.000 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>		<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>		<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire						
Rémunération fixe	130.000 €	130.000 €	56.715 €	56.715 €	70.000 €	70.000 €
Rémunération variable	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	4.116 €	4.116 €	1.715 €	1.715 €	2.338 €	2.338 €
Total	134.116 €	134.116 €	58.430 €	58.430 €	72.338 €	72.338 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

	<u>Exercice</u> <u>2011/2012</u>		<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>		<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire						
Rémunération fixe	79.544 €	79.544 €	103.621 €	103.621 €	113.513 €	113.513 €
Rémunération variable	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €
Total	83.840 €	83.840 €	107.917 €	107.917 €	117.809 €	117.809 €

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants			
Mandataires sociaux non dirigeants	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2012/2013</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2013/2014</u>
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	Aucun	12.000 €	12.000 €
Autres rémunérations	Aucun	52.500 €	90.000 €
Monsieur Jacques FRUCHET Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
Monsieur Bernard HEURTIER Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
Total	Aucun	64.500 €	102.000 €

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice.

Tableau 6 : Attribution d'actions gratuites durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet, aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice.

Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social.

Sans objet. Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée depuis le 18 février 2008.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sans objet. Aucune attribution d'option de souscription ou d'achat n'a été réalisée.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Sans objet.

Tableau 10 : Historique des actions gratuites d'actions

	Plan 1	Plan 1	Plan 1
Date d'assemblée	3 octobre 2005	3 octobre 2005	3 octobre 2005
Date du conseil d'administration	4 octobre 2005	12 février 2007	18 février 2008
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.300 actions	4.000 actions	3.750 actions
<i>Dont aux mandataires sociaux : Monsieur Mathieu Roturier</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>
Date d'acquisition des actions	20 février 2008	Mars 2011	Mars 2011
Date de fin de période de conservation	Février 2010	Mars 2013	Mars 2013
Nombre d'actions souscrites	3.550 actions	4.000 actions	3.000 actions
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	550 actions	Aucune	Aucune
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Aucune	Aucune	Aucune

Monsieur Mathieu Roturier est le seul mandataire social bénéficiaire d'actions attribuées gratuitement. Les attributions d'actions n'ont été subordonnées à aucune condition de performance.

Tableau 11 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jean-Pierre Roturier Président du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Jacques Fruchet Membre du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Bernard Heurtier Membre du Conseil de Surveillance		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Mathieu Roturier Membre du Directoire	X			X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

« Madame Danielle Roturier et Monsieur Mathieu Roturier, respectivement Présidente et Membre du Directoire, respectent les principes, définis en R2 du référentiel MIDDLENEXT, intégralement présentés au 16.5 du présent Document de référence. »

EUROMEDIS GROUPE n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Les avantages en nature sont attribués aux collaborateurs disposant de véhicules et sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition du véhicule.

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société considère, en produisant l'information dans les tableaux en 15.1, en 16.1 et en 17.4.3 du présent document de référence, se conformer à la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Aucun plan d'attribution, d'achat ou de souscription d'actions gratuites ou non, existantes ou non, au bénéfice des salariés, des dirigeants et des mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

Aucune attribution gratuite d'action n'a été décidée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE, autorisation renouvelée pour la dernière fois, pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et réitérée par l'assemblée du 30 janvier 2013 pour la même durée de trente-huit mois.

15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Néant

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance dont la Présidence est assurée par Jean-Pierre Roturier.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012 a décidé de modifier, à compter du même jour, le mode de gestion d'EUROMEDIS GROUPE, en substituant un Directoire et un Conseil de Surveillance au Conseil d'Administration et Directeur Général.

16.1. Composition du Directoire :

Membres du Directoire	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Madame Danielle Roturier	Présidente	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Mathieu Roturier	Membre	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

16.2. Composition du Conseil de Surveillance

Membres du Conseil de Surveillance	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Monsieur Jean-Pierre Roturier	Président	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Jacques Fruchet	Membre du Conseil	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Bernard Heurtier	Membre du Conseil	28 décembre 2013	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

16.3. Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe pas de contrats entre les administrateurs et la Société et ses filiales.

16.4. Comités d'audit et de rémunération

Mis en place le 23 novembre 2010, et confirmé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 janvier 2013, les comités d'audit et de rémunération se sont réunis quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2014.

Les membres de ces comités sont :

- Comité d'audit : MM Jacques FRUCHET, Bernard HEURTIER, et Mathieu ROTURIER (Président).
- Comité des rémunérations : MM Bernard HEURTIER, Jacques FRUCHET et Mathieu ROTURIER (Président).

16.5. Gouvernance d'entreprise

La société EUROMEDIS GROUPE poursuit la mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprise.

A la date d'enregistrement, EUROMEDIS GROUPE a choisi de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT. Le Groupe applique ou met en application les recommandations R1 à R15 à savoir :

R 1 : Cumul contrat de travail et mandat social

Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président directeur général, directeur général (sociétés anonymes à conseil d'administration), président du directoire (sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance) et gérant (sociétés en commandite par actions). Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Il est recommandé que le conseil d'administration de chaque entreprise détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires et en se fondant sur les sept principes suivants :

- .. Exhaustivité : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- .. Équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- .. Benchmark : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- .. Lisibilité des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes.
- .. Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- .. Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 3 : Indemnités de départ

Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du dirigeant est notoirement déconnectée du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 4 : Régimes de retraite supplémentaires

Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 5 : Stock options et attribution gratuite d'actions

Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Conditions d'exercice et d'attribution définitive :

Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil

Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques suivantes :

- . rôle du conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du conseil ;
- . composition du conseil /critères d'indépendance des membres ;
- . devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité, etc.) ;
- . fonctionnement du conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et le cas échéant, des comités ;
- . règles de détermination de la rémunération des membres.

Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soit rendu public.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 7 : Déontologie des membres du conseil

Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes :

- *. au moment de la prise de mandat, chaque membre du conseil doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats, avant de l'accepter ; il signe le règlement intérieur du conseil ;*
- *. le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil et indiqué dans le règlement intérieur, sous réserve des dispositions statutaires de la société ;*
- *. en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations, et, le cas échéant, démissionner. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;*
- *. chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ;*
- *. chaque membre du conseil doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;*
- *. chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel ;*
- *. chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale.*

Il est recommandé que l'administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 8 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil

Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les conseils dont l'effectif est important.

Quatre critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- *ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;*
- *ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;*
- *ne pas être actionnaire de référence de la société ;*
- *ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;*
- *ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.*

Il appartient au conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 9 : Choix des administrateurs

Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 10 : Durée des mandats des membres du conseil

Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 11 : Information des membres du conseil

Il est recommandé que les membres du conseil évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.

Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.

Il est également recommandé que la société fournisse aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 12 : Mise en place de comités

Il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...). En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable et en fonction de sa situation, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 13 : Réunions du conseil et des comités

Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé. Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats. Le rapport du président doit indiquer le nombre de réunions annuelles du conseil et le taux de participation des administrateurs.

Au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2014 :

Le comité d'audit s'est réuni deux fois.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois.

Le Conseil des Surveillances s'est réuni quatre fois.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 14 : Rémunération des administrateurs

Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'assemblée générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. La société donne, dans son rapport annuel et dans le rapport du président, une information sur les jetons de présence versés.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

R 15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Il est recommandé qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.

Cette recommandation est respectée par le Groupe.

16.6. Contrôle interne

16.6.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE - EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2014

I - Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT.

Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

I.1 – Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres dont la désignation suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER *Président*
- Monsieur Jacques FRUCHET *Membre indépendant*
- Monsieur Bernard HEURTIER *Membre indépendant*

I.2 – Composition du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres dont la désignation suit :

- Madame Danielle ROTURIER *Président*
- Monsieur Mathieu ROTURIER

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni du Directoire, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société et leurs devoirs à l'égard de celle-ci. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la Société en faveur des membres Conseil de Surveillance ou du Directoire.

I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a repris en son sein les deux Comités précédemment créés par le Conseil d'Administration :

- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'Audit

Ces comités comprennent en leur sein des membres indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois membres.

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2014

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à quatre reprises.

Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société au 31 janvier 2014 ;
- L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;
- L'examen du chiffre d'affaires trimestriel.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ont été arrêtés au cours de la séance du 20 novembre 2014.

II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués Conseil de Surveillance. Ce dernier détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 31 janvier 2015 d'attribuer un montant global de 12.000 Euros au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 juillet 2014.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

La structure du capital de la société est la suivante :

	Au 31 juillet 2014	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	899 536	30,08 %
Investisseurs	1 074 808	35,93 %
Public	1 016 627	33,99 %
TOTAL	2.990.971	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à 30,08 % par le groupe familial Roturier. Les acteurs les plus importants sont NINA (détention du capital à hauteur de 28,62 %), IDIA (du Groupe Crédit Agricole) et la région Picardie.*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature.*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Directoire et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au Directoire ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

↳ Acteurs internes

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios.

Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont désormais réalisées sur l'ensemble des sites afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des sites fragilisés. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil de Surveillance et du Directoire du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles mises en place lors de l'exercice précédent se sont poursuivies sur l'exercice écoulé et permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 4 directeurs régionaux.

↳ Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaire aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable.

En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Monsieur Jean-Pierre ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président du Directoire, et, en fonction du degré d'importance, par les membres du Directoire.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS.

Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Directoire.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

- l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société,
- l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générax pour les produits à marque propre devant être étendu sur la distribution d'ici 24 mois).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3 - Procédures de gestion des risques

Le Directoire analyse périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

↳ Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

↳ Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

↳ Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

IV - Pouvoirs du Président du Directoire

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président du Directoire de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2014.

V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

16.6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société EUROMEDIS GROUPE SA

Exercice clos le 31 juillet 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2014.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK Fiduciaire
Manuel NAVARRO

DFM Expertise & Conseil
Olivier DESBORDES

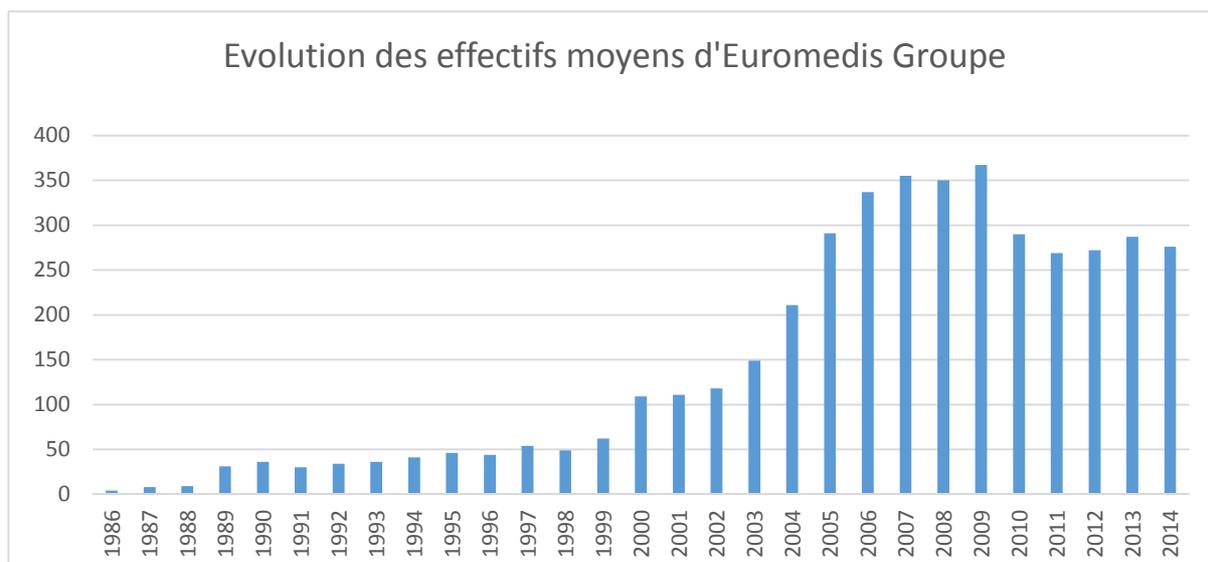
16.7. Composition de l'Équipe de Direction

L'équipe de Direction est constituée de 14 personnes :

Jean-Pierre Roturier	Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.
Danielle Roturier	Président du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.
Mathieu Roturier	Membre du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE. Président de Laboratoires EUROMEDIS.
Nadine Pointeau	Pharmacien Responsable des approvisionnements des Lab. EUROMEDIS.
Daniel Schlichter	Directeur Général Distribution.
Gérard Lanchantin	Directeur PARAMAT Groupement Franchise.
Michel Gauthier	Président de PHARMARÉVA.
Nathalie Lamorinière	Responsable Comptable.
Hervé Voltaire	Directeur des ventes des Lab. EUROMEDIS.
Sylvain Mitard	Directeur du Développement EUROMEDIS GROUPE.
Eddie Zerbib	Responsable Assurances Qualité.
Pascal Dubourgais	Directeur BIOMAT.
Camille Roturier	Responsable DR Medical.

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société



17.2. Effectifs moyens par société :

Par société	31 1 2015		31 1 2014		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Euromedis Groupe	14	5%	12	4%	13	4%	11	4%
Laboratoires Euromedis	52	19%	50	19%	51	17%	58	20%
Paramat	179	66%	167	62%	170	57%	150	52%
Biomat	13	5%	15	6%	15	5%	16	5%
DR Médical	6	2%	7	2%	7	2%	7	2%
Médical Center	3	1%		0%		0%		0%
Pharmaréva		0%		0%	28	9%	29	10%
Carmaux		0%	3	1%	4	1%	6	2%
TOTAL	267	99%	254	94%	287	97%	276	95%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

17.3.1. Répartition de l'effectif à la fin des exercices par fonction :

DG, Commercial, Administration, Autres

Par fonction	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	effectif	%								
Cadres	62	23%	58	20%	57	21%	54	19%	52	18%
Non Cadres	207	77%	228	80%	212	79%	236	81%	237	82%
TOTAL	269	100%	286	100%	269	100%	290	100%	289	100%

Par contrat de travail	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	effectif	%								
CDI	244	91%	263	92%	242	90%	269	93%	268	93%
CDD	16	6%	14	5%	18	7%	18	6%	19	7%
Contrat de Qualif, Apprentissage.	9	3%	9	3%	9	3%	3	1%	2	1%
TOTAL	269	100%	286	100%	269	100%	290	100%	289	100%

H/F	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	effectif	%								
Hommes	146	54%	158	55%	139	54%	157	54%	164	57%
Femmes	123	46%	128	45%	120	46%	133	46%	125	43%
Total	269	100%	286	100%	259	100%	290	100%	289	100%

17.3.2. Moyenne d'âge de l'effectif

Age et ancienneté (en années)	31 janvier		31 juillet		
	2015	2014	2014	2013	2012
Age moyen Hommes	44,46	41,77	41,75	42,67	43
Age moyen Femmes	42,26	41,9	41,43	42,19	43
Ancienneté moyenne H	8,7	7,2	8,32	8,76	8,35
Ancienneté moyenne F	8,52	8,58	8,36	8,9	9,51

17.3.3. Causes de départ

Départs	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	effectif	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Démissions -Ruptures Convent	10	31%	11	33%	18	28%	14	18%	27	37%
Licenciements	1	3%	7	21%	8	12%	11	14%	9	12%
Fin de CDD	18	56%	12	36%	27	42%	31	39%	28	38%
Retraite	0	0%	1	3%	2	3%	6	8%	3	4%
Fin de période d'essai	1	3%	2	6%	6	9%	4	5%	6	8%
Décès	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Mutations	2	6%	0	0%	4	6%	13	16%	0	0%
Total	32	100%	33	100%	65	100%	79	100%	73	100%

17.3.4. Organisation du temps de travail

Organisation temps de Travail	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	effectif	%								
Temps plein	259	96%	249	96%	248	96%	244	96%	259	95%
Temps partiel	10	4%	9	4%	11	4%	11	4%	13	5%
TOTAL	269	100%	258	100%	259	100%	255	100%	272	100%

17.3.5. Causes d'absentéisme

Absentéisme	31 1 2015		31.01.2014		31.07.2014		31.07.2013		31.07.2012	
	Journées :	%								
Nombre de journées										
Maladies et cures	1 369	72%	816	61%	1 881	65%	1 926	52%	2 118	62%
Accidents du travail ou de trajet	376	20%	454	34%	881	30%	1 319	36%	882	26%
Maternité	148	8%	64	5%	147	5%	464	13%	418	12%
TOTAL	1 893	100%	1 334	100%	2 909	100%	3 709	100%	3 418	100%

17.3.6. Rémunérations

Rémunérations ch. incluses	31 1 2015	31.01.2014	31.07.2014	31.07.2013	31.07.2012
Moyenne par an	39 324 €	39 470 €	39 394 €	39 635 €	38 448 €
Sur un effectif moyen de	269 personnes	258 personnes	259 personnes	255 personnes	272 personnes

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein d'EUROMEDIS GROUPE.

17.4.2. Options de souscription et / ou d'achat d'actions

Néant.

17.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 octobre 2005 puis des 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 4 octobre 2005, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution de 4.300 actions réparties entre 15 salariés de la Société et a adopté à l'unanimité le plan d'attribution gratuite d'actions.

Aux termes d'une réunion du 18 février 2008 à 10 heures, le Conseil d'Administration a constaté l'attribution définitive de 3.750 actions à 12 salariés de la Société, la période d'acquisition étant arrivée à son terme. Cette attribution définitive a représenté une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.100 Euros réalisée par incorporation de réserves. Ces actions sont inscrites en compte depuis le 20 février 2008 et les salariés ont la qualité d'actionnaires depuis cette même date, étant précisé qu'ils ont l'obligation de conserver ces titres pendant une période de deux années après laquelle les titres seront librement négociables.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 12 février 2007, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 4.000 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Le Conseil devait procéder courant février 2009 à l'attribution définitive des 4.000 actions aux 15 salariés de la Société. En raison de difficultés techniques rencontrées avec le gestionnaire des titres, cette opération n'a pu être réalisée et sera effectuée début 2011 concomitamment à l'attribution définitive des actions attribuées par votre Conseil en février 2008.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 18 février 2008 à 11 heures, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 3.750 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 ont renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et a été renouvelée pour la dernière fois pour une période de trente-huit mois à compter de l'assemblée générale du 30 janvier 2013.

Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'AG des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social	Mandataires sociaux	Nombre d'actions	Valorisation des actions (à la période de l'acquisition)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	2 600	oct-05	févr-08	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	3 425	févr-07	mars-11	néant
Actions nouvelles	Mathieu Roturier	250	1 863	févr-08	mars-11	néant
Total		750				

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

La Société n'a procédé à aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés hormis celles décrites au 17.4.3 du présent Document de référence.

Au 31 juillet 2009, a été constituée une Union Economique et Sociale (UES) avec effet rétroactif au 31 juillet 2007 regroupant les structures suivantes :

- Laboratoires Euromedis
- Paramat
- Euromedis Groupe
- BIOMAT

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2014 :

	31 janvier 2015				31 juillet 2014		31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Pleine propriété :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,17%	52 932	1,77%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,11%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	457 214	15,29%	457 214	13,71%	457 214	15,29%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	38 260	1,28%	39 020	1,17%	38 260	1,28%	73 260	2,45%
Mademoiselle Camille ROTURIER	57 510	1,92%	57 520	1,72%	57 510	1,92%	72 510	2,42%
Usufruit :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500		-		37 500	0,00%	37 500	0,00%
Madame Danièle ROTURIER	37 500		-		37 500	0,00%	37 500	0,00%
Nue-Propriété :								
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,25%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,25%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Sous-Total Famille ROTURIER	899 536	30,08%	1 246 858	37,39%	899 536	30,08%	1 249 728	41,78%
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,63%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	-	0,00%	-	0,00%	22 441	0,75%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	17 144	0,51%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	862 133	28,82%	862 133	25,85%	855 983	28,62%		
Sous-Total investisseurs	1 058 517	35,39%	1 067 089	32,00%	1 074 808	35,94%	724 616	24,23%
Actions auto-détenues	26 185	0,88%	-	0,00%	26 185	0,88%	25 122	0,84%
Public	1 006 733	33,66%	1 020 761	30,61%	990 442	33,11%	991 505	33,15%
Sous-Total Public	1 016 627	34,53%	1 020 761	30,61%	1 016 627	33,99%	1 016 627	33,99%
TOTAL	2 990 971	100,00%	3 334 708	100,00%	2 990 971	100,00%	2 990 971	100%

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%. IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

En décembre 2013, Monsieur Jean-Pierre ROTURIER a apporté à la société civile RMC 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détenait.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale à 100% du fonds de gestion GST – Georges & Sylvie TRAMIER, société basée à Cavillon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres). Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 30,08 % du capital et détient désormais 37,39% des droits de vote. Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

Madame Sylvie TRAMIER est présidente de NINA, société par action simplifiée à associé unique dont le capital social est de 3 millions €, et enregistrée sous le code 6420Z : Activités des sociétés holding.

Il n'existe aucun lien particulier entre la famille ROTURIER et le fonds GST autre que celui de la détention d'actions EUROMEDIS GROUPE par le fonds GST et sa filiale à 100% NINA.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique :

- pour Monsieur Mathieu ROTURIER, par 750 actions attribuées gratuitement dans les termes décrits au chapitre 15 du présent Document de référence, ayant à ce jour acquis un droit de vote double et venant s'ajouter à dix actions disposant déjà de ce droit de vote double;
- pour Mademoiselle Camille ROTURIER, par dix actions ayant un droit de vote double ;

pour le Public, par le fait que la majeure partie des actionnaires boursiers détenteurs de titres n'a pas effectué la demande d'inscription au nominatif prévue à l'article 13 des statuts auprès de la Société tel que voté en AGE du 20 janvier 2000 et reproduit au 18.3 du présent Document de référence. Les actionnaires usufruitiers des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 4,5% du total des votes en Assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires nu-propriétaires des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 4,5% des votes en Assemblée générale extraordinaire.

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance

A la date du présent Document de référence, IDIA, NINA et Picardie Investissement ne sont pas représentés au Conseil de Surveillance.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Article 13 des statuts de la société EUROMEDIS GROUPE – DROIT DE VOTE DOUBLE

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, la famille Roturier détient 30,08% du capital et 37,1% des droits de vote alors que, au 31 juillet 2013, elle détenait 41,78% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1,
- La cession de 12% du capital à un investisseur tel que décrit au 18.1.

La famille Roturier a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, ni d'action de concert entre les membres de la famille Roturier, ni d'engagement de vendre ou d'acquérir des actions d'EUROMEDIS GROUPE ou de ses filiales, ni de droits ou d'accords particuliers limitant ou augmentant le pouvoir de décision d'un actionnaire familial par rapport au nombre d'actions et de droits de vote qu'il détient.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont, notamment :

- La constitution d'un comité d'audit et de rémunération,
- La nomination de deux administrateurs indépendants représentant deux cinquième du Conseil d'administration
- La mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprises en choisissant de se référer au code de gouvernance d'entreprises pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT
- Le suivi progressif de l'application des recommandations R1 à R15 du code de gouvernance MIDDLENEXT.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE

Il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de l'émetteur.

18.7. Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE

La Société n'a aucun nantissement en cours sur ses actifs à la date d'enregistrement du Document de référence.

La Société s'est porté caution pour les deux engagements suivants toujours actifs au 31 janvier 2014 :

Société émettrice	Société concernée	Bénéficiaire	Montant	Fin
SA PHARMAREVA	Sarl AFM	CREDIT MUTUEL	20.000 €	Mai 2015
SA PHARMAREVA	Sarl AFM	CREDIT MUTUEL	30.000 €	Mars 2015

Les éléments présentés hors bilan dans les comptes consolidés au 31 juillet 2013 et au 31 janvier 2014 sont exhaustifs.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementée conclues entre EUROMEDIS GROUPE et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec EUROMEDIS GROUPE sont présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2014 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

Partie liée avec les dirigeants :

La Société EUROMEDIS GROUPE est présidée par Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER en est le Président du Conseil de Surveillance. Ces derniers sont par ailleurs co-gérants de la société JPR CONSULT. Cette dernière fournit à EUROMEDIS GROUPE des prestations notamment dans le domaine des ressources humaines. Le montant des prestations pour l'exercice 2012/2013 s'est élevé à 110 k€ (ht). Cette rémunération fait l'objet d'une convention qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance et a pris fin au 31 décembre 2013.

Il n'existe pas de relation particulière entre le Groupe (société mère et société comprises dans le périmètre de consolidation) et les actionnaires minoritaires que sont MM Michel Gautier dans PHARMAREVA, Gilles Garcia et Patrick Coutelin dans MEDIS SANTE, relation qui aurait à être mentionnée soit au titre des conventions réglementées soit au titre des informations à fournir en application de la norme IAS24.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

Les comptes consolidés et sociaux clos au 31 juillet 2013 et au 31 juillet 2014 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont repris dans les rapports financiers annuels 2013 et 2014, ainsi que les rapports semestriels consolidés au 31 janvier 2014 et au 31 janvier 2015 sont à disposition sur le site internet du Groupe.

20.1.1. Comptes annuels consolidés au 31 juillet 2014

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2014	31.07.2013
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	5-2	1.603	1.603
Incorporels des sites	5-1	11.214	11.209
Autres immobilisations incorporelles	5-1	119	117
Immobilisations corporelles	5-3	7.366	6.619
Titres mis en équivalence		369	307
Autres actifs financiers	2-7 / 5-4	220	317
Impôts différés	2-16	93	1.062
Total actifs non courants		20.984	21.234
Actifs courants			
Stocks	2-8 / 5-5	13.362	13.531
Clients et comptes rattachés	2-9 / 5-6	13.992	13.506
Autres actifs courants	2-10 / 5-7	5.519	4.707
Trésorerie et équivalents	2-11 / 5-8	1.586	1.932
Total actifs courants		34.459	33.676
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		55.443	54.910

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2014	31.07.2013
Capitaux Propres			
Capital	2-13	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158
Réévaluation Instruments trésorerie		-131	0
Actions propres		-179	-136
Réserves consolidées part du Groupe		8.223	6.259
Résultat part du Groupe		2.553	2.197
Capitaux propres – part du Groupe		25.606	23.460
Intérêts minoritaires		-24	-42
Total capitaux propres		25.582	23.418
Passifs non courants			
Dettes financières	5-9	2.059	2.422
Impôts différés	2-16	2.415	2.592
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-18 / 5-18	396	347
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		4.870	5.361
Passifs courants			
Autres provisions	5-10	81	123
Dettes financières	5-9	8.721	9.311
Fournisseurs et comptes rattachés		12.631	11.857
Autres passifs courants	5-11	3.558	4.840
Total courants		24.991	26.131
TOTAL GENERAL 1 à 3		55.443	54.910

II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2014	31.07.2013
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	5-13	73.147	75.671
Autres produits	5-14	1.133	977
Achats de marchandises et matières premières		42.165	46.314
Frais de personnel		11.125	10.958
Dotations aux amortissements d'exploitation		1.716	1.291
Dotations aux provisions d'exploitation		316	363
Autres charges	5-15	15.006	14.237
Résultat opérationnel (avant QP des résultats MEE)		3.952	3.485
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		140	100
Résultat opérationnel (après QP des résultats MEE)		4.092	3.585
Charges Financières	5-16	408	431
Résultat avant impôt		3.684	3.154
Impôts	5-17	1.113	951
Résultat net de la période		2.571	2.203
Part des minoritaires		18	6
Part de la société mère		2.553	2.197

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.85	0.74
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros	0.85	0.74

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2014	31.07.2013
Résultat de l'exercice		2.571	2.203
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecart de conversion sur entités étrangères			
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension			
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
- Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence			
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat			
Total des produits et charges non constatés en résultat			
Résultat global de l'exercice		2.571	2.203

III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global » présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres.

Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.07.2014	31.07.2013
Résultat net consolidé	2.571	2.203
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture des flux de trésorerie	-131	
Différences de conversion		
Autres		
Total des autres éléments du résultat global	- 131	
Résultat global consolidé	2.440	2.203

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réévaluation Instruments financiers	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2012	5.982	9.158	0	-140	5.221	1.079	-48	21.252
Résultat net de la période						2.197	6	2.203
Autres éléments du résultat global								
Résultat global consolidé						2.197	6	2.203
Affectation du résultat 31/07/2012					1.079	-1.079		0
Divers					-3			-3
Distribution de dividendes					-38			-38
Opérations sur actions propres				4				4
Situation au 31/07/2013	5.982	9.158	0	-136	6.259	2.197	-42	23.418
Résultat net de la période						2.553	18	2.571
Autres éléments du résultat global			-131					-131
Résultat global consolidé			-131			2.553	18	2.440
Affectation du résultat 31/07/2013					2.197	-2.197		0
Divers					-24			-24
Distribution de dividendes					-209			-209
Opérations sur actions propres				-43				-43
Situation au 31/07/2014	5.982	9.158	-131	-179	8.223	2.553	-24	25.582

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.07.2014	31.07.2013
Résultat net consolidé	2.571	2.203
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.716	1.291
Impôts différés	-92	-100
Capacité d'autofinancement	4.194	3.394
Augmentation, diminution des stocks	170	-386
Augmentation, diminution des créances clients	-487	-91
Augmentation, diminution des autres créances	-812	1.000
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	774	-2.563
Augmentation, diminution des autres dettes	-392	1.051
Variation nette des actifs et passifs courants	-746	-989
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3.447	2.405
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49	54
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-1182	-1.025
Augmentation, diminution des immobilisations financières	34	-74
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		
Flux de trésorerie d'investissements	-1.099	-1.045
Variation nette de la trésorerie après investissements	2.349	1.360
Nouveaux emprunts	-	-
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-1.478	-1.811
Dividendes	-209	-38
Augmentations des autres dettes financières	13	-
Opérations sur actions propres	-42	4
Divers		-3
Flux de trésorerie de financement	-1.717	-1.848
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	632	-488
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-6.016	-5.528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-5.384	-6.016

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	1.932	1.586
Banques passif	-7.948	-6.970
Total	-6.016	-5.384

VI. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Annexe au bilan annuel consolidé arrêté au 31 juillet 2014, dont le total est de 55.443 K€ et au compte de résultat de la période dégageant un bénéfice consolidé de 2.571 K€.

Les comptes couvrent la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014.
Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1er AOUT 2013 AU 31 JUILLET 2014 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JUILLET 2014.

1.1. Faits marquants de la période

Alors que son chiffre d'affaires est en léger recul du fait de l'arrêt d'un marché à trop faibles marges, l'activité Marque Propre affiche une très nette amélioration de sa marge et de ses résultats du fait d'un effet plus favorable du dollar, d'une bonne maîtrise des conditions d'achat et d'un mix produit privilégiant la vente de produits à plus forte valeur ajoutée.

L'activité Vente/Location est quasi stable bien que BIOMAT enregistre un recul de ses ventes de 1,2 M€, pénalisé par des restrictions budgétaires.

L'activité MAD de PARAMAT et PHARMAREVA affichent des hausses de 5%.

Le groupe renforce ses capitaux propres et poursuit sa politique de désendettement.

1.2. Opérations particulières de la période.

La société LA CABANE MEDICALE, filiale détenue à 33 % par le groupe, a été dissoute au 31 août 2013.

La société CARMAUX MEDICAL SERVICES a été absorbée par la société PARAMAT par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au 31 juillet 2014.

1.3. Evénements postérieurs

Néant.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les états financiers du groupe ont été préparés en appliquant les normes internationales d'informations financières (IFRS) adoptées par l'Union européenne à la date de clôture et qui sont obligatoires.

Néanmoins, le groupe n'a pu adapter totalement la révision de l'IAS 19 « Avantages au personnel » (IAS 19 R), étant précisé que les prestations définies portent exclusivement sur les indemnités de fin de carrière dont la dette est intégralement portée au passif et sa variation, y compris les écarts actuariels, est en totalité constatée en résultat (notes 2.18.2 et 5.18).

Changement d'estimation

Dans le cadre de la norme IAS 17, le groupe retraite les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Avant le 31 juillet 2014, le groupe avait exclu de ces retraitements les contrats de location de véhicules.

Au 31 juillet 2014, du fait de l'amélioration des informations disponibles et de l'effet d'expérience, le groupe a comptabilisé le retraitement des contrats de location de véhicules.

Ces retraitements sont décrits en note 2.6.

2.1. Méthodes de consolidation :

- Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.

- La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.

- La société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et ses filiales MEDIS SANTE PROVENCE, MEDIS SANTE TOULOUSE, MEDIS SANTE BORDEAUX et MEDIS SANTE DIJON sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,

Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :

des intérêts facturés sur créances intra-groupe,

des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

Conformément à la norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Produits à Marque Propre :

LABORATOIRES EUROMEDIS

LABORATOIRES EUROMEDIS Italie

RDJ

- Secteur Distribution / Location / Prestation :

PARAMAT

PHARMAREVA

MEDIMAT

ADAPTATION PARA MEDICALE

VAL DE LOIRE MEDICAL

HAUTE GARONNE MEDICAL

DR MEDICAL

BIOMAT

MEDIS SANTE

MEDIS SANTE PROVENCE

MEDIS SANTE TOULOUSE

MEDIS SANTE DIJON

MEDIS SANTE BORDEAUX

- Secteur Siège :

EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecarts d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les actifs incorporels correspondent à ceux des sites du secteur « Distribution ». Ils représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.

Les actifs incorporels acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les actifs incorporels issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecarts d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition concernent essentiellement les sociétés acquises dans le secteur « Marque Propre ».

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cash-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Le Groupe est composé de plusieurs UGT :

- Une UGT unique pour le secteur «Marque Propre »
- Quatre UGT au niveau du secteur «Distribution »

Ce deuxième secteur regroupe un ensemble de points de vente présents sur une grande partie du territoire national. Il n'existe pas d'autonomie au niveau du point de vente dans la mesure où l'organisation des agences est régionale (force de vente, logistique,... rayonnement au niveau de la région). Ces critères ont conduit à retenir une approche régionale plutôt qu'une approche par point de vente.

La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation, après impôts, est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est passé de 10,1 % à fin juillet 2013 à 9 % à fin juillet 2014.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés. Le taux de croissance à l'infini au 31 juillet 2014 s'établit à 1,5 % comme au 31 juillet 2013.

L'examen des différentes sources d'information en matière de taux n'a pas permis d'isoler de taux différents en fonction des secteurs et des marchés et ce d'autant plus que les activités sont essentiellement localisées en France.

La valeur recouvrable des l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

La société a fait des analyses de sensibilité en faisant varier à la fois le taux de croissance à l'infini (de 1,0 à 2,0 %) et le taux d'actualisation (compris entre 8 % et 11 %).

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés n'engendrerait de dépréciation.

**Montant de la
dépréciation en cas
de :**

en milliers d'euros	Solde net au 31/7/2014 (a)	Hausse du taux d'actualisation de 50 pts de base	Baisse du taux de croissance à l'infini de 50 pts de base
Conception	1 883	0	0
Distribution - Ile de France	3 473	0	0
Distribution - Ouest	2 699	0	0
Distribution Sud Est	3 048	0	0
Distribution Centre	1 714	0	0

Total	12 817	0	0
--------------	---------------	----------	----------

(a) : correspond à l'incorporel des sites + écarts d'acquisition (net).

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit-bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

Au 31 juillet 2014, le groupe a intégré dans ses comptes les retraitements de contrats de locations de véhicules.

Les impacts sur les comptes sont :

Au bilan (en K€)

Actif	
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.752
Amortissements (*)	(849)
Immobilisations corporelles (valeur nette)	903
Passif	
Autres dettes financières	938

(*) Dont 433 K€ d'amortissements repris au 01/08/2014
et 416 K€ de dotations 2013/2014

Au compte de résultat (en K€)

Retraitement des redevances	477
Frais financiers	-54
Dotations aux amortissements	-433
Impact en résultat avant impôts	-10

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Produits à Marque Propre peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Produits à Marque Propre. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 juillet 2014, il a été constaté un complément de provision (net de reprises) pour dépréciation à hauteur de 189 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée.

Au 31 juillet 2014, des provisions pour dépréciation ont été dotées pour 69 K€ et des provisions ont été reprises pour 131 K€.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2012	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2€

2.13.2. Primes et réserves

	31/07/2014	31/07/2013	Variation
Primes d'émission	9.158	9.158	-
Réserves consolidées	8.223	6.259	1.964

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/07/2014, le cours de bourse de l'action était de 7,30 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 26.185 de ses propres actions valorisées à 191 K€.

2.15. Impôts sur les bénéfices :

2.15.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/07/2014:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT
- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.16.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 juillet 2014 est de 33,33 %, identique au taux retenu au 31 juillet 2013.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.17. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.18. Avantages accordés au personnel :

2.18.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.18.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.18.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.18.

2.18.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2014	31/07/2013
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,00 %	3,30 %
Taux de progression des rémunérations	2,00 %	2,00 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) *taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise*

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès de compagnies d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés gérés par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 5.18.

Au 31 juillet 2014, les écarts actuariels n'ont pu être isolés. En outre, ils sont considérés comme peu significatifs.

2.19. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.

- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).

- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 5.12.

Euromedis Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change, principalement des achats à terme de devises.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé en bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont classés par catégorie en fonction de la nature du risque couvert. Ils sont classés en couverture de flux de trésorerie.

La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit au niveau du résultat opérationnel s'agissant de couvertures d'opérations commerciales.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat.

2.20. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :
Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.21. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.22. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile.

2.23. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 juillet 2014.

2.24. CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi)

Un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Le CICE n'est pas pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme (IFC).

La créance de CICE afférent aux rémunérations 2014 (7 mois, hors PHARMAREVA) s'élève à 188 K€ au 31/07/2014.

Le CICE afférent aux rémunérations de 2013 a été imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au 31/07/2014 pour 213 K€.

En compte de résultat, conformément à la norme IAS19, le CICE est présenté en réduction des charges de personnel. Le montant comptabilisé au 31/07/2014, au titre de la période 2013/2014, est de – 271 K€.

Le groupe utilisera le crédit d'impôt, conformément aux objectifs du dispositif, au financement de l'amélioration de la compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

NOTE 3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1. Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée à l'aide des procédures de *reporting* financier du Groupe.

Le passif financier consolidé au 31 juillet 2014 est de 10.780 K€ (cf. détail au § 5.9).

Les soldes *crédeurs des banques se répartissent notamment entre* :

- Les découverts autorisés d'un maximum total de 6 millions € auprès de sept établissements bancaires.
- La mobilisation autorisée de créances auprès de BPI pour un montant maximum de 4,9 millions € et utilisée à hauteur de 2.739 k€ au 31 juillet 2014.

Le Groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation.

Le tableau en 5.9 montre que les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 8.721 K€ pour une trésorerie de 1.586 K€.

Pour maîtriser son risque de liquidité, le Groupe peut renouveler certains de ses passifs financiers :

a) les emprunts à moyen terme classiques du Groupe mentionnés au tableau en 5.9 s'élèvent à 1.160 k€ au 31 juillet 2014. Le Groupe rembourse régulièrement ses emprunts, ce qui lui permet de recharger ses passifs financiers si nécessaire.

b) Une attention particulière est portée par le Groupe à la baisse du ratio d'endettement.

De plus, le Groupe dispose au 31 juillet 2014 de ressources non utilisées pour un total de 4 millions € hors lignes d'escompte et de crédit import révisables.

En conséquence, le Groupe considère maîtriser son risque de liquidité en procédant régulièrement à une revue spécifique de ce risque. Elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, notamment à moins d'un an.

3.2. Risques liés aux remboursements des emprunts.

Les contrats de prêts relatifs aux emprunts contiennent des clauses d'exigibilité classique, à savoir notamment :

- non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Covenants financiers :

En dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc, les contrats de prêts signés par le Groupe début août 2010 auprès d'un pool bancaire sont assortis d'une clause d'engagements financiers déterminée sur une base consolidée à savoir :

R2 : Dettes financières nettes / EBE devant être inférieur à 2 au 31 juillet 2014

R3 : Cash-flow libre / Service de la dette devant être supérieur à 1 au 31 juillet 2014

R4 : Dettes financières / Fonds propres devant être inférieur à 0,8 au 31 juillet 2014

Ces ratios sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels certifiés de l'emprunteur et doivent être respectés annuellement. Ils sont respectés au 31 juillet 2014.

Ces emprunts se terminent au mois de juillet 2015.

3.3 Risques de taux

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts de 2 millions d'euros mentionnés ci-dessus qu'EUROMEDIS GROUPE a contracté auprès de plusieurs établissements bancaires à taux variable.

Au 31 juillet 2014, le capital restant dû par nature de taux est le suivant :

- Taux fixe : 660 K€
- Taux variable : 500 K€ (hors crédit bail immobilier)

L'impact d'une hausse de 1 % des taux sur les emprunts à taux variable serait de 5 K€ sur la charge d'intérêt du Groupe.

Société	Banques	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31/07/2014	Intérêts jusqu'au 31/07/2015	Impact variation de 1 %
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2.000 K€	Euribor 3 mois	500 K€	17 K€	5 K€
Total		2.000 K€		500 K€	Total impact	5 K€

3.4 Risque de change

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain. Le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Pour répondre à ses marchés (appels d'offres), le Groupe se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe surveille quotidiennement sa politique de couverture de change afin de limiter son exposition et consulte à cet effet ses partenaires bancaires et leur salle de marché.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2,5 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2014, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois d'août 2014 à juillet 2015 était de 22,5 MUSD, soit 16.481 K€.

L'évaluation du cours à terme sur la base des contrats passés avec les organismes financiers a conduit à évaluer un écart négative de juste valeur de 131 K€ sur la couverture en flux de trésorerie, imputée directement en capitaux propres.

3.5. Risques sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une entreprise d'investissement.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Des données chiffrées sont reprises en 2.14 des informations complémentaires des annexes aux comptes consolidés clos au 31 juillet 2014.

3.6 Risques sur matières premières

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Au 31 juillet 2014, sur un total de 24,5 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers soit 16,3 M€ peuvent être exposés à une variation du cours des matières premières.

Le Groupe a structuré ses achats de façon à pouvoir répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients revendeurs et pharmaciens la moitié de ses achats exposés à variation de cours, soit environ 8 M€.

Le Groupe peut répercuter dans un délai de quatre mois environ la variation des matières premières auprès de sa clientèle hospitalière sur les 50 % des achats restants. En cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10 %, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 136 K€.

3.7. Risque de crédit et d'impayé

Les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci lui permet de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances douteuses brutes (hors PHARMAREVA et Italie) s'élève à 518 k€ au 31 juillet 2012 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 513 k€ au 31 juillet 2013 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé) et à 410 k€ au 31 juillet 2014.

Après dépréciation de 437 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 81 k€ au 31 juillet 2012.

Après dépréciation de 445 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 67 k€ au 31 juillet 2013.

Après dépréciation de 418 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 19 k€ au 31 juillet 2014.

À l'Export, le Groupe limite ses risques d'impayés en souscrivant une assurance auprès de la COFACE. Pour EUROMEDIS Italie, chaque nouveau revendeur fait l'objet d'une demande de renseignement bancaire auprès de la COFACE afin de vérifier sa solvabilité.

Il a été souscrit une assurance-crédit complémentaire en France pour les clients français (cliniques, revendeurs, pharmacies) auprès d'EULER-HERMES.

Au 31 juillet 2014, le délai moyen de règlement clients était de 60 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Il était de 61 jours au 31 juillet 2012, et de 59 jours au 31 juillet 2013.

Pour l'activité Produit à marque propre (filiale LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie de BPI pour gérer son risque de liquidité.

Dans la limite d'un encours de 3,9 millions € pour la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour la filiale BIOMAT, BPI paie directement (en acquérant les créances matérialisées par les factures), à LABORATOIRES EUROMEDIS (sur demande) et à BIOMAT (j+2), 90% du montant des factures que ces deux entités ont émises auprès des hôpitaux.

Ces créances sont comptabilisées au passif du bilan consolidé du Groupe à hauteur des prix de rachat des créances par BPI.

Ces encours sont définis pour un an, renouvelables en fonction des résultats des appels d'offres auxquels les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont répondu auprès des hôpitaux.

Le recouvrement des créances est réalisé par le Groupe et à la charge de celui-ci.

Compte tenu de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec BPI reste faible.

Le reste du Chiffre d'Affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,..), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies.

Pour l'activité Distribution, les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale. Ce risque est marginal pour les autres clients.

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	8.887.500 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.520.000 €	100 %
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69,832%

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000 €	39,349%

Sociétés mise en équivalence

SAS MEDIS SANTE		89 boulevard Sakakini 13000 MARSEILLE	15.000 €	33,33 %
MEDIS PROVENCE	SANTE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667 %
MEDIS TOULOUSE	SANTE	62-64, avenue François Verdier 81000 ALBI	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE DIJON		6, rue en Rosey – 21850 – SAINT APOLLINAIRE	2.500 €	26,67 %
MEDIS BORDEAUX	SANTE	4-6 Rue Ferdinand de Lesseps 33610 CANEJAN	2.500 €	26,67 %

4.2. Variation du périmètre de consolidation.

Les sociétés MEDIS DIJON et MEDIS SANTE BORDEAUX, détenues toutes deux à hauteur de 80 % par MEDIS SANTE, sont entrées dans le périmètre du groupe. Ces deux sociétés sont consolidées par mise en équivalence.

La société LA CABANE MEDICALE a été dissoute au 31 août 2013.

NOTE 5. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 JUILLET 2014

5.1. Immobilisations incorporelles.

Immobilisations brutes	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2014
Incorporels des sites	11.280	-	-	11.280
Autres immobilisations incorporelles	529	24	4	549
Total	11.809	24	4	11.829

Amortissements	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2014
Incorporels des sites	71	-	5	66
Autres immobilisations incorporelles	417	17	4	430
Total	488	17	9	496

5.2. Ecarts d'acquisition.

	Au 31/07/2013	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2014
Ecarts d'acquisition (brut)	2 828			2 828
Dépréciations	-1 225			-1 225
Net	1 603	0	0	1 603

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).
Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2014 (cf § 2.4.3.).

5.3. Immobilisations corporelles.

Immobilisations brutes	Au 31/07/2013	Reprise locations véhicules	Acquisitions 2013/2014	Diminutions	Au 31/07/2014
Terrains	344				344
Constructions	6.264		182	104	6.342
Insta Techn matériel outillage	7.831		756	339	8.248
Autres immobilisations	4.223	1.752	220	111	6.084
Total	18.662	1.752	1.158	554	21.018

Amortissements	Au 31/07/2013	Reprise locations véhicules	Dotations 2013/2014	Diminutions	Au 31/07/2014
Terrains					
Constructions	3.244		251	104	3.391
Insta Techn matériel outillage	5.511		656	290	5.877
Autres immobilisations	3.288	416	790	110	4.384
Total	12.043	416	1.697	504	13.652

Au 31 juillet 2014, le groupe a intégré dans ses comptes les retraitements de contrats de locations de véhicules (selon note en 2-6).

5.4. Autres actifs financiers.

	Au 31/07/2014	Au 31/07/2013
Titres non consolidés	5	7
Créances rattachées	0	18
Dépôts et cautions	213	204
Compte de liquidité	1	87
Autres	1	1
Total	220	317

5.5. Stocks et encours

	Valeur brute au 31/07/2014	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2014	Valeur nette au 31/07/2013
Matières premières et marchandises	14.115	753	13.362	13.532

5.6. Clients et comptes rattachés.

	Valeur brute au 31/07/2014	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2014	Valeur nette au 31/07/2013
Clients et comptes rattachés	14.410	418	13.992	13.506

5.7. Autres actifs courants.

	31/07/2014	31/07/2013
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	3.600	3.059
Autres charges constatées d'avance	295	448
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.624	1.200
Total	5.519	4.707

5.8. Trésorerie et équivalents.

	31/07/2014	31/07/2013
Valeurs mobilières de placement	60	7
Disponibilités	1.526	1.925
Total	1.586	1.932

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.

Au 31/07/2014, les plus-values latentes ne sont pas significatives.

5.9. Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières.

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	723	437	1.160
Intérêts courus sur emprunts	2	-	2
Emprunts crédits baux immobiliers	109	1.100	1.209
Emprunts locations financières	154	-	154
Emprunts locations véhicules	416	522	938
Soldes créditeurs de banques	4.247		4.247
Avances/cessions de créances	2.710		2.710
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banques	11		11
Autres dettes financières	218		218
Instruments de trésorerie	131		131
Total autres dettes	8.721	2.059	10.780

5.10. Variations des provisions.

Nature	Au 31/07/2013	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2014
Provisions sur stocks	564	208	19	753
Provisions sur clients	480	69	131	418
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	123	52	94	81

Diminutions : le montant des provisions devenues sans objet est de 44 K€

5.11. Autres passifs courants.

	31/07/2014	31/07/2013
Dettes fiscales et sociales	3.234	3.686
Créditeurs divers	298	1.125
Produits constatés d'avance	26	29
Total	3.558	4.840

5.12. Instruments financiers.

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	220	220
Clients	13.992	13.992
Autres actifs courants	5.519	5.519
Trésorerie et équivalents	1.586	1.586
Dettes financières non courantes	2.059	2.059
Autres dettes non courantes		
Dettes financières courantes	8.590	8.721
Fournisseurs	12.631	12.631
Autres dettes courantes	3.558	3.558

5.13. Détail des produits des activités ordinaires.

	31/07/2014	31/07/2013
Ventes de marchandises	66.771	68.764
Prestations	6.376	6.907
Total	73.147	75.671

5.14. Détail des autres produits.

	31/07/2014	31/07/2013
Autres produits financiers	23	26
Autres produits	877	577
Reprise de provisions	233	374
Total	1.133	977

5.15. Détail des autres charges.

	31/07/2014	31/07/2013
Autres achats et services extérieurs	13.332	12.700
Impôts et taxes	1.176	1.019
Autres charges	498	518
Total	15.006	14.237

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

5.16. Détail des charges financières : coût de l'endettement financier.

	31/07/2014	31/07/2013
Intérêts sur crédit-bail immobilier	60	67
Intérêts sur locations financements	15	35
Intérêts sur locations financements véhicules	54	-
Intérêts des emprunts	279	329
Total	408	431

5.17. Impôts.

Décomposition de la charge totale d'impôt (exigible/différé)

	31/07/2014	31/07/2013
Charge d'impôt exigible	1 205	1 057
Charge / (Produit) d'impôt différé	-92	-107
Charge totale d'impôt	1 113	951

Situation des impôts différés au 31/07/2014:

Impôts différés actifs	93
Impôts différés passifs	2.415

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt	3.684
Résultat hors impôts	- 24
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 140
Résultat avant impôt (avant MEE)	3.520
Taux d'IS théorique	33,33%
IS théorique	1.173
Contribution complémentaire	22
IS sur retraitements fiscaux définitifs	-48
Crédits et réductions d'impôts	-34
IS comptabilisé	1.113

5.18. Avantages au personnel.

5.18.1. Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 507 K€.

5.18.2. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2013	565
Augmentation des engagements sur la période	54
Total des engagements au 31/07/2014	619

La diminution de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel. Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2013	218
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	5
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/07/2014	223

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.
Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.
Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2013	619
Juste valeur des actifs au 31/07/2014	-223
Montant de l'obligation nette totale au 31/07/2014	396

Le montant de l'obligation nette au 31/07/2014 est présenté au bilan en passifs non courants.

5.19. Effectif moyen

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Total	259	255	272

Répartition par catégories au 31 juillet 2014 :

Cadres	55
Non cadres	204
Total	259

5.20. Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/07/2014	31/07/2013
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.553	2.197
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Résultat net par action (en euros)	0.85	0.74

- Résultat dilué par action :

	31/07/2014	31/07/2013
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.553	2.197
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Actions gratuites		
Nombre d'obligations		
Résultat net par action (en euros)	0.85	0.74

NOTE 6. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 7. INFORMATIONS SECTORIELLES :

7.1. Résultat sectoriel

	Produits Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	46.832	28.385	1.969	77.186	-4.039	73.147
Autres produits	623	1.104	316	2.043	-910	1.133
Achats marchandises et MP	30.509	13.726	0	44.235	-2.070	42.165
Frais de personnel	2.464	7.773	888	11.125	0	11.125
Dotations aux amortissements	298	1.349	69	1.716	0	1.716
Dotations aux provisions	87	229	0	316	0	316
Autres charges	9.361	7.177	1.286	17.824	-2.818	15.006
Résultat opérationnel (avant QP des résultats MEE)	4.736	-765	42	4.013	-61	3.952
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	140	0	140	0	140
Résultat opérationnel (après QP des résultats MEE)	4.736	-625	42	4.153	-61	4.092
Charges financières	229	178	62	469	-61	408
Résultat avant impôts	4.507	-803	-20	3.684	0	3684
Impôts sur les résultats	1.455	1.008	-1.350	1.113	0	1.113
Résultat net après impôts	3.052	-1.811	1.330	2.571	0	2.571
Part de minoritaires	15	3	0	18		18
Part de la société mère	3.037	-1814	1.330	2.553	0	2.553

7.2. Actifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution Location Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecarts d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	1.039	10.175			11.214
Autres immobilisations incorporelles	6	112	1		119
Immobilisations corporelles	3.575	3.728	63		7.366
Titres mis en équivalence		424	-55		369
Autres actifs financiers	3.105	198	182	-3.265	220
Impôts différés	1	91	1		93
Stocks	6.761	6.601			13.362
Clients et comptes rattachés	11.335	4.450	706	-2.499	13.992
Autres actifs courants	4.299	1.977	236	-993	5.519
Trésorerie et équivalent	1.393	159	1.073	-1.039	1.586
Total actifs sectoriels	32.202	28.830	2.207	-7.796	55.443

7.3. Passifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					
Autres dettes financières	1.566	459	34		2.059
Impôts différés	257	2.070	88		2.415
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	40	332	24		396
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	60	21			81
Autres dettes financières	4.337	2.118	3.307	-1.041	8.721
Fournisseurs et comptes rattachés	9.262	5.643	225	-2.499	12.631
Autres dettes	1.292	6.132	390	-4.256	3.558
Total passifs sectoriels	16.814	16.775	4.068	-7.796	29.861

NOTE 8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration et de surveillance de l'entreprise consolidante s'élève à 282 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Jean Pierre Roturier	90	-	12	102
Danielle Roturier	60	2	-	62
Mathieu Roturier	114	4	-	118
Total	264	6	12	282

8.2. Transactions avec les entreprises liées

Partie liée avec les dirigeants

La société EUROMEDIS GROUPE est présidée par Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER en est le Président du Conseil de Surveillance. Ces derniers sont par ailleurs co-gérants de la société JPR CONSULT.

Cette dernière fournit à EUROMEDIS GROUPE des prestations notamment dans le domaine des ressources humaines. Le montant des prestations pour l'exercice 2013/2014 s'est élevé à 50 K€.

Cette rémunération fait l'objet d'une convention qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance.

8.3. Engagements hors bilan

Effets escomptés non échus : Néant

Nantissements et autres garanties donnés : Néant

Droit individuel à la formation (DIF) : Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 25.557 heures au 31 juillet 2014.

Couverture de change : Au 31 juillet 2014, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 22,5 MUSD, soit 16 481 K€, selon note en 3.4.

Engagement en matière de ratios financiers : L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1er juillet 2013 au 31 juillet 2014, les 3 ratios sont respectés.

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se décompose comme suit :

en milliers d'euros	NSK		DFM Expertise & Conseil	
	Montant HT 31/07/2014	31/07/2013	Montant HT 31/07/2014	31/07/2013
AUDIT				
- commissariat aux comptes certification, examen comptes individuels et consolidés				
. Émetteur	39,3	41,1	55,0	57,0
. Filiales intégrées globalement	52,0	52,0		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
. Émetteur	0,0	0,0	0,0	8,5
. Filiales				
Sous total	91,3	93,1	55,0	65,5
AUTRES PRESTATIONS RENDUES				
par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- juridique, fiscal, social				
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				
Sous total	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	91,3	93,1	55,0	65,5

20.1.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 juillet 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi que la sensibilité des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle retenus sur ce test de dépréciation. Nous avons également vérifié que la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

20.1.3. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire rend compte à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et soumet à l'approbation de cette même assemblée les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le présent rapport annuel porte à la connaissance de l'Assemblée le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes rendant notamment compte de leur mission de vérification des comptes sociaux et consolidés ainsi que des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, ledit rapport annuel intègre le rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport spécial.

Après vérification et contrôle du rapport du Directoire ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2014, et après avoir pris connaissance des observations du Comité d'Audit, les comptes annuels, sociaux et consolidés, et le rapport de gestion du Directoire ne donnent lieu à aucune observation particulière.

De même, aucune réserve ni aucune observation n'est à formuler sur l'opportunité des actes de gestion accomplis par le Directoire, ni sur une quelconque opération non obligatoirement soumise à autorisation du Conseil de Surveillance, mais dont ce dernier aurait eu connaissance par les vérifications et contrôles effectués dans le cadre de sa mission.

Conformément à la loi, le Directoire a tenu le Conseil de Surveillance périodiquement informé des opérations sociales et de leurs résultats, notamment par la présentation des rapports trimestriels.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois de la clôture de l'exercice.

Le contrôle de la régularité matérielle des comptes, sociaux et consolidés, ne relève pas de la compétence du Conseil de Surveillance mais de la mission du Commissaire aux Comptes.

Néanmoins, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à présenter sur les options prises par le Directoire pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, que ce soit en matière d'amortissements, de provisions, de charges à étaler, d'options fiscales ou en toute autre matière.

Le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale.

Une convention relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Les conventions antérieurement conclues et régulièrement autorisées sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Madame Danielle Roturier, Président du Directoire de la société EUROMEDIS GROUPE, atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 juillet 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Neuilly sous Clermont
Le 28 novembre 2014

Madame Danielle ROTURIER

A – Etat de situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2015	31.07.2014 Retraité (*)	31.07.2014 Publié
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	E-2	1.527	1.527	1.603
Incorporels des sites	E-1	11.200	11.198	11.214
Autres immobilisations incorporelles	E-1	58	51	119
Immobilisations corporelles	E-3	7.014	7.174	7.366
Titres mis en équivalence		539	442	369
Autres actifs financiers	E-5	349	211	220
Impôts différés actifs		25	89	93
Total actifs non courants		20.712	20.692	20.984
Actifs courants				
Stocks	E-6	16.211	13.200	13.362
Clients et comptes rattachés	E-7	13.965	13.863	13.992
Autres actifs courants	E-8	3.465	5.439	5.519
Trésorerie et équivalents	E-9	1.299	1.581	1.586
Instruments de couverture	F-2	1.978		
Total actifs courants		36.918	34.083	34.459
Total actif		57.630	54.775	55.443

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2015	31.07.2014 retraité	31.07.2014 Publié
Capitaux Propres				
Capital		5.982	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158	9.158
Réévaluation Instruments de couverture	F-2	1.978	-131	-131
Actions propres		-123	-179	-179
Réserves consolidées part du Groupe		10.511	8.223	8.223
Résultat		862	2.553	2.553
Capitaux propres – part du Groupe		28.368	25.606	25.606
Participations ne donnant pas le contrôle		-27	-28	-24
Total capitaux propres		28.341	25.578	25.582
Passifs non courants				
Passifs financiers à long terme	E-10	2.347	2.003	2.059
Impôts différés passifs		2.451	2.415	2.415
Provision pour indemnités de départ à la retraite		406	382	396
Total passifs non courants		5.204	4.800	4.870
Passifs courants				
Autres provisions	E-11	81	81	81
Passifs financiers à court terme	E-10	10.268	8.520	8.721
Fournisseurs et comptes rattachés		10.277	12.393	12.631
Autres passifs courants	E-13	3.459	3.403	3.558
Total passifs courants		24.085	24.397	24.991
Total passif et capitaux propres		57.630	54.775	55.443

(*) 31/07/2014 retraité : retraitement de PHARAMAREVA en mise en équivalence

B – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2015	31.01.2014 retraité	31.01.2014 Publié
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	E-14	35.231	36.295	37.165
Autres produits	E-15	385	574	631
Achats consommés		20.282	21.608	21.808
Frais de personnel		5.499	5.201	5.433
Dotations aux amortissements d'exploitation		886	607	640
Dotations aux provisions d'exploitation		140	106	106
Autres charges	E-16	7.528	7.422	7.859
Résultat opérationnel (avant QP des résultats MEE)		1.281	1.925	1.950
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		97	49	39
Résultat opérationnel (après QP des résultats MEE)		1.378	1.974	1.989
Coût de l'endettement	E-17	187	175	185
Résultat avant impôt		1.191	1.799	1.804
Impôts	E-18	332	599	599
Résultat net de la période		859	1.200	1.205
Participations ne donnant pas le contrôle		-3	5	11
Part du groupe		862	1.195	1.194

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.29	0.40	0.40
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros	0.29	0.40	0.40

(*) 31/01/2014 retraité : retraitement de PHARAMAREVA en mise en équivalence

C – Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31.01.2015	31.01.2014 retraité	31.01.2014 Publié
Résultat net consolidé	862	1.200	1.205
Actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie	2.109		
Différences de conversion			
Autres			
Total des autres éléments du résultat global			
Résultat global consolidé	2.971	1.200	1.205

D – Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réévaluation Instruments couverture	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Participat. Sans contrôle	Total
Situation au 31/07/2013	5.982	9.158	0	-136	6.259	2.197	-42	23.418
Résultat net de la période						1.194	11	1.205
Autres éléments du résultat global								
Résultat global consolidé						1.194	11	1.205
Affectation du résultat 31/07/2013					2.197	-2.197		0
Divers					-8			-8
Distribution de dividendes					-209			-209
Opérations sur actions propres				27				27
Situation au 31/01/2014	5.982	9.158	0	-109	8.239	1.194	-31	24.433
Résultat net de la période						1.359	7	1.366
Autres éléments du résultat global			-131					-131
Résultat global consolidé			-131			1.359	7	1.228
Divers					-16			-16
Distribution de dividendes								
Opérations sur actions propres				-70				-70
Situation au 31/07/2014	5.982	9.158	-131	-179	8.223	2.553	-24	25.582
Résultat net de la période						862	-3	859
Autres éléments du résultat global			2.109					2.109
Résultat global consolidé			2.109			862	-3	2.968
Affectation du résultat 31/07/2014					2.553	-2.553		0
Divers					34			34
Distribution de dividendes					-299			-299
Opérations sur actions propres				56				56
Situation au 31/01/2015	5.982	9.158	1.978	-123	10.511	862	-27	28.341

E – Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.01.2015	31.01.2014 Retraité (*)	31.01.2014 publié
Résultat net consolidé	859	1.205	1.205
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	886	607	640
Impôts différés	104	-26	-26
Capacité d'autofinancement	1.849	1.786	1.819
Augmentation, diminution des stocks	-2.849	15	21
Augmentation, diminution des créances clients	28	-675	-631
Augmentation, diminution des autres créances	2.053	2.428	2.443
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-2.354	-2.405	-2.447
Augmentation, diminution des autres dettes	-87	-268	-309
Variation nette des actifs et passifs courants	-3.209	-905	-923
Flux provenant des activités opérationnelles	-1.360	881	896
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	27	48
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-781	-536	-613
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-202	-83	-73
Variation du périmètre	254		
Flux provenant des activités d'investissements	-684	-592	-638
Variation nette de la trésorerie après investissements	-2.044	289	258
Nouveaux emprunts	-	-	-
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-194	-559	-487
Dividendes	-299	-209	-209
Augmentations des autres dettes financières	248	1	-
Opérations sur actions propres	56	27	27
Divers	34	-8	-8
Flux provenant des activités de financement	-155	-748	-677
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2.199	-459	-419
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-5.384	-5.976	-6.016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-7.583	-6.435	-6.435

Détail de la trésorerie	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014
Banques actif	1.299	1.724	1.753
Banques passif	-8.882	-8.159	-8.188
Total	-7.583	-6.435	-6.435

(*) 31/01/2014 retraité : retraitement de PHARAMAREVA en mise en équivalence

A fin janvier 2015, le Groupe a sur-stocké ses produits finis afin de pallier à des hausses de prix anticipées.

La variation des « autres créances » résulte de la forte baisse au 31 janvier 2015 du volume des achats facturés et non livrés.

III – Notes annexes aux états financiers semestriels consolidés condensés

A – Informations relatives à l'entité

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT. Elle est cotée sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN 0000075343.

B – Base de préparation

B - 1 – Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels consolidés condensés d'EUROMEDIS GROUPE ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » norme du référentiel International Financial Reporting Standards tel qu'adopté par l'Union Européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe de l'exercice clos le 31 juillet 2014 qui sont disponibles sur le site internet et au siège de la société.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire le 19 mars 2015.

Ils ont été préparés conformément aux normes et interprétations IFRS.

Du fait de la déconsolidation de la société PHARMAREVA, des états pro-forma sont également présentés.

B - 2 – Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêt des comptes, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

En particulier, au cours des 6 mois écoulés au 31 janvier 2015, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles (Cf. notes E – 2 et E – 3)
- La dépréciation des stocks (Cf. note E - 6) ;
- Les provisions (Cf. note E - 7)

B – 3 – Normes

Les normes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 juillet 2014, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Les principales normes en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 sont les suivantes:

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique ;
- Amendements IAS 32 (Présentation – compensation des actifs et des passifs financiers) ;
- Amendements IAS 39 (Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture) ;
- Amendements IAS 36 (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers).

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire en 2015.

B – 4 – Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers semestriels consolidés condensés sont présentés en milliers d'euros (sauf mention contraire), comparativement au 31 juillet 2014 pour l'état de situation financière, au 31 janvier 2014 pour le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global et au 31 juillet 2014 et 31 janvier 2014 pour le tableau des flux de trésorerie.

Sociétés contrôlées :

Les sociétés sur lesquelles EUROMEDIS GROUPE exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Sociétés sous influence notable :

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

La liste des sociétés intégrées est donnée en note C-1.

B – 5 – Application des normes IFRS 10,11 et 12

Le groupe est concerné comme suit par les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ces normes redéfinissent la notion de contrôle exercé sur une entité supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint. Seule la méthode de consolidation par mise en équivalence reste admise.

La première application de ces nouvelles normes a conduit le groupe à mener des travaux d'analyse de ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celle-ci au regard de la nouvelle définition du contrôle et ce sur l'ensemble des périodes présentées.

En conséquence, les entités S.A. Pharmaréva, S.A.R.L. MEDI MAT, S.A.R.L. Adaptation para-médicale, S.A.R.L. Val de Loire Médical et S.A.R.L. Haute Garonne Médical sont dorénavant mises en équivalence (elles étaient intégrées proportionnellement). L'information financière comparative présentée a été retraitée pour tenir compte de cette analyse (Cf note F- 3)

B – 6 – Evénements postérieurs à la clôture

EUROMEDIS GROUPE n'a pas connaissance d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

C – Périmètre de consolidation

C – 1 – Liste des sociétés consolidées

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
Sociétés contrôlées : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	8.887.500 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.520.000 €	100 %
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
Sarl MEDICAL CENTER	12 rue Pierre Bray – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	99,998 %

Sociétés mise en équivalence

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920%
Sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920%
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944%
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944%
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000 €	39,349%

SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE TOULOUSE	62-64, avenue François Verdier – 81000 Albi 6, rue en Rosey – 21850 –	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE DIJON	SAINT APOLLINAIRE 4-6 rue Ferdinand Lesseps	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE BORDEAUX	33610 CANEJEAN	2.500 €	26,67 %

C – 2 – Variation du périmètre

La société MEDICAL CENTER détenue à hauteur de 100% par PARAMAT est entrée dans le périmètre du groupe. Cette société est consolidée par intégration globale.

La société PHARMAREVA est comptabilisée à compter du 1^{er} août 2014 selon la méthode de la mise en équivalence.

C – 3 – Participations dans les coentreprises

Les coentreprises comptabilisées en mise en équivalence représentent 539 K€ au 31 janvier 2015

Quote-part de capitaux propres dans les coentreprises (K€)	31/01/2015	31/07/2014 retraité
Medis Santé	442	369
Pharmareva	97	73
Total	539	442
Dont quote-part de résultat	98	82

D - Informations sectorielles

D – 1 - Résultats sectoriels

	AU 31/01/2015					Au 31/01/2014 publié				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Produits activité ordinaire	22.591	13.575	1.073	-2.008	35.231	23.750	14.503	984	-2.072	37.165
Autres produits	332	335	141	-423	385	317	599	163	-448	631
Achats consommés	14.385	6.832		-935	20.282	15.866	7.029		-1.087	21.808
Frais de personnel	1.349	3.632	518		5.499	1.220	3.812	401		5.433
Dotations amortissements	162	710	14		886	122	493	25		640
Dotations provisions	16	124			140	10	96			106
Autres charges	5.300	3.037	668	-1.477	7.528	4.747	3.847	661	-1.396	7.859
Résultat opérationnel (avant MEE)	1.711	-425	14	-19	1.281	2.102	-175	60	-37	1.950
Quote part des résultats de MEE		97			97		39			39
Résultat opérationnel (après MEE)	1.711	-328	14	-19	1.378	2.102	-136	60	-37	1.989
Coût de l'endettement	114	66	26	-19	187	125	68	29	-37	185
Résultat avant impôts	1.597	-394	-12		1.191	1.977	-204	31		1.804
Impôts	527	64	-259		332	668	-80	11		599
Résultat net après impôts	1.070	-458	247		859	1.309	-124	20		1.205

	31/01/2014 retraité				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Produits activité ordinaire	23.750	13.633	984	-2.072	36.295
Autres produits	317	542	163	-448	574
Achats consommés	15.866	6.829		-1.087	21.608
Frais de personnel	1.220	3.580	401		5.201
Dotations amortissements	122	460	25		607
Dotations provisions	10	96			106
Autres charges	4.747	3.410	661	-1.396	7.422
Résultat opérationnel (avant MEE)	2.102	-200	60	-37	1.925
Quote part des résultats de MEE		49			49
Résultat opérationnel (après MEE)	2.102	-151	60	-37	1.974
Coût de l'endettement	125	58	29	-37	175
Résultat avant impôts	1.977	-209	31		1.799
Impôts	668	-80	11		599
Résultat net après impôts	1.309	-129	20		1.200

D – 2 – Actifs sectoriels

	AU 31/01/2015					Au 31/07/2014 publié				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Ecart acquisition	688	839			1.527	688	915			1.603
Incorporels des sites	1.039	10.161			11.200	1.039	10.175			11.214
Autres immobilisations incorporelles	17	40	1		58	6	112	1		119
Immobilisations corporelles	3.511	3.422	81		7.014	3.575	3.728	63		7.366
Titres mis en équivalence		534	5		539		424	-55		369
Autres actifs financiers	3.100	206	790	-3.747	349	3.105	198	182	-3.265	220
Impôts différés actifs	1	23	1		25	1	91	1		93
Stocks	9.410	6.801			16.211	6.761	6.601			13.362
Clients	11.184	5.594	160	-2.973	13.965	11.335	4.450	706	-2.499	13.992
Autres actifs courants	1.994	1.082	864	-475	3.465	4.299	1.977	236	-993	5.519
Trésorerie et équivalent	1.014	283	2		1.299	1.393	159	1.073	-1.039	1.586
Instruments de couverture	1.978				1.978					
Total actifs sectoriels	33.936	28.985	1.904	-7.195	57.630	32.202	28.830	2.207	-7.796	55.443

	AU 31/07/2014 retraité				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Ecart acquisition	688	839			1.527
Incorporels des sites	1.039	10.159			11.198
Autres immobilisations incorporelles	6	44	1		51
Immobilisations corporelles	3.575	3.536	63		7.174
Titres mis en équivalence		497	-55		442
Autres actifs financiers	3.105	189	182	-3.265	211
Impôts différés actifs	1	87	1		89
Stocks	6.761	6.439			13.200
Clients	11.335	4.321	706	-2.499	13.863
Autres actifs courants	4.299	1.897	236	-993	5.439
Trésorerie et équivalent	1.393	154	1.073	-1.039	1.581
Instruments de couverture					
Total actifs sectoriels	32.202	28.162	2.207	-7.796	54.775

D – 3 – Passifs sectoriels

	AU 31/01/2015					Au 31/07/2014 publié				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Passifs non courants										
Passifs financiers à LT	1.470	425	452		2.347	1.566	459	34		2.059
Impôts différés passifs	290	2.070	91		2.451	257	2.070	88		2.415
Provisions pour indemnités retraite	43	328	35		406	40	332	24		396
Passifs courants										
Autres provisions	53	28			81	60	21			81
Passifs financiers à CT	5.777	6.130	2.551	-4.190	10.268	4.337	2.118	3.307	-1.041	8.721
Fournisseurs	6.689	6.271	291	-2.974	10.277	9.262	5.643	225	-2.499	12.631
Autres passifs courants	1.048	2.162	280	-31	3.459	1.292	6.132	390	-4.256	3.558
Total passifs sectoriels	15.370	17.414	3.700	-7.195	29.289	16.814	16.775	4.068	-7.796	29.861

	Au 31/07/2014 retraité				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Passifs non courants					
Passifs financiers à LT	1.566	403	34		2.003
Impôts différés passifs	257	2.070	88		2.415
Provisions pour indemnités retraite	40	318	24		382
Passifs courants					
Autres provisions	60	21			81
Passifs financiers à CT	4.337	1.917	3.307	-1.041	8.520
Fournisseurs	9.262	5.405	225	-2.499	12.393
Autres passifs courants	1.292	5.977	390	-4.256	3.403
Total passifs sectoriels	16.814	16.111	4.068	-7.796	29.197

E - Notes complémentaires

E – 1 - Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2015
Incorporels des sites	11.280	-14	11.266			11.266
Autres immobilisations incorporelles	549	-122	427	13		440
Total valeur brute	11.829	-136	11.693	13	-	11.706

Amortissements	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2015
Incorporels des sites	66		66			66
Autres immobilisations incorporelles	430	-52	378	4		382
Total amortissements	496	-52	444	4	-	448
Total net	11.333	-84	11.249	9		11.258

Les actifs incorporels correspondent à ceux des sites du secteur « Distribution ». Ils représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.

Les actifs incorporels acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les actifs incorporels issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

E – 2 - Ecarts d'acquisition :

	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmen- tations	Diminut- ions	Au 31/01/2015
Ecart d'acquisition (brut)	2 828	-157	2.671	-	-	2 671
Dépréciations	- 1 225	81	-1.144	-	-	- 1 144
Net	1 603	76	1.527	0	0	1 527

Le groupe réalise systématiquement des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture annuelle (31 juillet) ou lors des clôtures semestrielles lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés.

Au 31 janvier 2015, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les UGT dont l'activité est poursuivie et en conséquence aucun test de dépréciation n'a été réalisé à cette date.

E – 3 - Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmen- tations	Diminut- ions	Au 31/01/2015
Terrains	344		344			344
Constructions	6.342	-14	6.328	28		6.356
Installations techniques	8.248	-660	7.588	294	351	7.531
Autres immobilisations	6.084	-106	5.978	448	352	6.074
Total valeur brute	21.018	-780	20.238	770	703	20.305

Amortissements	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmen- tations	Diminut- ions	Au 31/01/2015
Terrains						
Constructions	3.391	-8	3.383	118	3	3.498
Installations techniques	5.877	-485	5.392	291	303	5.380
Autres immobilisations	4.384	-95	4.289	471	347	4.413
Total amortissements	13.652	-588	13.064	880	653	13.291
Total valeur nette	7.366	-192	7.174	-110	50	7.014

Les constructions comprennent des immeubles acquis par le Groupe en crédit-bail et comptabilisés pour les valeurs suivantes :

Valeur brute des immeubles acquis en crédit-bail	4.287 K€
Amortissements des immeubles acquis en crédit-bail	- 1.772 K€
Valeur nette des immeubles acquis en crédit-bail	2.515 K€

Au 31 janvier 2015, le groupe a intégré dans ses comptes les retraitements de contrats de locations de véhicules.

E – 4 – Contrats de location de véhicules

Dans le cadre de la norme IAS 17, le groupe retraite les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Avant le 31 juillet 2014, le groupe avait exclu de ces retraitements les contrats de location de véhicules.

Depuis le 31 juillet 2014, du fait de l'amélioration des informations disponibles et de l'effet d'expérience, le groupe a comptabilisé le retraitement des contrats de location de véhicules.

Aucun des contrats de location de véhicules ne concerne Pharmareva et il n'y a donc pas d'impact sur les positions bilanciels.

Les impacts sur les comptes sont :

Au bilan (en K€)

Actif	31.01.2015	31.07.2014
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.713	1.752
Amortissements	(766)	(849)
Immobilisations corporelles (valeur nette)	947	903
Passif		
Autres dettes financières	985	938

Au compte de résultat (en K€)

Retraitement des redevances	284
Frais financiers	-28
Dotations aux amortissements	-259
Impact en résultat avant impôts	-3

E – 5 - Autres actifs financiers :

	Au 31/01/2015	Au 31/07/2014 retraité	Au 31/07/2014 publié
Titres non consolidés	4	5	5
Créances rattachées	0	0	0
Dépôts et cautions	238	204	213
Compte de liquidité	107	1	1
Autres	0	1	1
Total	349	211	220

E – 6 - Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/01/2015	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2015	Valeur nette au 31/07/2014 retraité	Valeur nette au 31/07/2014 publié
Matières premières et marchandises	17.074	863	16.211	13.200	13.362

Un complément de provision de 110 K€ a été constaté au 31 janvier 2015 sur des stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois (Cf note E-11).

E – 7 - Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/01/2015	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2015	Valeur nette au 31/07/2014 retraité	Valeur nette au 31/07/2014 publié
Clients et comptes rattachés	14.355	390	13.965	13.863	13.992

Dont au 31/01/2015 :

Créances non échues	11.702
Echues < 30 jours	940
Echues < 90 jours	730
Echues < 1 an	497
Echues > 1 an	78
Créances douteuses	408
	14.355

Au 31 janvier 2015, les créances douteuses brutes s'élèvent à 408 K€ et leur montant net est donc de 18 K€.

E – 8 - Autres actifs courants :

	31/01/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Charges constatées d'avance :			
Achats facturés et non livrés	1.564	3.600	3.600
Autres charges constatées d'avance	366	287	295
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.535	1.552	1.624
Total	3.465	5.439	5.519

E – 9 - Trésorerie et équivalents

	31/01/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Valeurs mobilières de placement	0	60	60
Disponibilités	1.299	1.522	1.526
Total	1.299	1.582	1.586

E – 10 - Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	Au 31/01/2015			Au 31/07/2014		
	Moins 1 an	Plus 1 an	Total	Moins 1 an	Plus 1 an	Total
Emprunts contractés	392	735	1.127	723	437	1.160
Intérêts courus sur emprunts	2		2	2		2
Emprunts crédits baux immobiliers	112	1.043	1.155	109	1.100	1.209
Emprunts locations financières				154		154
Emprunts locations véhicules	416	569	985	416	522	938
Soldes créditeurs de banques	5.761		5.761	4.247		4.247
Avances/cessions de créances	2.704		2.704	2.710		2.710
Crédit de trésorerie	400		400			
Intérêts courus sur soldes banques	15		15	11		11
Autres dettes financières	466		466	218		218
Instruments de couverture				131		131
Total emprunts et dettes financières	10.268	2.347	12.615	8.721	2.059	10.780

Les soldes créditeurs des banques se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés d'un maximum total de 6,5 millions € auprès de huit établissements bancaires, utilisé à hauteur de 5,8 millions €.

- La mobilisation autorisée de créances auprès de BPI pour un montant maximum de 4,9 millions € et utilisée à hauteur de 2.704 k€ au 31 janvier 2015.

En outre, le Groupe dispose d'un crédit de trésorerie à hauteur de 400 K€.

Le risque de taux provient directement des conditions d'emprunts de 2 millions à l'origine qu'EUROMEDIS GROUPE a contracté auprès de plusieurs établissements bancaires à taux variable. Le solde de capital dû au 31/01/2015 est de 250 K€ est sera totalement remboursé au 31/07/2015. Les intérêts jusqu'au 31/07/2015 sont estimés 2 K€ et une variation de plus ou moins 100 points du taux de base aurait une incidence de 2 K€.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

E – 11 - Variations des provisions :

Nature	31/07/2014 publié	31/07/2014 retraité	Augmentat°	Diminut°	Au 31/01/2015
Provisions sur stocks	753	753	110	-	863
Provisions sur clients	418	388	23	21	390
Provisions sur immobilisations incorporelles	15	15	-	-	15
Provisions pour risques et charges	81	81	8	8	81

Les provisions pour risques et charges portent essentiellement sur des litiges salariaux.

E – 12 – Indemnités de fin de carrière

Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2014	619
Augmentation des engagements sur la période	16
Total des engagements au 31/01/2015	635

La diminution de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel
Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2014	223
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	6
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/01/2015	229

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.
Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.
Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/01/2015	635
Juste valeur des actifs au 31/01/2015	229
Montant de l'obligation nette totale au 31/01/2015	406

Le montant de l'obligation nette au 31/01/2015 est présenté au bilan en passifs non courants

E – 13 - Autres passifs courants

	31/01/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Dettes fiscales et sociales	3.124	3.116	3.234
Créditeurs divers	272	261	298
Produits constatés d'avance	63	26	26
Total	3.459	3.403	3.558

E – 14 - Détail des produits des activités ordinaires

	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014 publié
Ventes de marchandises	32.736	33.604	33.858
Prestations	2.495	2.691	3.307
Total	35.231	36.295	37.165

E – 15 - Détail des autres produits :

	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014 publié
Autres produits financiers	14	4	4
Autres produits	366	492	549
Reprise de provisions	5	78	78
Total	385	574	631

E – 16 – Achats consommés

	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014 publié
Achats de la période	23.396	21.639	21.826
Variation de stocks	-3.114	-31	-18
Achats consommés	20.282	21.608	21.808

E – 17 - Détail des autres charges :

	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014 publié
Autres achats et services extérieurs	6.894	6.707	7.106
Impôts et taxes	518	494	501
Autres charges	116	221	252
Total	7.528	7.422	7.859

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi au 31/01/2015 :

Sous-traitance et personnel extérieur	305
Fournitures et consommations	388
Locations immobilières et frais de stockage	1.040
Locations matériels et diverses	333
Entretien maintenance	284
Transports sur achats et ventes	2.741
Frais de déplacements et missions	326
Assurances	200
Honoraires et commissions	615
Autres charges diverses	662
Total des autres achats et charges externes	6.894

E – 18 - Détail coût de l'endettement financier

	31/01/2015	31/01/2014 retraité	31/01/2014 publié
Intérêts sur crédit-bail immobilier	28	31	31
Intérêts sur locations financements	4	10	10
Intérêts sur locations financements véhicules	28	-	-
Intérêts des emprunts et autres charges financières	127	134	144
Total	187	175	185

E – 19 - Impôts :

Décomposition de la charge totale d'impôt (exigible/différé)

	31/01/2015
Charge d'impôt exigible	218
Charge d'impôt différé	114
Charge totale d'impôt	332

Situation des impôts différés au 31/01/2015:

Impôts différés actifs	25
Impôts différés passifs	2.451

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt	1.191
Résultat hors impôts	20
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 97
Résultat avant impôt (avant MEE)	1.114
Taux d'IS théorique	33,33%
IS théorique	372
Contribution complémentaire	0
IS sur retraitements fiscaux définitifs	-27
Crédits et réductions d'impôts	-12
IS comptabilisé	332

F - Autres informations

F – 1 – Dividendes

L'Assemblée générale d'EUROMEDIS GROUPE du 30 janvier 2015 a voté la distribution de 299 K€.

F – 2 – Instruments de couverture

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, essentiellement le dollar américain. Le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2 millions de dollars par mois.

Le montant des achats effectués en dollar au cours du premier semestre 2014/2015 est de 17 M USD. Une variation de 10 % de la valeur du dollar, sur la base du taux de clôture, aurait une incidence de l'ordre de 1,3 M €.

Au 31 janvier 2015, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois de février 2015 à décembre 2015 était de 17 M USD.

L'évaluation du cours à terme sur la base des contrats passés avec les organismes financiers a conduit à évaluer un écart positif de juste valeur de 1.978 K€ sur la couverture en flux de trésorerie, imputée directement en capitaux propres.

F – 3 – Impacts liés à l'application des nouvelles normes IFRS 10 et 11

Les entités S.A. Pharmaréva, S.A.R.L. MEDI MAT, S.A.R.L. Adaptation para-médicale, S.A.R.L. Val de Loire Médical et S.A.R.L. Haute Garonne Médical sont dorénavant mises en équivalence (elles étaient intégrées proportionnellement).

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application des nouvelles normes IFRS 10 et 11.

- **Impacts sur le compte de résultat**

(en K€)	Au 31/01/2014			Au 31/07/2014		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Chiffre d'affaires	37.165	870	36.295	73.146	1.737	71.409
Résultat opérationnel	1.950	25	1.925	3.952	-30	3.982
Coût de l'endettement	185	10	175	408	21	387
Charges d'impôts	599	-	599	1.113	4	1.109
Quote-part de résultat des coentreprises	39	10	49	140	58	82
Résultat net	1.205	5	1.200	2.571	-2	2.569
Part du Groupe	1.194	-	1.194	2.553		2.553
participations ne donnant pas le contrôle	11	6	5		-2	

- **Impacts sur le bilan**

(en K€)	Au 31/01/2014			Au 31/07/2014		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Actif non courant	21.286	197	21.089	20.984	292	20.692
Actif courant	31.666	361	31.305	34.459	376	34.083
Total actif	52.952	558	52.394	55.443	668	54.775
Capitaux propres	24.433	6	24.427	25.582	4	25.578
Passif non courant	4.944	110	4.834	4.870	70	4.800
Passif courant	23.575	442	23.133	24.991	594	24.397
Total capitaux propres et passifs	52.952	558	52.394	55.443	668	54.775

- **Impacts sur le tableau des flux de trésorerie**

(en K€)	Au 31/01/2014			Au 31/07/2014		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Flux provenant des activités opérationnelles	896	-15	881	3.448	-131	3.317
Flux provenant des activités d'investissements	-638	46	-592	-1.099	161	-938
Flux provenant des activités de financement	-677	-71	-748	-1.717	-39	-1.756
Variation de la trésorerie nette	-419	40	-459	632	9	623
Trésorerie nette à l'ouverture	-6.016	40	-5.976	-6.016	-40	-5.976
Trésorerie nette à la clôture	-6.435	-	-6.435	-5.384	-31	-5.353

F – 4 – Identification des actifs et des passifs par classe

		Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur			
En millier d'euros	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la juste valeur (option)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Comptabilité de couverture	Actifs disponibles à la ventes	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation Autres immobilisations financières long terme	349				349				349		349
Actifs financiers non courants	349	0	0	0	349	0	0	0	349	0	349
Créances clients	13 965					13 965			13 965		13 965
Autres débiteurs	3 465					3 465			3 465		3 465
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 299					1 299		1 299			1 299
Instruments de couverture	1 978			1 978				1 978			1 978
tifs financiers courants	20 707	0	0	1 978	0	18 729	0	3 277	17 430	0	20 707
ACTIFS	21 056	0	0	1 978	349	18 729	0	3 277	17 779	0	21 056
Passifs financiers à long terme	2 347						2 347		2 347		2 347
Passifs financiers à court terme	10 268						10 268	8 882	1 386		10 268
<i>Dont emprunts à court terme</i>	1 386						1 386		1 386		1 386
<i>Dont concours bancaires courants</i>	8 882						8 882	8 882			8 882
Fournisseurs	10 277						10 277		10 277		10 277
Autres créditeurs	3 459						3 459		3 459		3 459
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	3 459						3 459		3 459		3 459
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>											0
Passifs financiers courants	24 004	0	0	0	0	0	24 004	8 882	15 122	0	24 004
PASSIFS	26 351	0	0	0	0	0	26 351	8 882	26 351	0	26 351

F – 5 – Informations sur les parties liées

Sur la période, il n'y a pas de transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant.

20.1.5 Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2015

A – Faits marquants du premier semestre

Au cours du 1^{er} semestre 2014/15, EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 M€ contre 36,3 M€ sur le S1 2013/14, soit une baisse de 5,2 % se décomposant comme suit :

- Une baisse de 2,3 % provenant la mise en œuvre des dispositions des IFRS 10, 11 et 12. En effet, l'application de ces textes conduit à ne plus consolider par intégration proportionnelle la société PHARMAREVA et ses propres filiales (MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL, HAUTE GARONNE MEDICAL), ces sociétés étant désormais mises en équivalence. Une information retraitée au 31 janvier 2014 est présentée afin de faciliter la comparaison avec les données du 31 janvier 2015 ;
- Une baisse de 2,9 % provenant essentiellement des « Produits à marque propre ».

Le résultat opérationnel (après prise en compte des sociétés mises en équivalence) ressort à 1,38 M€ contre 1,97 M€ (31 janvier 2014 retraité). Cette baisse de résultat traduit essentiellement une augmentation des coûts logistiques et des charges de personnel afin de permettre au groupe d'adapter ses structures à une croissance de ses activités.

Au niveau des Produits à marque propre (61 % des ventes) :

- Le chiffre d'affaires s'établit à 21,7 M€ en retrait de 4,4%, tenant compte comme annoncé, de la répercussion sur les prix de vente de la baisse des prix des matières premières durant l'année 2014 ;
- Pour autant, la **marge brute ressort à 36,2% contre 33,2%**, proche de ses plus hauts historiques en raison de la pression sur les achats et d'une couverture euro/dollar favorable sur la période ;
- Dans le cadre de sa politique de croissance, le groupe a augmenté ses capacités de stockage. Ceci a permis de mener sur le semestre écoulé une politique de sur-stockage de produits finis pour pallier à des hausses de prix anticipées. Dans le même temps, les charges de personnel enregistrent une légère hausse qui correspond à un renforcement des équipes.

Au niveau de l'activité Vente/Location (39 % des ventes)

- Paramat et Medical Center affichent une hausse d'activité de 3% avec un chiffre d'affaire de 12,12 M€ (vs 11,77 M€ au S1 13/14). Biomat affiche un recul de 23 % à 1,4 M€ dans l'attente de la commercialisation de nouvelles marques exclusives ;
- Le résultat d'opérationnel reste négatif en raison de création d'une nouvelle centrale logistique, dans le cadre du lancement de Medical Center, ainsi que le renforcement des équipes afin d'accélérer le développement de l'activité du pôle. Celui de Biomat reste déficitaire en raison du niveau d'activité insuffisant sur le semestre ;
- Pharmareva est sortie du périmètre pour une consolidation par mise en équivalence, suite à l'application des IFRS 10, 11 et 12.

En complément, et outre l'impact de la mise en œuvre d'IFRS 10, 11 et 12, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Variation de Périmètre : le groupe consolide par intégration globale sa nouvelle filiale, Medical Center, détenue à 100 % par PARAMAT et créée en septembre 2014 (cf. § C) ;
- Contrats de location de véhicules : depuis le 31 juillet 2014, le groupe applique les dispositions de l'IAS 17 pour retraiter les contrats de location-financement concernant le parc de véhicules (cf. § E-4) ;
- Impact de la variation de juste valeur de la couverture de change à terme : l'application de l'IAS 39 a conduit à constater au 31 janvier 2015 une variation de juste valeur sur la couverture de change à terme d'un montant favorable de 1.978 K€, passée par les « autres éléments du résultat global ».

B - Risques et opportunités du deuxième semestre

Le Groupe anticipe sur l'exercice 2014/2015 une quasi stabilité des ventes en organique – notamment en raison de la répercussion des baisses intervenues en 2014 sur les matières premières, le latex et le coton – et devrait progressivement répercuter sur 2015 les effets de la hausse du dollar sur ses prix de vente.

Le secteur « Produits à Marque Propre » s'appuie désormais sur sa nouvelle organisation commerciale autour de 4 directeurs business units.

La division Paramat enregistrera un plus fort développement sur le second semestre avec :

- L'ouverture de sites en région PACA ;
- Le fort développement de la centrale d'achats ;
- Le renforcement des forces commerciales Ephad ;
- L'augmentation des cartes exclusives chez Biomat.

20.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2015

Fiduciaire Métropole Audit
Commissaire aux comptes
29, Boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix

DFM Expertise et Conseil
Commissaire aux comptes
50, rue Castagnary
75015 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 janvier 2015

Période du 1^{er} août 2014 au 31 janvier 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.425-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société EUROMEDIS GROUPE, relatifs à la période du 1^{er} août 2014 au 31 janvier 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 / Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance, que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

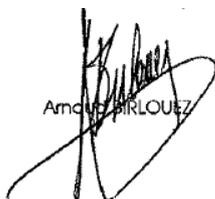
2 / Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le présent rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

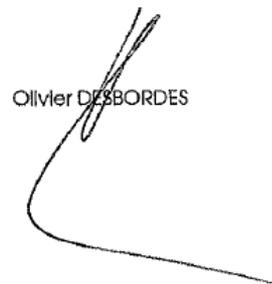
Paris et Roubaix, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes



Arnaud BIRLOUETZ

Fiduciaire Métropole Audit



Olivier DESBORDES

DFM Expertise et Conseil

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

20.3. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2014

BILAN	31/07/2014 en K€	31/07/2013 en K€
ACTIF		
Immobilisations Corporelles	1	-
Immobilisations Incorporelles	1	1
Immobilisations Financières	19 902	22 218
TOTAL de l'Actif Immobilisé	19 904	22 219
Créances clients et comptes rattachés	706	285
Créances diverses	332	39
Disponibilités et VMP	1 013	985
Charges constatées d'avance	64	118
TOTAL de l'Actif Circulant	2 174	1 428
Charges à répartir		
TOTAL DE L'ACTIF	22 079	23 646

PASSIF		
Capital	5 982	5 982
Primes d'émissions, fusions, apports	9 158	9 158
Réserves	2 092	1 981
Résultat	251	321
Capitaux propres	17 483	17 442
Provisions pour risques	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Dettes financières	4 116	4 047
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225	233
Dettes fiscales et sociales	198	993
Autres dettes	21	896
Produits constatés d'avance	35	35
Dettes	4 595	6 204
TOTAL DU PASSIF	22 079	23 646

COMPTE DE RESULTAT	31/07/2014 en K€	31/07/2013 en K€
Chiffre d'Affaires net	1 969	1 875
Autres produits d'exploitation	14	7
Reprises sur provisions et transferts de charges	275	315
Produits d'exploitation	2 257	2 197
Charges externes	1 229	1 362
Impôts, taxes et assimilés	32	28
Frais de personnel	852	686
Dotations aux amortissements et provisions	1	1
Autres charges	102	88
Charges d'exploitation	2 216	2 165
Résultat d'Exploitation	41	32
Résultat Financier	-1 201	180
Résultat Courant Avant Impôts	-1 160	212
Résultat Exceptionnel	46	21
Participation des salariés	29	19
Impôt sur les sociétés	-1 393	-107
RESULTAT NET	251	321

Annexe aux comptes sociaux :

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2014 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 22 078 580 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 250 637 euros.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée. Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Titres de Participation :

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée à chaque exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Au 31 juillet 2014, une provision d'un montant de 896 006 Euros a été constatée se décomposant ainsi :

- 146 006 euros sur les titres d DR MEDICAL
- 350 000 euros sur les titres de PARAMAT
- 400 000 euros sur les titres de BIOMAT

Créances rattachées à des participations :

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque les chances de recouvrement d'une créance sont faibles. Cette analyse est effectuée en parallèle de l'appréciation de la valeur des titres de participation.

EUROMEDIS GROUPE a constaté une provision pour dépréciation de 302 450 euros sur la créance qu'elle détient sur la filiale DR MEDICAL.

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une augmentation de capital par incorporation du compte courant EUROMEDIS GROUPE a été effectuée chez BIOMAT pour un montant de 2 050 000 euros.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le CICE s'élève à 11 926 euros.

L'entreprise a imputé intégralement le crédit sur le solde de l'IS de cette année.

L'entreprise utilisera le crédit d'impôt conformément aux objectifs du dispositif, donc au financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de son fonds de roulement.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 21 282 781 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 095			23 095
Immobilisations corporelles	72 594	1 110		73 704
Immobilisations financières	22 268 716	2 751 356	3 834 089	21 185 982
TOTAL	22 364 404	2 752 466	3 834 089	21 282 781

Amortissements et provisions d'actif = 1 378 544 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 158	280		22 438
Immobilisations corporelles	72 594	260		72 853
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	50 878	1 233 253	878	1 283 253
TOTAL	145 629	1 233 793	878	1 378 544

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	23 095	22 438	657	De 1 à 5 ans
Agencements et instal.	14 232	14 232	0	10 ans
Instal. agenc.exposit.	43 168	43 168	0	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	de 2 à 5 ans
Mat.de bureau et informat	15 694	14 844	850	de 1 à 10 ans
TOTAL	96 799	95 292	1 507	

Etat des créances = 1 828 707 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	727 192		727 192
Actif circulant & charges d'avance	1 101 516	1 101 516	
TOTAL	1 828 707	1 101 516	727 192

Produits à recevoir par postes du bilan = 19 322 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	10 970
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 352
Disponibilités	
TOTAL	19 322

Charges constatées d'avance = 64 457 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 981 942 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 990 971	2,00	5 981 942
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2 990 971	2,00	5 981 942

Etat des dettes = 4 595 186 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 276 171	3 276 171		
Dettes financières diverses	840 411	840 411		
Fournisseurs	225 187	225 187		
Dettes fiscales & sociales	197 698	197 698		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 718	20 718		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	4 595 186	4 595 186		

Charges à payer par postes du bilan = 322 405 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 177
Emp. & dettes financières div.	4 311
Fournisseurs	163 820
Dettes fiscales & sociales	131 597
Autres dettes	19 500
TOTAL	322 405

Produits constatés d'avance = 35 000 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 – Autres informations

ENGAGEMENTS DONNES

Nature des engagements donnés	Solde au 31/07/2014
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	385 721 €
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	385 721 €

- Cautions données en garantie d'opérations de découverts, d'avances sur crédits documentaires et de cession de bordereaux Dailly contractées par la société LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE :
 - au profit de la BNP Paribas pour un montant total de 450 000 euros.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'emprunt bancaire de 2.000 000 euros levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité

- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014, les 3 ratios sont respectés.

Cet emprunt se termine au mois de juillet 2015. Le solde au 31 juillet 2014 est de 500 000 euros.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2014, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 1 251 euros et un solde « titres » de 225 948 euros correspondant à 26 185 actions propres détenues à la clôture.

La valeur de ces actions était de 191 150 euros au 31 juillet 2014, et, en conséquence, une provision sur moins-value latente a été comptabilisée pour 34 798 euros.

Les plus-values réalisées au cours de l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 50 081 euros, enregistrées en résultat exceptionnel.

INTEGRATION FISCALE

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant 4 de ses filiales PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, BIOMAT et DR MEDICAL.

La charge d'impôt est comptabilisée dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

EUROMEDIS GROUPE constate le gain ou les surcoûts liés à l'application de ce régime.

Au 31/07/2014, le profit d'IS de 1 408 542 euros correspond à l'économie correspondant aux déficits de l'exercice et de la régularisation des économies d'IS réalisés antérieurement au 01/08/2013 qui étaient jusqu'alors neutralisées dans la société mère.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration et de surveillance de l'entreprise consolidante s'élève à 164 338 €.

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/07/2014 à 49 237 euros. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision. Aucun versement n'a été effectué sur l'exercice auprès de SOGECAP. Le cumul des versements à la date de clôture est d'un montant de 18.895 Euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice : 1 187 heures

Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation : 1 187 heures

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDES

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du groupe Euromedis.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est donnée au § 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

EFFECTIF

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/07/2014 est de 13 salariés.

PARTICIPATION DES SALARIES

Compte tenu des résultats de l'UES, il a été provisionné un montant de 28 739 euros de Participation des salariés.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	20 227 842	5 000	
Créances rattachées à des participations	722 318		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	20 950 160	5 000	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	706 233		
Autres créances	217 515		
Capital souscrit, non appelé, non versé			
Total Créances	923 748		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	708 585		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
Total Dettes	708 585		
Produits d'exploitation	1 968 584		
Produits financiers	26 661	60 000	
Charges financières	4 311		

6 – DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 19 322 €

	Montant
Produits à recevoir sur immobilisations financières	
Intérêts courus à recevoir(267800)	10 970
TOTAL	10 970

	Montant
Produits à recevoir sur autres créances	
Produits à recevoir(448700)	8 352
TOTAL	8 352

Charges constatées d'avance = 64 457 €

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges constatées d'avan(486000)	64 457
TOTAL	64 457

Charges à payer = 322 405 €

	Montant
Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	
Intérêts courus / empr.(168840)	1 118
Intérêts courus(518600)	2 059
TOTAL	3 177

	Montant
Emprunts & dettes financières diverses	
Intérêts courus cptes courants(455800)	4 311
TOTAL	4 311

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fourniss.fact.non parvenu(408100)	163 820
TOTAL	163 820

	Montant
Dettes fiscales et sociales	
Dettes provisio.pour cong(428200)	60 131
Participation des salariés(428400)	31 650
Charg.social/conges a pay(438200)	26 457
Autr.charg.sociales a pay(438600)	8 658
Autr.charg.fiscales a pay(448600)	4 701
TOTAL	131 597

Produits constatés d'avance = 35 000 €

	Montant
Produits constatés d'avance	
Produits constatés d'avance(487000)	35 000
TOTAL	35 000

7 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations (I)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)						
Laboratoires Euromedis	500 000	11 709 743	100 %	1 671 939	1 671 939	187 515
DR Médical	10 000	- 97 573	100 %	196 006	0	702 450
Paramat	8 887 500	1 534 701	100 %	16 091 638	15 741 638	- 704 273
Pharmareva 85	40 000	231 567	50 %	190 637	190 637	30 000
Biomat	1 520 000	291 730	100 %	2 070 000	1 670 000	8 898
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
- Filiales non reprises en A						
a) Françaises	15 000		33 %	5 000	5 000	
Medis Santé						
b) Etrangères						
- Participations non reprises en A :						
a) Françaises						
b) Etrangères						

Filiales et Participations (II)	Cautions et avals données par la société	C.A HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
Laboratoires Euromedis		45 905 685	2 697 412	
DR Médical		396 401	9 038	
Paramat		22 556 569	- 627 913	
Pharmareva 85		751 042	-64 525	
Biomat		3 191 182	-367 693	
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
- Filiales non reprises en A				
a) Françaises				
Medis Santé				60 000
b) Etrangères				
- Participations non reprises en A :				
a) Françaises				
b) Etrangères				

Exercice clos le 31 JUILLET 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A la clôture de chaque exercice, la société apprécie si la valeur actuelle des actifs qu'elle détient sur ses filiales et participations (principalement les titres de participation) n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. Si une valeur actuelle est inférieure, la société constate une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, l'analyse des informations mises à notre disposition n'a pas mis en évidence d'éléments susceptibles d'engendrer une dépréciation significative complémentaire de ces titres, et des créances rattachées, à celles déjà constatées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris
Le 28 novembre 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

20.3.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos au 31 juillet 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225.86 du Code de commerce.

2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225.57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail commercial

Nature, objet et modalités :

Location consentie par la S.C.I .M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 23.374,00 Euros et le dépôt de garantie est de 3.622,00 Euros.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de Surveillance
- Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire
- Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant que Membre du Directoire

Convention de sous-location de bureaux

Nature, objet et modalités :

Sous-location consentie par la société LABORATOIRES EUROMEDIS à votre société pour lui permettre de bénéficier de trois bureaux sis à Neuilly sous Clermont moyennant un loyer annuel de 9 146,96 €uros Hors Taxes.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de Surveillance.
- Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Convention de prestations de services

Nature, objet et modalités :

Prestations rendues par la société JPR CONSULT, notamment en matière de ressources humaines, à la société EUROMEDIS GROUPE. Au titre du présent exercice le coût de ces prestations s'est élevé à : 50.000 €uros Hors Taxes. Cette convention n'a plus d'effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de Surveillance.
- Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Fait à Paris, le 28 novembre 2014

Les Commissaires aux Comptes Membres de la Compagnie de Paris

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

20.4. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent des résultats semestriels consolidés clos au 31 janvier 2015.

20.5. Informations financières et autres

Les montants indiqués correspondent aux montants H.T. facturés sur chaque exercice :

20.6. Politique de distribution des dividendes

- Dividendes distribués

	31 juillet	2010	2011	2012	2013	2014
Dividende global versé au titre de l'exercice		- €	- €	- €	209 368 €	299.097 €
Nominal de l'action		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions		2 385 777	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action		- €	- €	- €	0,07 €	0,1 €

- Politique future de dividendes

Lorsque les résultats le permettront, la société entend poursuivre sa politique de distribution d'un dividende.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementale ou administrative. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de référence de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception des litiges ou procédures mentionnés au § 4.5. du présent Document de Référence.

20.8. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de la période semestrielle au 31 janvier 2015.

20.9. Risques considérés dans leur ensemble.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 31 janvier 2015, le capital de la Société s'élève à 5.981.942 €. Il est entièrement libéré et divisé en 2.990.971 actions de 2,00 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	
30/01/2015	18 mois	7ème	Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social	
30/01/2015	18 mois	8ème	Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.	
30/01/2015	38 mois	9ème	Autorisation en vue de procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'attribution.	
30/01/2015	26 mois	10ème	Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS, dans la limite d'un plafond de : . 15.000.000 € si émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, autres que des titres de créance, . 5.000.000 € si émission de titres de créance.	Plafond commun aux : 9, 10, 11, 12 et 13 ^{ème} résolutions, Plafond commun aux : 11, 15 et 17 ^{ème} résolutions.
30/01/2015	26 mois	11ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre au public</u> . Exclusion des actions de préférence. Délégation dans la limite de : . 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance, . 50.000.000 Euros si émission de titres de créance.	Plafonds communs à la 12 ^{ème} résolution.
30/01/2015	26 mois	12ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre par placement privé</u> . Exclusion des actions de préférence. Délégation dans la limite : . de 20 % du capital par an . d'un plafond de 5.000.000 € hors émission de titres de créance, . 50.000.000 € si émission de titres de créance	Plafonds communs à la 11 ^{ème} résolution.
30/01/2015	26 mois	13ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices dans la limite d'un montant total de 5.000.000 Euros.	Plafond commun à la 10 ^{ème} résolution.

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	
30/01/2015	26 mois	14ème	Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre d'une offre au public sans DPS Possibilité de déroger, pour les émissions décidées dans le cadre de la 13ème résolution sur 12 mois, aux conditions de fixation du prix prévues à la 12ème résolution : Soit le prix émission = moyenne des cours constatés au cours des 6 derniers mois, Soit le prix émission = cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 %	Montant nominal total d'augmentations de capital s'impute sur le plafond global de la 10ème résolution.
30/01/2015	26 mois	15ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (titres de Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital). Plafond du montant nominal d'augmentation de capital de 10 % du capital social. Cette délégation emporte renonciation du DPS.	Le montant des augmentations de capital s'imputera sur le plafond de la 10ème résolution.
30/01/2015	26 mois	16ème	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de demandes excédentaires lors d'augmentations de capital avec ou sans DPS décidées en application des 10ème et 11ème résolutions, pendant un délai de 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale au même prix que celui de l'émission initiale	Sous réserve du respect du plafond de la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
30/01/2015	26 mois	17ème	Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance à concurrence d'un montant nominal maximal de 15.000.000 Euros	
30/01/015	26 mois	18ème	Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un PEE par émission d'actions ordinaires ou valeur mobilières donnant accès à des actions ordinaires Plafond du montant nominal d'augmentation de capital est fixé à 250.000 Euros	Plafond des augmentations de capital de 250.000 Euros est autonome et distinct des plafonds d'augmentation de capital visés au titre des 8ème à 17ème résolutions.

1° Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance

1.1 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder, au profit des salariés de la société et mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 9^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux de celles-ci qui répondent aux conditions fixées par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au jour de l'attribution, étant précisé que le Directoire a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital qui pourraient être réalisées,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à deux années,
- décide que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement pendant une durée minimale de deux ans, ladite durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions,
- autorise le Directoire à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, la présente résolution emporte, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre à la partie de réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée et à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation,
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet :
 - de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions,
 - de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
 - de procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
 - de fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves et/ou primes et bénéfices à incorporer au capital,
 - de constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, un compte de réserves indisponibles par prélèvement sur les réserves et/ou primes et bénéfices,
 - de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions,
 - d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en exécution de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales,
 - fixe à trente-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
 - prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.2 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 10^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 15.000.000 Euros (quinze millions d'euros) en nominal compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun aux neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global.
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les onzième, quinzisième et dix-septième résolutions soumises à la présente assemblée; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement des articles L. 225-129-6 et L. 225-8-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.
- en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide que :
 - a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b. le Directoire aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.3 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 11^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence. L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres au public. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.4 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 12ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence. L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres par placement privé visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. L'Assemblée prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20% du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Directoire vérifiera si le plafond de 20% précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de

créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.5 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 13ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) en nominal, compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la dixième résolution qui précède.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.6 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 14^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, et dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre de manière immédiate ou différée sont assimilables à des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour chacune des émissions décidées en application de la dixième résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) sur une période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la douzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre, dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, selon l'une des deux modalités suivantes :
 - prix d'émission égal à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
 - prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par la dixième résolution qui précède.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions prévues par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.7 Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 15^{ème} résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du Commissaire aux Apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports mentionnés au 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.8 Délégation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 16ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.9 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 17ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ou de la contre-valeur de ce montant, la création et l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.
- confère tous pouvoirs au Directoire en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés, étant entendu que celles-ci pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ci-dessus visé, étant précisé que le montant nominal maximum ci-dessus visé s'appliquera aux titres de créance auxquelles les valeurs mobilières émises en application de la présente délégation donneraient droit, pour fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la société, s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.10 Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 18ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, 225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- et délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise d'Euromedis Groupe, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées au titre des huitième à dix-septième résolutions.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la neuvième résolution extraordinaire.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des titres souscrits.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Euromedis Groupe sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et à 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Directoire pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne d'entreprise si cet écart avait été de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;

- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31/07/2014, le cours de bourse de l'action était de 7,30 € à comparer à un nominal de 2 €, et EUROMEDIS GROUPE détenait 26.185 (0,88% du capital) de ses propres actions valorisées à 191 K€.

Tableau des transactions sur actions propres du 1^{er} août 2013 au 31 janvier 2015 :

Les actions propres détenues par EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité signé avec GILBERT DUPONT sont comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement chez EUROMEDIS GROUPE. Le total de l'exercice 2012-2013 est fourni pour mémoire :

Total Exercice 2012 - 2013	Achat	164 920	5,45 €	898 090 €
	Vente	168 642	5,39 €	909 069 €
Août 2013	Achat	4 030	5,97 €	24 070 €
	Vente	10 017	5,99 €	59 980 €
Septembre 2013	Achat	19 254	6,29 €	121 088 €
	Vente	22 579	6,30 €	142 228 €
Octobre 2013	Achat	17 618	6,42 €	113 181 €
	Vente	15 097	6,41 €	96 745 €
Novembre 2013	Achat	17 216	7,34 €	126 287 €
	Vente	22 019	7,15 €	157 461 €
Décembre 2013	Achat	33 171	7,78 €	258 046 €
	Vente	28 371	7,83 €	222 238 €
Janvier 2014	Achat	35 130	8,60 €	301 979 €
	Vente	36 008	8,59 €	309 171 €
Février 2014	Achat	30 846	9,23 €	284 727 €
	Vente	36 746	9,30 €	341 615 €
Mars 2014	Achat	30 242	9,15 €	276 743 €
	Vente	23 770	9,22 €	219 223 €
Avril 2014	Achat	24 674	9,12 €	225 141 €
	Vente	23 631	9,14 €	215 925 €
Mai 2014	Achat	12 693	9,12 €	115 768 €
	Vente	13 616	9,13 €	124 277 €
Juin 2014	Achat	13 608	9,08 €	123 497 €
	Vente	12 747	9,11 €	116 147 €
Juillet 2014	Achat	17 870	8,43 €	150 693 €
	Vente	10 688	8,46 €	90 427 €
Total Exercice 2013 - 2014	Achat	256 352	8,27 €	2 121 219 €
	Vente	255 289	8,21 €	2 095 438 €
Août 2014	Achat	6 046	7,42 €	44 847 €
	Vente	17 997	7,37 €	132 583 €
Septembre 2014	Achat	15 498	7,84 €	121 487 €
	Vente	9 342	7,86 €	73 417 €
Octobre 2014	Achat	14 532	7,35 €	106 745 €
	Vente	18 040	7,36 €	132 773 €
Novembre 2014	Achat	14 751	7,82 €	115 315 €
	Vente	13 832	7,86 €	108 678 €
Décembre 2014	Achat	14 188	7,54 €	106 926 €
	Vente	15 773	7,56 €	119 172 €
Janvier 2015	Achat	13 564	7,56 €	102 609 €
	Vente	11 498	7,58 €	87 196 €
Août 2014 à Janvier 2015	Achat	78 579	7,61 €	597 930 €
	Vente	86 482	7,56 €	653 818 €

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015, dans sa 7^{ème} résolution, a donné au Directoire l'autorisation en vue de l'achat et la vente par la société de ses propres actions à un prix unitaire d'achat maximum de 20 € et un prix unitaire de vente minimum de 2,2 €.

L'Assemblée Générale, autorise le Directoire avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10% du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

21.1.5. Capital potentiel

21.1.5.1. Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès, directement ou indirectement, au capital de la société EUROMEDIS GROUPE.

21.1.5.2. L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 31 janvier 2015, dans sa huitième résolution, a autorisé le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2015 dans sa septième résolution. Les annulations d'actions pourront avoir lieu dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

La Société n'a émis aucune valeur mobilière complexe depuis le remboursement des obligations convertibles qui a eu lieu le 1^{er} août 2011.

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
06/06/1996	Constitution <i>Dont apport en nature</i> <i>Dont apport en numéraire</i>	5.388.000 F 5.387.088 F 912 F	- F	53.880	5.388.000 F	53.880	100 F
28/01/1997	Apport en numéraire	8.967.700 F	- F	89.677	14.355.700 F	143.557	100 F
20/01/2000	Augmentation de capital par conversion de 5.980 obligations convertibles de nominal 100 F assorti d'une prime d'émission de 109 F Incorporation de réserves et conversion du nominal de 100 F à 15,3 € Division du nominal par 10 ie de 15,3 € à 1,53 €	598.000 F 54.049 F - F	651.820 F - F - F	5.980 - 1.345.833	14.953.700 F 2.287.916 € 2.287.916 €	149.537 149.537 1.495.370	100 F 15,3 € 1,53 €
27/03/2000	Augmentation de capital concomitante à l'inscription au Marché Libre	317.865 €	783.236 €	207.755	2.605.781 €	1.703.125	1,53 €
30/01/2004	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'autres réserves	800.469 €	- €	-	3.406.250 €	1.703.125	2,00 €
13/02/2004	Augmentation de capital par conversion des obligations convertibles	158.204 €	261.034 €	79.102	3.564.454 €	1.782.227	2,00 €
22/03/2004	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles dans le cadre du transfert du Groupe au Second Marché	500.000 €	2.500.000 €	250.000	4.064.454 €	2.032.227	2,00 €
16/07/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	700.000 €	5.250.000 €	350.000	4.764.454 €	2.382.227	2,00 €
18/02/2008	Augmentation de capital par incorporation de réserves	7.100 €	0 €	3.550	4.771.554 €	2.385.777	2,00 €
31/1/2011	Attribution d'actions aux salariés	14.000 €	0 €	7.000	4.785.554 €	2.392.777	2,00 €
25/3/2011	Augmentation de capital en numéraire	1.196.388 €	1.495.485 €	598.194	5.981.942 €	2.990.971	2,00 €

21.1.9. Evolution de l'actionariat depuis le 31 juillet 2013 :

	31 janvier 2015				31 juillet 2014		31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
Pleine propriété :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,17%	52 932	1,77%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,11%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	457 214	15,29%	457 214	13,71%	457 214	15,29%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	38 260	1,28%	39 020	1,17%	38 260	1,28%	73 260	2,45%
Mademoiselle Camille ROTURIER	57 510	1,92%	57 520	1,72%	57 510	1,92%	72 510	2,42%
Usufruit :								
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500		-		37 500	0,00%	37 500	0,00%
Madame Danièle ROTURIER	37 500		-		37 500	0,00%	37 500	0,00%
Nue-Propriété :								
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,25%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	75 000	2,25%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Sous-Total Famille ROTURIER	899 536	30,08%	1 246 858	37,39%	899 536	30,08%	1 249 728	41,78%
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,63%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	-	0,00%	-	0,00%	22 441	0,75%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	17 144	0,51%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	862 133	28,82%	862 133	25,85%	855 983	28,62%		
Sous-Total investisseurs	1 058 517	35,39%	1 067 089	32,00%	1 074 808	35,94%	724 616	24,23%
Actions auto-détenues	26 185	0,88%	-	0,00%	26 185	0,88%	25 122	0,84%
Public	1 006 733	33,66%	1 020 761	30,61%	990 442	33,11%	991 505	33,15%
Sous-Total Public	1 016 627	34,53%	1 020 761	30,61%	1 016 627	33,99%	1 016 627	33,99%
TOTAL	2 990 971	100,00%	3 334 708	100,00%	2 990 971	100,00%	2 990 971	100%

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%.

IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

En décembre 2013, Monsieur Jean-Pierre ROTURIER a apporté à la société civile RMC 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détenait.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale du fonds de gestion GST – Georges & Sylvie TRAMIER, société basée à Cavaillon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres).

Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 30,08 % du capital et détient désormais 37,39% des droits de vote.

Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

A ce jour, la famille Roturier détient 30,8% du capital et 37,39% des droits de vote alors que, au 31 juillet 2013, elle détenait 41,78% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1,
- La cession de 12% du capital à un investisseur tel que décrit au 18.1.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et en tous pays :

- La prise de participation dans toutes sociétés, et toutes prestations de services en matière informatique, de gestion comptable et financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Le conseil, l'étude, la transformation, la fabrication, l'import-export, le négoce de produits pouvant toucher de près ou de loin le médical ou le paramédical, utilisateurs, revendeurs, laboratoires industriels,
- Toutes opérations de vente, réparation, location et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, matériels, mobiliers à usage chirurgical, médical ou paramédical ou relatifs à l'hospitalisation à domicile, les appareillages, véhicules et matériels pour personnes handicapées et toutes activités connexes,
- La vente d'espaces, de catalogues ou de toutes prestations de services auprès des adhérents de groupements de revendeurs de matériel chirurgical,
-

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser l'expansion et le développement.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} Août de chaque année et se termine le 31 Juillet de l'année suivante.

21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

A) Fonctionnement du Directoire (articles 14 à 16 des statuts)

Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

- 1 - La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et 18 au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
- 2 - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d'une action.
- 3 - La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.
L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
- 4 - Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.
- 5 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Délibérations du conseil (article 15 des statuts)

- 1 - Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
- 2 - Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du Conseil - Président (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

B) Direction Générale (article 17 des statuts)

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas de modification des statuts.

1 - Directeur Général

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général dans les conditions ci-après décrites :

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 75 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par le Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

2 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.

La limite d'âge est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Transmission et indivisibilité des actions (article 12 des statuts)

1. I/ La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.
II/ Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux s'effectuent librement.
De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.
2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.
Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
3. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.
4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
5. Détention du capital : conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les cinq jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés dévient inférieure aux seuils susmentionnés. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

B) Droit de vote double (article 13 des statuts)

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

C) Répartition des bénéfices (article 20 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital. L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales (articles 19 des statuts)

- 1 – La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La Société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 Mars 1967.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réuni le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

- 2 - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

- 3 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuil (article 12 des statuts)

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du 4ème jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés devient inférieure aux seuils susmentionnés.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital par souscription en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Directoire à réaliser la réduction du capital social.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. L'information réglementée au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société : www.euromedis.fr

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations au 31 juillet 2014
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve et report à nouveau</i>	<i>Quote-part du capital détenu</i>	<i>Valeur comptable des titres détenus</i>		<i>Prêts et avances consentis ou reçus par la sté</i>	<i>Cautions et avals donnés par la société</i>	<i>CA H.T. du dernier exercice clos</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En %</i>	<i>Brute en €</i>	<i>Nette en €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>
1. Filiales (plus de 50%) du capital détenu et participations – Renseignements détaillés :										
Filiales :										
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	500.000	11.709.743	100%	1.671.939	1.671.939	187.515		45.905.685	2.697.412	-
SARL DR MEDICAL	10.000	-97.573	100%	196.006	-	702.450		396.401	9.038	-
SARL PARAMAT	11.850.000	1.534.701	100%	16.091.63	15.741.638	-704.273		22.556.569	-627.913	-
SA PHARMARÉVA	40.000	231.567	50%	190.637	190.637	30.000		751.042	-64.525	-
BIOMAT	20.000	291.730	100%	2.070.000	1.670.000	6.998		1.191.182	-367.623	
Participations (10 à 50% du capital détenu) :	Néant									
2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
Filiales non reprises en 1 Française : Medis Santé	15.000		33%	5.000	5.000	0				60.000
Participations non reprises en 1	Néant									